

BULLETIN
DE
L'ACADEMIE DU VAR

SPARSA COLLIGO.

LXXXVI^e ANNÉE

1918



1919

Imprimerie MOUTON & COMBE
2. Rue de l'Ordinance
TOULON

BULLETIN
DE
L'ACADEMIE DU VAR

SPARSA COLLIGO.

LXXXVI^e ANNÉE

1918



1919

Imprimerie MOUTON & COMBE
2, Rue de l'Ordonnance
TOULON

ACADEMIE DU VAR

BUREAU POUR L'ANNÉE 1918

MM. GONDONIN, I. *, Sous-Préfet, *Président.*

Dr REGAULT, *, **, O. *, *Secrétaire général.*
RISSE Ch., (M. DANOV, O. *, **, p. i.), *Secrétaire des Séances.*

Dr MOURRON, *, **, (NICOLINI, *, p. i.), *Tresorier.*

PARÈS A.-J., *Bibliothécaire-Archiviste.*

-----o-----

Membres de l'Académie décédés en 1918

MM. BOTTIN, JAUBERT, Dr GUIBAUD, Commandant
PAILHÈS, Dr RAUGÉ, Amiral RICHARD-FOY, *Membres titulaires.*

M. LUTUAIRE, *Membre associé.*

-----o-----

Membres Titulaires élus en 1918

MM. ISNARDON Jacques, Professeur au Conservatoire, Paris; et St-Cyr-s-mer (Var).

BLANCHENAY, Intendant général, Villa «La Tourelle», Brégallion, La Seyne.

PREMIÈRE PARTIE

Conférences faites sous les auspices de l'Académie du Var

Le 3 avril 1918. — Au Grand-Hôtel, Conférence de M. le Professeur Raphaël Dubois, sur les *Cultures Marines*.

Le 22 Mai. — Au Grand-Hôtel, Conférence en langue provençale par M. l'abbé SPARIAT, sur *Les Origines du Félibrige*.

Le 23 Octobre. — Au Grand-Théâtre, Conférence de M. le Professeur Raphaël Dubois, sur *La Rive gauche du Rhin*. Le conférencier montre que les grandes invasions se sont faites surtout de l'est à l'ouest, suivant la loi biologique de l'anticinèse. De nouvelles invasions sont à craindre ; pour les éviter, il ne suffirait pas de placer la frontière au Rhin. Le Rhin est une route et non une barrière suffisante contre les invasions ; il faudrait créer sur le Rhin un état tampon ou une zone neutre, sous le protectorat des Alliés, zone neutre comprenant une partie de la rive droite du fleuve.

PROCES-VERBAUX DES SÉANCES

— • —

2 Janvier 1918. — Compte rendu de la séance solennelle : Election de M. REYNIER, botaniste.

Remerciements à M. le Dr Raphaël DUBOIS, pour le don gracieux qu'il a fait à l'Académie du Var de ses nombreux ouvrages.

MM. MOURRON et DANOV font des lectures intéressantes.

6 Février. — M. le Dr REGNAULT fait l'analyse d'un travail récemment reçu par l'Académie : « Conférences faites à l'Association française pour l'avancement des Sciences ».

M. DANOV lit une satire en vers : « Les Clefs de la Préfecture ».

M. GONDON dit ses beaux vers : « L'Inaccessible ».

6 Mars. — M. R. DUBOIS désire intéresser l'Académie du Var à la création d'une Ecole technique supérieure de pêches et de cultures marines méditerranéennes et coloniales. Il veut bien faire une conférence publique sur les « Pêches et les animaux perliers ».

M. NICOLINI prend les fonctions de trésorier.

Réception de M. le Dr PAUL GIRARD.

M. le Dr BRÉMOND lit un chapitre de son livre : « Les Saints guérisseurs ».

3 Avril. — Le Président annonce le décès de M. JAUBERT, doyen de la Société, et de M. le capitaine de vaisseau PAILHÈS, ancien Président de l'Académie du Var.

Conférence de M. le Dr Raphaël DUBOIS. Une quête au profit des œuvres de guerre a donné 100 francs.

1^{er} Mai. — M. PARÈS lit un exposé de la Commission de la bibliothèque.

M. l'abbé SPARIAT fera, sous les auspices de l'Académie du Var, une Conférence en langue provençale au profit des œuvres de guerre et pour subvenir aux frais de réparation de la chapelle de N.-D. du Mai.

M. DANOV commence la lecture de son poème: «*Vers les Cimes*».

M. MAGGINI, en deux poèmes pleins de finesse retient notre attention.

M. GALL lit quelques strophes sur les Morts d'Alsace.

5 Juin. — Le Président annonce le décès du Dr GUIBAUD, membre de l'Académie du Var.

M. GONDOIN offre à la bibliothèque ses «*Chansons de la Terre*». M. l'amiral RICHARD-Foy enrichit la bibliothèque de son roman «*Le fond d'un cœur*». M. HONORAT fait lire un poème: «*Hommage à l'aile*».

9 Octobre. — Le Président annonce la mort de M. BOTTIN, archéologue, membre titulaire.

MM. Raphaël DUBOIS, PARÈS, l'abbé SPARIAT offrent des plaquettes diverses.

Election de M. Jacques ISNARDON.

Adresse de félicitations et de reconnaissance à M. Clemenceau, président du Conseil, ministre de la Guerre.

«*L'Académie du Var, réunie à Toulon, en assemblée générale, le 9 octobre 1918, pour la reprise de ses travaux, a l'honneur d'adresser l'hommage de son admiration et de sa reconnaissance à Monsieur Georges Clemenceau, Président du Conseil et Ministre de la Guerre, qui, par son énergie inlassable, a su reconstituer l'unité morale du pays et a ainsi contribué, avec la collaboration de nos grands chefs militaires et des vaillantes armées françaises et alliées, à la victoire définitive du Droit, de la Liberté et de la Civilisation.*»

M. PARÈS remet à l'Académie du Var, une table analytique des matières contenues dans le *Bulletin de l'Académie*, depuis 1833.

6 Novembre. — Réponse de M. Clemenceau à l'adresse que l'Académie du Var lui avait envoyée.

Don par M. Jacques ISNARDON de ses trois ouvrages didactiques sur le « Chant au Théâtre ».

Remerciements à M. PARÈS pour sa Table analytique.

M. le Comdt RAT lit et commente une lettre autographe de lord Byron.

Compte-rendu financier de l'Académie.

M. le Président donne la primeur d'une poésie chantée « *Souscrivons* ».

M. le Dr Félix BRÉMOND, analysant un article du Dr Jules REGAULT, *Le Secret médical*, dont il approuve les conclusions, émet le vœu que « dans l'intérêt social, aucune nouvelle atteinte ne soit portée par les lois au secret médical. »

4 Décembre. — Le Président annonce le décès de M. LETUAIRE.

Election de M. l'intendant général BLANCHENAY.

Discussion sur le projet d'un monument en mémoire de la Victoire du Droit sur la tyrannie, monument qui doit être élevé, sur l'initiative de M. Jean Aiard, à Pourrières, sur l'emplacement d'un monument élevé en pareille circonstance il y a deux mille ans, après l'érassement des Teutons par Caius Marius.

Discussion sur l'impression du *Bulletin* de 1918.

11 et 18 Décembre. — L'Académie s'est réunie en séance extraordinaire pour constituer le Comité Caius Marius, en vue de l'érection du monument de Pourrières.

DEUXIEME PARTIE

—•=XOX=•—

MEMOIRES ORIGINAUX

LA PAIX PAR LA SCIENCE

ET

LE PROTECTORAT RHÉNAN

Conférence publique faite au Grand-Théâtre Municipal de Toulon, le 30 octobre 1918,
sous la présidence d'honneur de M. le Vice-Amiral Lacaze, ancien ministre de la Marine, Préfet du V^{me} arrondissement maritime, Commandant en chef et Gouverneur de Toulon, et sous les auspices de l'Académie du Var et du Comité de la Rive Gauche du Rhin.

PAR

le Docteur Raphaël DUBOIS

Professeur de physiologie générale à l'Université de Lyon
Directeur-fondateur du Laboratoire de biologie marine
de Tamaris s/mer

Allocution de M. Gondoin

Président de l'Académie du Var,
Sous-Préfet de Toulon.

Mesdames, Messieurs,

En vous remerciant d'avoir répondu en aussi grand nombre à l'invitation de l'Académie du Var, je tiens à vous déclarer, tout d'abord, que la conférence que vous allez entendre n'est point faite pour exciter les passions ni soulever les polémiques, parce qu'elle restera jusqu'au bout, dans le domaine scientifique. M. Raphaël Dubois, professeur de Physiologie générale à l'Université de Lyon, directeur-fondateur du Laboratoire maritime de biologie de Tamaris-sur-mer, et membre d'honneur de notre Académie, a bien voulu accepter de nous exposer ici quelques-unes des conclusions qui lui ont paru devoir être tirées de certains faits étudiés dans le calme et le recueillement du cabinet ou du laboratoire. Je l'en remercie bien sincèrement, et je suis persuadé que vous l'écoutererez avec le même calme, le même recueillement: La Science plane au-dessus de toutes les querelles, de tous les événements humains, si considérables soient-ils. Cela n'empêche pas, d'ailleurs le savant de conserver et d'affirmer à l'occasion sa foi patriotique: Vous pourrez le constater tout à l'heure. Et comment M. Raphaël Dubois ne serait-il pas un ardent patriote, lui qui fut collaborateur du grand Français Paul Bert?

Je remercie M. le vice-amiral Lacaze, ancien Ministre de la Marine, Préfet maritime et Gouverneur de Toulon, d'avoir bien voulu autoriser l'Académie du Var à placer cette Conférence sous son haut patronage.

Je remercie enfin, le puissant Comité de la rive gauche du Rhin, de l'appui qu'il nous a prêté, en déléguant pour le représenter ici, l'un de ses membres les plus distingués, M. Paul Passe, Gouverneur honoraire des Colonies.

Et je cède immédiatement la parole à M. Raphaël Dubois.

La Paix par la Science et Le Protectorat rhénan

I

Celui qui suit d'un œil attentif et exercé le rapide et prodigieux essor de la Science demeure convaincu qu'è tout dans l'Univers obéit à des lois d'une merveilleuse précision, d'une admirable régularité. C'est par leur connaissance que l'astronome peut prédire à une seconde près la production d'une éclipse, que le physicien, en un clin d'œil, transmet par les ondes électriques, d'un bout du Monde à l'autre, la pensée humaine; que le chimiste joue avec plus de sûreté avec des atomes et des molécules invisibles que le meilleur joueur de billard avec ses grosses boules d'ivoire.

Le code des lois de la Nature nous est encore très incomplètement connu; mais tous les jours, il se complète par quelque nouvelle acquisition due à la méthode scientifique, qui repose à la fois sur l'observation, l'expérimentation et le raisonnement, surtout sur le raisonnement mathématique. En aucun point du globe, on ne conteste la supériorité de cette méthode sur toutes les autres pour la connaissance de la vérité et la marche du progrès.

C'est à elle, en particulier, que l'on doit la généralisation du déterminisme scientifique, qui, en précisant les conditions naturelles ou artificielles de l'accomplissement des phénomènes, permet de remonter des effets à leurs causes proximales ou lointaines.

Pendant très longtemps, on a cru que le déterminisme ne pouvait s'appliquer qu'aux phénomènes d'ordre pu-

rement mécanique, physique ou chimique, que les êtres vivants n'obéissaient pas, comme ce qui ne vit pas, à des règles fixes déterminables exactement. On pensait, d'une part, qu'ils étaient le jouet d'une force capricieuse et fantasque, la *force vitale* et, d'autre part, par un étrange illogisme, que l'Homme, en possession absolue de sa liberté d'action, de son libre arbitre, avait le pouvoir de discerner avec certitude et toujours le bien du mal, d'agir en maître de soi-même et aussi de la Nature. C'est aux biologistes, qui étudient spécialement les êtres vivants, et surtout aux physiologistes, que revient le mérite d'avoir détruit cette double erreur, et ramené le libre arbitre exagérément enflé par l'orgueil humain, à ses justes limites. Cette grande victoire de la vérité sur l'erreur — et celles-là pour être moins retentissantes que d'autres, n'en sont pas moins généralement plus profitables au genre humain — est une victoire française, à laquelle le nom de Claude Bernard est pour toujours attaché. N'est-ce pas cet illustre physiologue qui, par ses découvertes fondamentales, par ses lumineux écrits, a finalement vaincu toutes les résistances, en prouvant d'une manière irréfutable et définitive, que les phénomènes de la vie appartiennent, en réalité, à la mécanique générale, qu'ils sont donc, comme les autres, susceptibles d'un déterminisme scientifique rigoureux.

Si la démonstration complète de cette grande vérité est relativement récente, l'idée en est bien ancienne, car elle a été défendue par un sage qui vivait il y a presque 2500 ans et dont le nom est encore aujourd'hui universellement connu. Il s'appelait Pythagore et enseignait que le corps humain est dans une dépendance intime de l'ordre général et que les actions de la vie, ainsi que tous les phénomènes de la Nature sont réglés par les qualités et les proportions des nombres. D'ailleurs, plus près de nous, le grand génie que fut notre Arago, n'a-t-il pas dit que toutes les lois de la Nature tiendraient un jour dans une formule mathématique !

Tous les phénomènes de la vie, qu'il s'agisse d'une simple fermentation, des battements du cœur, des sensations et même de la pensée, comportent l'idée de temps, de durée et celle d'intensité, de grandeur. Avec ces deux éléments, on peut construire des courbes, qui, comme toutes les autres, sont calculables. Bien plus, grâce à d'admirables instruments enregistreurs, on peut inscrire directement sur le papier les courbes des phénomènes de la vie dans nos laboratoires et il n'est plus un biologiste, digne de ce nom, qui puisse, de bonne foi, se refuser à reconnaître que tous les actes des êtres vivants, y compris ceux de l'Homme, soient susceptibles d'être scientifiquement et exactement déterminés quant à leurs causes et aux effets qui en dérivent plus ou moins directement.

La physiologie a détruit encore une autre erreur d'une excessive gravité, commise par le grand anatomiste Bichat, à savoir que la vie, c'est la lutte contre le monde physique. Tout nous prouve, au contraire, que pour fonctionner normalement, l'être vivant doit, non pas entrer en lutte avec le milieu vital, mais s'y adapter aussi exactement que possible. On ne viole pas impunément les lois de la Nature: Ceux qui leur désobéissent par ignorance, inexpérience, imprévoyance, sotise ou orgueil, en sont toujours punis, et souvent cruellement. Le code des lois naturelles comporte des sanctions parfois implacables et terribles: la guerre et la famine; entre autres fléaux de l'humanité, en sont des exemples, comme nous le verrons dans un instant.

Il ne faudrait pas confondre cependant le déterminisme scientifique avec un grossier fatalisme. On peut échapper à la foudre en ne se réfugiant pas sous un arbre par un temps d'orage, en mettant un paratonnerre sur sa maison. En agissant ainsi, on ne fait que se servir des lois de la Nature en leur obéissant, mais encore faut-il les connaître et c'est en cela que la Science est bienfaisante, parce que *savoir fait pouvoir*.

II

Qu'est-ce donc que ce milieu vital, dont nous de-

vons nous efforcer sans relâche, de déchiffrer le code? En réalité, c'est une sorte de trinité composée de trois individualités distinctes, mais si étroitement unies en un tout qu'on ne peut guère les séparer que par la pensée.

Il y a un *milieu antérieur*, celui dans lequel ont vécu tous nos ascendants, et leur origine se confond avec celle du Monde. Il a laissé des empreintes, transmises de proche en proche par les germes qui nous ont donné naissance. Ceux-ci n'ont jamais cessé de vivre un seul instant, de sorte que nous sommes tous vieux comme le monde et seulement rajeunis par la fécondation. C'est de ce milieu que sont sortis les caractères ethniques, les qualités et les défauts, les sympathies ou les antipathies des races et des nations humaines, les tares et les vertus héréditaires des individus, etc.

Le *milieu intérieur* est limité par l'enveloppe de notre corps: il est plus ou moins normal par suite de l'action du milieu antérieur, et peut, en outre, à chaque instant, être modifié par l'introduction d'éléments étrangers, comme l'alcool, par exemple, ainsi que par tous les poisons sociaux et par les germes des maladies: mais il est surtout influencé d'une manière constante par le *milieu extérieur*.

III

Pour éviter d'entrer dans des détails que ne comporte pas le temps qui nous est accordé pour cette Conférence et pour ne pas abuser de votre si bienveillante attention, je ne vous parlerai que de ce milieu extérieur. Je regrette bien vivement d'être forcé de m'étendre assez longuement sur ce côté du sujet, mais il y a une question de mise au point préalable, qui me paraît nécessaire pour bien faire comprendre ce que, dans mon esprit, sont LA PAIX ET LA GUERRE, la PAIX PAR LA SCIENCE et la nécessité d'un PROTECTORAT RHENAN pour nous procurer une PAIX DURABLE.

Le milieu extérieur n'a d'autres limites que celles

de l'Univers: c'est dire que nous ne les connaissons pas. Nous savons, cependant, qu'elles sont très éloignées. Ainsi le rayon de lumière venant d'une étoile située à des millions de lieues, en tombant dans notre œil, y provoque une série de réactions locales du côté de l'iris, de la rétine. Celles-ci ont une répercussion sur la moelle, sur le cerveau: elles peuvent provoquer dans ce dernier des manifestations psychiques différentes: si ce cerveau est celui d'un poète, il en pourra résulter des alexandrins et s'il s'agit de celui d'un astronome des calculs compliqués. Inversement, le Ver luisant, cette étoile de l'herbe, envoie dans l'espace des rayons de sa lumière vivante avec une vitesse de 300.000 kilomètres par seconde.

Nous sommes loin de connaître toutes les influences des astres dans la vie: celles qu'exerce la Lune, pourtant si près de nous relativement, sont seulement soupçonnées, ou encore mal définies. Nous savons pourtant que c'est d'elle que dépend le phénomène des marées qui a sur la faune et la flore littorale, une si grande action. Nous connaissons mieux celles du Soleil. On sait depuis toujours, qu'il nous donne la chaleur et la lumière, sans lesquelles la vie serait impossible: les Anciens l'adoraient. Il exerce sûrement sur les êtres vivants d'autres effets: ainsi les taches que l'on a découvertes à sa surface, passent par des minima et des maxima périodiques. Ces derniers coïncident avec les déviations maxima de l'aiguille aimantée de la boussole, indiquant la direction et l'intensité si variable des courants magnétiques qui circulent autour de la Terre, en sens inverse de son mouvement de rotation sur elle-même et qui font que nous vivons, en réalité, à la surface d'un gigantesque électro-aimant à perturbations périodiques. On a remarqué une autre coïncidence curieuse, à savoir que nos poussées coloniales, auxquelles il faut ajouter nos grandes guerres, sont dans un certain rapport avec les maxima des taches solaires. Les minima, par contre, correspondaient aux périodes où s'épanouit la paix, aux dates des exposi-

tions internationales. De nombreuses perturbations cosmiques et atmosphériques, comme celles qui ont été relevées avant 1914 par Camille Flammarion, semblent également dans une étroite dépendance avec les taches du Soleil et les perturbations périodiques des courants magnétiques. Un exemple, entre beaucoup d'autres, va nous permettre de vous montrer quelle influence ces taches peuvent avoir sur les querelles sanglantes des humains. Il y a eu en Algérie des famines provoquées par des invasions de Sauterelles. La faim est mauvaise conseillère. Les Arabes, irrités, sont entrés en révolte contre une administration imprévoyante. On a envoyé des troupes, le sang a coulé de part et d'autre, la Presse a fait grand tapage, le Parlement s'est ému, l'existence du Gouvernement lui-même a été menacée. Mais voici qu'un savant découvre qu'entre les invasions de Sauterelles et les taches solaires il y a une étroite relation. Peut-on nier ici le rôle des influences cosmiques dans ces conflits homicides que sont les révoltes ou les guerres?

Du mouvement de rotation de la Terre sur elle-même dépend le jour et la nuit pendant lesquels, respectivement les êtres vivants se comportent de manière très différente, souvent absolument opposée, tels les végétaux verts qui pendant le jour emmagasinent l'énergie solaire dans les aliments tirés du sol et de l'air, tandis qu'ils la dégagent en les brûlant la nuit, en partie. Le reste est consommé par les herbivores qui, à leur tour, nourrissent les carnivores. Le fonctionnement de notre corps, non seulement varie considérablement du jour à la nuit, mais à chaque heure du jour, il varie également, ainsi que le prouve la courbe de notre température. Le matin, le milieu du jour, le soir et la nuit sont comme les quatre périodes de notre vie: l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte et la vieillesse, comme les quatre saisons: le printemps, l'été, l'automne et l'hiver.

Ces quatre saisons, dues à la translation de la Terre autour du Soleil, quels bouleversements profonds n'apportent-elles pas dans la vie de tous les êtres vivants,

en général, et, en particulier, dans celle de l'Homme et des sociétés humaines. Notons seulement les modifications dans l'alimentation, le vêtement, le logement, le travail, le commerce, etc., etc., et même l'idéation. Il y en a de plus remarquables encore: les duels et les suicides sont plus communs au printemps; les crimes, particulièrement les crimes passionnels en juin; les époques de conception et les naissances s'en ressentent également, comme s'il restait dans l'espèce humaine des vestiges des périodes de rut qui, chez certains animaux vivant en société, en troupeaux, chez les cervidés, entre autres, entraînent ordinairement des luttes sanglantes. L'instinct de conservation de l'espèce et celui de la conservation de l'individu, c'est-à-dire les deux grands mobiles de tous nos actes, sont donc modifiés par les saisons. Ce n'est pas tout, les changements de saison correspondent à des modifications météorologiques. Ces dernières, comme les taches du Soleil, auxquelles elles semblent se rattacher étroitement, ont aussi des périodes avec des minima et des maxima. Les lois qui les gouvernent sont encore imparfaitement connues; pourtant elles le sont assez déjà pour éviter aux Hommes de terribles fléaux. Les avis de prévision du temps ne sont encore qu'à leurs débuts. Le service météorologique des Etats-Unis, le Weather-Bureau, est organisé et dirigé de façon absolument supérieure et le résultat pratique de ce service de prévision est prodigieux. L'une des Chambres de commerce des régions agricoles signalait récemment que l'utilisation d'un seul des avertissements de Weather-Bureau avait sauvé d'un désastre, sans cela certain, 12.500.000 dollars de récoltes. En 1910, toutes les prévisions des gelées ont été exactes et annoncées trente-six heures à l'avance. La Californie a pu sauver ainsi 200 millions de fruits. Au cours de ces dernières années, les riverains du Mississippi ont pu sauver 75 millions de bétail et de denrées par un avertissement fourni huit jours d'avance. La prévision du temps à longue échéance

révient à chercher s'il y a dans les phénomènes atmosphériques une loi de périodicité.

Mais quel rapport cela peut-il avoir avec la paix et avec la guerre, avec la paix durable, avec surtout le protectorat rhénan? En voici un exemple emprunté à l'Histoire:

En 1788, année de sécheresse, la récolte en France avait manqué presque partout. L'hiver qui suivit fut exceptionnellement dur, la neige ne fit pas son apparition au bon moment, les semaines d'automne gelèrent. Les Français, toujours imprévoyants, s'étaient préoccupés davantage de mettre de la farine dans leurs perroquets que dans leurs greniers. La famine survint avec son affreux cortège de toutes sortes de misères et les inévitables accapareurs. Le peuple de Paris, affamé, vient à Versailles, menaçant, demander du pain au Roi. Il n'y avait pas de pain! La Révolution gronde, la famille royale, effrayée, appelle l'étranger à son secours. Elle est décapitée par le peuple furieux. La République proclamée repousse les envahisseurs de nos provinces de l'Est: elle recule les frontières de la France, sauf à l'Ouest; Bonaparte est fait empereur; il épouse les forces du pays en marchant vers l'Orient, vers l'Europe centrale, vers le Nord, vers le Sud, en un mot, dans toutes les directions, sauf vers l'Ouest, où il veut aller pourtant, mais trop tard! Deux nouvelles invasions venues encore de l'Est par le Nord, succèdent à la première. Son neveu, Napoléon III, nous en vaut une quatrième arrivée encore de l'est, et nous venons d'en subir une cinquième de même origine.

On est en droit de se demander si les choses seraient passées ainsi sans la famine de 1788-89. Or, cette famine était le résultat de mauvaises années de récolte dues à des influences météorologiques, c'est-à-dire à des causes essentiellement cosmiques.

Ici, c'est la famine qui a causé la Révolution et les guerres de la première République et de l'Empire: ailleurs, ce sont les guerres, comme aujourd'hui, qui engendrent la famine et la révolution, qui, à son tour, l'entretenent. Le hasard ne fait point de telles choses et

d'ailleurs, les mots de *hasard*, de *fatalité*, de *providence* ne sont que des synonymes honteux du mot ignorance.

Les médecins le connaissent tous, et Hippocrate, le « père de la médecine », a beaucoup insisté sur le rôle des saisons, les influences du temps qu'il fait sur l'élosion, l'évolution et la propagation des maladies; certains malades attendent le printemps ou l'automne pour mourir.

Les grands fléaux épidémiques, comme la peste ou le choléra; nous viennent de l'Orient, où ils sont endémiques. La grippe actuelle est venue chez nous du Turkestan par la Russie. Les invasions de l'est à l'ouest de rongeurs, tels que le Rat-brun, le Surmulot, paraissent en relation avec les épidémies et aussi avec les invasions humaines. TOUSSENL a écrit: « le Rat dit l'invasion barbare; telle horde, tel Rat. », et n'avons-nous pas eu depuis, le rat des néo-barbares?

La direction dans laquelle se propagent les perturbations météorologiques a une énorme importance. Combien de vies humaines et de richesses n'ont-elles pas été sauvées par la carte des tempêtes, qui permet, non pas de les dominer, mais de les fuir et de leur échapper.

Nous verrons dans un instant, qu'on peut aussi dresser des cartes des tempêtes humaines, qui permettront non seulement de les prévoir, mais encore de les éviter et d'empêcher le retour de leurs désastreuses conséquences.

La croyance à l'influence des astres et aux perturbations météorologiques sur les événements humains n'est pas nouvelle: elle est proclamée dans les livres anciens. Dans certains d'entre eux, on trouve des figures fantastiques représentant des éclipses, des comètes, des pierres tombées du ciel, des tremblements de terre, des inondations, des orages de grêle, des halos solaires et lunaires, des tornades, tous associés à des guerres, à des massacres considérés comme signes de la colère céleste et des manifestations de la justice divine punissant les prévarications humaines. En dehors de ces explications puériles, auxquelles il n'y a pas lieu

de s'arrêter, ne peut-on se demander si, avant 1914, dans les cinq ou six années qui ont précédé la grande guerre mondiale, il ne s'est rien passé d'extraordinaire. Camille Flammarion a fait remarquer qu'avant et depuis le début de la guerre, tous les signes célestes, dont il est question dans les auteurs anciens se sont manifestés. Pourtant, il n'osa pas conclure à des relations de cause à effet. Pythagore eût été sans doute plus affirmatif.

Cette question, on le conçoit aisément, est d'une importance capitale pour la FIN DES GUERRES ou L'ESTABLISSEMENT D'UNE PAIX DURABLE, car il faudrait être fou pour se battre quand on est certain que les malaises sociaux ou internationaux dépendent des influences cosmiques. Les fous ne tiennent, en effet, pas compte de tout cela, parce qu'ils ne savent pas. A l'approche des orages, les aliénés réunis dans les asiles, les lunatiques, comme on les appelle en Angleterre, poussent des clamours terribles et entrent dans un état d'extrême agitation. Par la prévision du temps, on peut même arriver à prévoir certaines manifestations individuelles. La mentalité des neurasthéniques, et même de certains malades: rhumatisants, goutteux, anciens blessés, est parfois profondément modifiée quand le temps va changer. Il en est de même de simples nerveux et des hommes de génie. Diderot disait: « Il me semble que j'ai l'esprit fou dans les grands vents » et Alfiéri: « Je me compare à un baromètre: j'ai toujours éprouvé une plus ou moins grande difficulté à composer suivant la composition de l'atmosphère, une stupidité absolue quand soufflent les grands vents des solstices ou des équinoxes; une pénétration plus grande le matin que le soir ». Les diplomates sont gens très nerveux: qui sait quel était l'état du milieu extérieur au moment où Bismarck falsifiait la fameuse dépêche d'Ems pour décider un empereur hésitant à faire s'entre-tuer des millions d'hommes? Et aussi quel était son milieu intérieur, que l'on prétendait être ordinairement fortement imprégné d'alcool et autres poisons sociaux.

Que ne peut-on supposer quand on constate que personne ne veut accepter la responsabilité de la monstrueuse guerre qui vient d'ensanglanter le monde et que l'on pourrait appeler, pour ce motif, la « *guerre des irresponsables* ». On a affirmé que d'autres faussaires auraient, en 1914, suivi l'exemple de celui que l'Allemagne avait presque divinisé. On frémît d'horreur quand on pense que la vie de millions d'êtres humains peut être à la merci de quelqu'impulsif plus ou moins barométrique, d'un fou ou d'un alcoolique. *C'est la condamnation sans appel de la diplomatie secrète.*

D'ailleurs, il est avéré que même des collectivités humaines, composées d'individus sains, n'échappent pas aux influences cosmiques ou météorologiques passagères. Des maîtres de nos écoles primaires m'ont affirmé que la tenue de leurs élèves en classe variait suivant que la colonne du baromètre montait ou descendait : très agités dans certains cas, ils se montraient fort apathiques dans d'autres, au moment des fortes variations. N'en serait-il pas de même dans les grandes assemblées délibérantes et serait-il hors de propos de joindre le tracé d'un baromètre enregistreur au compte-rendu des séances ? ou encore au jugement d'un tribunal ?

Rappelons, enfin, avec Ballay, que « le climat maîtrise les êtres par la température et les idées par le caractère qu'il imprime ».

Des différences qui existent entre les climats et les saisons, naissent de grands courants aériens ou marins qui commandent aux migrations périodiques des Oiseaux, à celles des Poissons. Les climats ont eu manifestement par leurs changements, dans les temps préhistoriques surtout, une influence marquée sur les émigrations des plantes, des herbivores qui s'en nourrissent, des carnivores et des hommes qui les suivent. A l'époque de la « pierre taillée », le climat de la France était tropical. Il s'est refroidi et alors ont apparu les Hommes de la période du Renne, c'est-à-dire ceux de l'âge de la « pierre polie », bien différents

des premiers. Ces deux expressions: âge de la pierre taillée, âge de la pierre polie, sont impropre en ce sens que l'on a retrouvé en Australie des indigènes présentant les caractères ethniques des hommes paléolithiques et se servant encore d'armes et d'ustensiles de silex taillé, en tout semblables à ceux des habitants primitifs de la France, tandis qu'en Nouvelle-Calédonie, l'industrie de la pierre polie fournissait aux indigènes, au moment de l'arrivée des Français, des objets de pierre polie très analogues, parfois même en tout semblables, à ceux de la période néolithique de nos contrées. Pour des raisons que je ne puis développer, j'ai soutenu, il y a fort longtemps, contrairement à l'opinion générale, qu'il n'existe pas d'espèces ou de races autochtones, que les êtres n'ont cessé de se déplacer autour du globe, depuis le début de leur évolution. Pour beaucoup d'entre eux, l'exactitude de cette opinion a été vérifiée, et, si, pour d'autres, elle ne l'a pas encore été, c'est parce que la forme des continents ayant beaucoup changé dans le cours des temps, les vestiges des étapes successives des êtres n'ont pu être suivies, beaucoup étant sans doute enfouies au fond des mers. Enfin, certaines émigrations ont pu être empêchées ou déviées plus ou moins fortement, par des obstacles physiques: océans, montagnes, etc.

Le point important à retenir, c'est que les couches géologiques paraissent se recouvrir à la manière d'un ruban enroulé sur un cylindre, fait indiquant déjà la circulation des êtres vivants autour du globe.

En ce qui concerne les premiers Hommes, ils semblent être venus dans nos contrées de l'Orient vers l'Occident. Encore récemment, l'on découvrit à Java, les restes d'un squelette d'un grand singe anthropomorphe, *Pithecanthropus*, aujourd'hui disparu, que les paléontologues considèrent comme l'ancêtre des premiers hommes.

Il est possible que les changements survenus dans les climats, que les nécessités de l'alimentation aient contribué à ces migrations, mais il n'est pas douteux

que d'autres facteurs cosmiques sont intervenus et d'une manière absolument prépondérante.

IV

Je vous prie de me pardonner ce long préambule: il n'était certainement pas nécessaire pour ceux de mes auditeurs qui sont rompus à la pratique de la méthode scientifique et du déterminisme, c'est-à-dire de la philosophie naturelle: peut-être n'en est-il pas de même pour ceux qui subissent encore l'empreinte atavique, ou acquise par l'éducation, du finalisme, de l'anthropocentrisme, de l'anthropomorphisme. Les savants ne croient plus, comme au Moyen-Age, que la Terre est le centre du Monde, que sur cette Terre habite un Etre vivant absolument distinct des autres, créature et émanation directe d'un Etre idéal, que ce chef-d'œuvre, loin d'être soumis à la Nature, et à ses lois, est appelé à les dominer, à les commander parce qu'il est le Roi de la Création et qu'il est seul capable de discerner le bien du mal, de ne faire que ce qu'il veut bien, étant le Maître de soi-même et des autres êtres. Pouvons-nous ne pas discerner l'aboutissant inquiétant de cette croyance moyenâgeuse, orgueilleuse et dominatrice, de cette idée de prédestination chimérique dans le mystique féroce, héritier des moines guerriers de l'ordre teutonique — croisés honteusement chassés par les Turcs de la Palestine, tortionnaires et exterminateurs impitoyables des Borusses, agriculteurs paisibles et autres habitants primitifs de la Prusse, — qui, au nom d'un « vieux Dieu », créé à son image, vient d'ensanglanter le Monde et de déshonorer l'Humanité, sous prétexte de la régénérer? Ce mauvais génie de l'Allemagne a voulu brusquer l'avènement de l'unité mondiale par des moyens barbares, alors qu'elle n'est possible que par la Science. « La terre ne doit avoir qu'un maître, comme il n'y a qu'un Dieu dans le ciel », disaient le cruel Gengis-Khan et son descendant et émule Tamerlan, et ils n'ont su que l'inonder de sang! Ainsi devait penser aussi Attila, qui s'intitulait : « le fléau de Dieu ». Fatalement une violence dans un sens

amène une réaction contraire; les victimes répondent aujourd'hui: « Ni Dieu! ni Maître ! ».

Le déterminisme ramène à des limites plus précises, plus rationnelles le domaine du Libre Arbitre singulièrement amplifié par l'ignorance et par l'orgueil. Il rend l'Homme plus parfaitement humain, plus équitable, plus indulgent, en lui faisant comprendre l'étroite dépendance de l'individu et des collectivités humaines, vis-à-vis des conditions du milieu extérieur, du milieu intérieur et du milieu antérieur ou héréditaire. Mais, en outre, il astreint celui qui veut tirer quelque profit du déterminisme à faire abstraction de ses sentiments personnels, subjectifs, de son imagination, pour ne se placer qu'au point de vue objectif. Il ne suffit pas au savant de croire, il doit démontrer. La passion est l'ennemie de la raison si belle, si généreuse, si désintéressée qu'elle puisse être. Il nous faudra donc, pour rester scientifiques, envisager la vérité, en face, froidement et savoir avec calme et méthode prendre les résolutions qu'elle nous suggèrera.

V

Aujourd'hui encore, la France, malgré ses victoires successives, est toujours en présence d'un IMMENSE DANGER, dont les effets se sont fait sentir depuis le commencement de l'Histoire et même pendant la période préhistorique.

Les peuples se meuvent, à la surface du globe, mais ils ne se meuvent pas d'une façon quelconque, capricieuse et fantasque, au gré de ceux qui croient les gouverner, sans règle, sans loi, contrairement à tout ce qui se passe dans l'Univers. Comme je crois l'avoir démontré, les Hommes sont des êtres vivants soumis, comme tous les autres, aux lois de la biologie, c'est-à-dire de la mécanique générale. Il serait, d'autre part, absurde de ne pas admettre que la sociologie, nationale et internationale, soit une branche supérieure de la biologie ou science des êtres vivants. Ce sont bien des biologistes qui, dans le monde animal proprement dit, étudient les collectivités des animaux

socialistes, tels que les Fourmis, les Abeilles, le fonctionnement des troupeaux d'herbivores et les sociétés de Singes; pourquoi n'en serait-il pas de même pour celles des Hommes?

Nous avons donc le droit et même le devoir de faire entendre notre opinion dans toutes les questions sociales, nationales ou internationales, mais nous ne devons intervenir qu'à la condition de nous soumettre à la plus stricte discipline de la méthode scientifique.

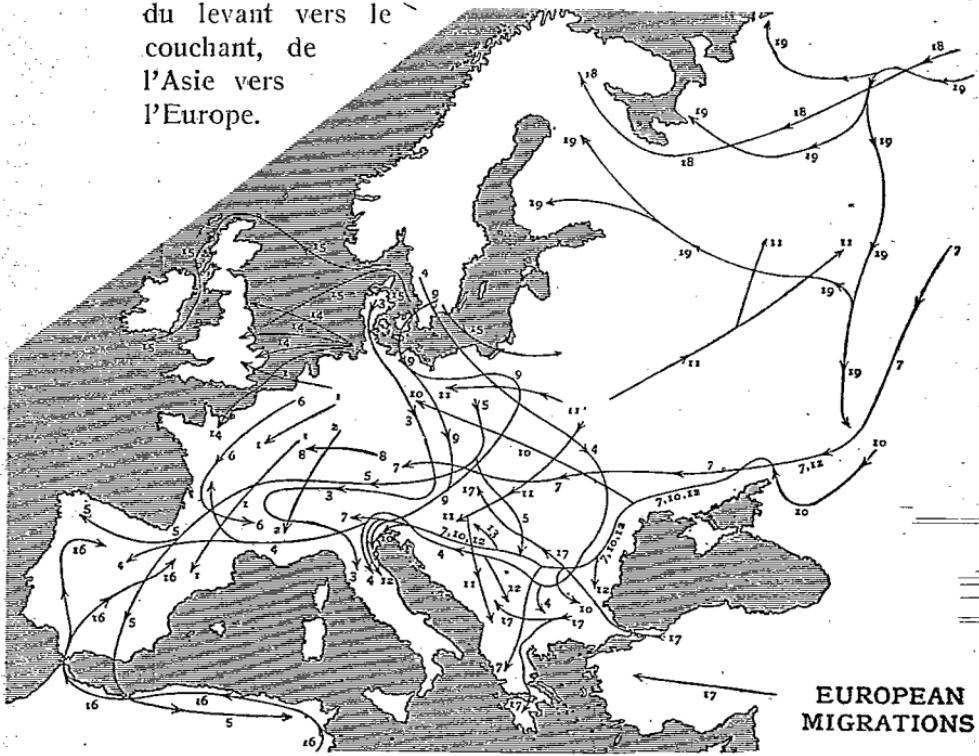
Pour nous renseigner sur l'origine, les causes, la nature, l'importance, les conséquences des déplacements des Hommes à la surface du globe, nous devons nous appuyer sur les trois supports qui forment le trépied du déterminisme scientifique et qui sont: l'observation, l'expérimentation et le raisonnement.

Adressons-nous d'abord à l'observation.

En ce qui concerne les Hommes préhistoriques, nous savons déjà qu'ils sont arrivés par ondes ou flots successifs, que lorsque l'un apparaissait l'autre disparaissait plus ou moins complètement, plus ou moins rapidement par émigration ou par extermination. On a la preuve matérielle que les Hommes se faisaient la guerre dès l'époque de la pierre taillée en Europe, et que l'«âge des cavernes» n'était nullement l'«âge d'or» des pseudo-savants qui étudient la paléontologie dans les poètes latins.

Mais, pour plus de certitude et de clarté, laissons de côté la préhistoire pour ne considérer que l'histoire. Que nous dit-elle? Veuillez diriger vos regards vers cette carte des invasions barbares en Europe. Elle a été empruntée au savant anthropologue de Cambridge, M. HADDON, et fidèlement reproduite par M. DUYEN, habile dessinateur annamite, de l'arsenal de Toulon, un de ces frères d'Extrême-Orient qui se sont si bien signalés pour leur loyalisme envers la France, et, à cette occasion, nous ne saurions remercier assez M. l'Ingénieur général MAUGAS et M. BERTRAND, Ingénieur en chef des Constructions navales, de leur précieux et si bienveillant concours.

Vous serez frappés de ce fait que toutes les grandes invasions sont dirigées de l'Orient vers l'Occident, du levant vers le couchant, de l'Asie vers l'Europe.



Voyez le trajet suivé par les Celtes (1), les Volsques (2), les Cimbres (3), les Goths (4), les Vandales (5), les Francs (6), les Huns (7), les Burgondes (8), les Lombards (9), les Avares (10), les Slaves (11), les Bulgares (12), les Hongrois avec les Magyars (13), les Saxons (14), les Scandinaves (15), les Arabes (16), les Turcs (17), les Saimoyèdes (18), les Finois (19). Tous ces peuples sont d'origine asiatique.

Sans doute, ces courants ethniques ont subi dans leurs cours de nombreuses déviations: ils ont, dans beaucoup de cas, obéi à la loi du moindre effort, parce qu'ils trouvaient une résistance invincible de la part des premiers occupants, d'où des luttes sanglantes et des désastres effroyables. D'autres fois, ils se sont

heurtés à des obstacles physiques infranchissables pour eux, comme les Francs et les Visigoths qui, ne pouvant franchir la mer, descendirent vers le sud, tandis que les Celtes, les Anglo-Saxons, les Scandinaves, dont les Normands, envahissaient les îles de la Grande-Bretagne en se dirigeant de l'est à l'ouest. D'autres durent rebrousser chemin, comme les Huns, venus directement du voisinage de la mer Caspienne au centre de la France, qui furent refoulés jusqu'aux bords du Danube, grâce à la réaction des armées réunies des Visigoths d'Espagne, des Francs et des Latins, comme aussi les Mongols, qui, après la terrible bataille de Vahlstadt, en 1241, étendaient leur empire des provinces méridionales de la Chine jusqu'aux frontières de la Pologne et de l'Allemagne (1), comme enfin, aujourd'hui, les armées de l'arrière-ban des Germains, reculent devant les forces alliées des Anglo-Saxons d'Angleterre et d'Amérique, des Français, des Italiens et même des Portugais, auxquels il est juste pourtant, de joindre les Africains.

Plus exceptionnellement, certains envahisseurs furent anéantis sans retour, comme les Cimbres et les Teutons de Teutobochus par les soldats de Marius, en Provence. On ne peut étudier en détail ici, toutes les anomalies, les irrégularités de ces trajectoires. Ce qu'il

(1) **Note de l'Auteur.** — Les Mongols ont envahi la Chine et s'y sont maintenus pendant un siècle; mais il semble que ce n'a été qu'un lieu de passage pour se diriger vers l'Occident, les autres routes étant fermées par des régions désertiques ou des massifs montagneux.

La fameuse muraille de Chine dirigée de l'est à l'ouest ne constitue pas une objection sérieuse contre le sens général des grands mouvements ethniques, elle était bien insuffisante pour s'y opposer et semble avoir eu pour unique objet de mettre un obstacle aux incursions répétées de tribus nomades de pasteurs qui venaient piller les Chinois agriculteurs: C'est une sorte d'enclôs. Les peuples venus d'autres directions que de l'est en Chine et dans les Indes Asiatiques, paraissent s'être fondus dans les deux peuples beaucoup plus importants habitant déjà ces régions et que certaines indications permettent de considérer comme originaires de l'Amérique du Nord pour la race jaune, et des Indiens de l'Amérique Centrale pour les Indes Asiatiques.

En tous cas, c'est de l'est, c'est-à-dire du Japon, que c'est toujours exercée et que s'exerce encore la pression la plus inquiétante pour la Chine.

faut retenir, c'est que *dans leurs grandes lignes*, elles sont principalement orientées de l'Orient vers l'Occident, de l'Est vers l'Ouest.

Il est une autre remarque qu'elles nous suggèrent, à savoir leur persistance à se maintenir dans les pays où elles ont abouti.

On n'en saurait dire, en général, autant des invasions qui ont suivi des directions plus ou moins contraires à celles des grands courants humains. Beaucoup même n'ont eu qu'une durée relativement éphémère, par exemples celles des Arabes en Espagne et en France, des Carthaginois, des Romains dans les Gaules et en Angleterre, des Espagnols dans les Flandres, des Anglais en France; mais l'exemple le plus frappant est celui que vous voyez sur cette autre carte représentant les huit croisades, entreprises par la fine fleur des chevalerias germanines et latines, qui allèrent toutes piteusement échouer d'Occident en Orient. On peut, soit dit en passant, se demander si ce ne fut pas une faute politique d'empêcher les Allemands d'aller coloniser la basse Asie, car l'Orient a toujours été à la fois le berceau et le tombeau des envahisseurs (1).

Ce n'est pas tout: Je viens de dire que le courant de migration des peuples envahisseurs vers l'Occident avait été gêné par la mer et que cet obstacle avait provoqué des déviations vers le sud dans les temps barbares. On en pourrait dire autant à propos de l'invasion allemande actuelle qui visait principalement l'Angleterre, pour s'emparer de son hégémonie des mers, et qui, avant de rencontrer l'Océan et la flotte britannique, s'était heurtée à la digue des pays neutres, créée par la politique de la Grande Elisabeth d'Angleterre et soigneusement entretenue et consolidée dans tous les temps, pour arrêter la marche envahissante de l'ar-

(1) **Note de l'Auteur.** — Cette carte a été établie par la direction de *La Science et la Vie*, qui a bien voulu nous en prêter le cliché: elle a paru dans notre article du 27 juillet 1916, sur: *Les Origines naturelles de la Conflagration européenne*.



rière ban des Germains et leur passage au travers de la «*Mer Germaine*» qui a pris plus tard le nom de Mer du Nord. Ce n'eût été d'ailleurs que la répétition de ce qui se passa quand, après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, la route des mers fut ouverte à l'Europe vers le Nouveau-Monde, c'est-à-dire de l'Est vers l'Ouest. On vit alors les peuples d'Europe émigrer vers le nouvel Occident et s'échelonner sur le Nouveau-Continent dans un ordre aussi admirable que celui d'un rayon de soleil décomposé et étalé par le prisme sur un écran: Scandinaves dans l'extrême nord, Français et Anglais plus bas, au Canada et aux Etats-Unis; plus au sud, des Espagnols, des Portugais, et même des Italiens. Enfin, dans ces derniers temps, n'avons-nous pas cherché à percer l'isthme de Panama pour aller, par nos possessions océaniennes, rejoindre celles que nous avons acquises en Extrême-Orient. Si les jaunes n'ont pas réussi à envahir la Californie, n'a-t-on pas vu, au contraire, les Américains s'emparer des Philippines, les Japonais chasser les Russes de la Corée; ils sont actuellement en Sibérie, tandis que les Chinois viennent de s'emparer de la capitale du Turkestan.

Est-il nécessaire de rappeler que nos provinces de l'est et du nord ont été cinq fois envahies dans un peu plus d'un siècle, que l'Allemagne et l'Autriche n'ont reculé vers l'est qu'après s'être avancées vers l'ouest, ainsi d'ailleurs que la Bulgarie; que les Turcs ont été refoulés surtout par des armées venant de l'Arabie et par le Golfe Persique des Indes anglaises. Tandis que les tentatives des troupes alliées du côté des Dardanelles et de la côte turque d'Asie ont échoué; l'armée de Salonique a reconquis la Serbie, qui va s'ouvrir un débouché vers l'Adriatique, comme la Pologne vers la mer Baltique. La Roumanie a envahi la Transylvanie et alors que les Russes auraient dû marcher directement à l'ouest, c'est-à-dire de Varsovie vers Berlin, elle est allé s'épuiser dans les Carpathes. On sait le reste. Et, chose curieuse, si l'on examine sur

notre carte le sens de leurs migrations anciennes, on voit qu'elles se sont faites dans trois sens principaux: vers l'ouest, vers le sud-ouest et vers la nord-est, d'où peut-être leur triste défection récente; la race slave ne paraît pas avoir d'orientation bien fixe quant à ses migrations: on en pourrait dire autant de sa mentalité. On constate bien d'autres exceptions à la grande loi de migration des peuples. Ces anomalies ne sauraient pas plus infirmer sa valeur qu'une éclipse de soleil ne peut prouver que la lumière du jour ne nous vient pas du soleil. Les lois ne comportent pas cependant, à proprement parler, d'exception, mais plusieurs effets de ces lois peuvent se combiner pour modifier l'effet d'une d'elles considérée isolément. Un système de forces variables engendre des résultantes également variables. On a essayé d'expliquer les déplacements des Hommes par des raisons très diverses, qui toutes, en effet, peuvent avoir exercé une certaine influence dans des cas particuliers, mais non sur l'ensemble. En premier lieu, on a fait intervenir des considérations géographiques; à proprement parler, on aurait aussi bien pu dire cosmiques, car la diversité en apparence si grande de la surface de la terre, tient à des influences cosmiques, dont quelques-unes sont déjà connues. C'est ainsi que l'éminent géographe français SCHRADER fait remarquer que la plus ancienne des grandes invasions constatées, celle qui amena de l'est les populations néolithiques, succéda de près au retrait des grands glaciers quaternaires, et semble avoir été la conséquence du desséchement croissant de l'Asie centrale, combiné avec l'amélioration du climat de l'Europe. L'importance du climat sur le comportement des êtres vivants, nous l'avons dit, est incontestable; mais s'il peut, par exemple, expliquer la répartition des diverses races européennes à la surface du Nouveau Monde, cela n'explique pas pourquoi la formidable poussée de son invasion par les Européens s'est faite de l'est vers l'ouest. Certes, on ne saurait nier l'influence des conditions géographiques sur la direction des migrations humaines:

j'ai déjà parlé des déviations vers le sud résultant de l'obstacle de l'Océan, infranchissable pour les peuples barbares. Mais les chaînes de hautes montagnes ont pu faire dévier certaines veines de grands courants humains, comme celles des fleuves vers des vallées ou des plaines; en vertu de la loi du moindre effort; sans doute, la recherche d'un climat plus favorable, la séductrice attraction du soleil, les richesses à conquérir, la densité trop grande de la population, la faim, ont dû être des facteurs importants dans l'étude du problème qui nous intéresse. Il est certain que les Hommes primitifs étaient surtout chasseurs et que les richesses naturelles, en un même point, sont vite épuisées; il fallait conquérir de nouveaux territoires de chasse; plus tard, devenus pasteurs, ils sont restés nomades, à la recherche de pâturages non épuisés, et enfin, éleveurs et agriculteurs, sédentaires, ils ont sans cesse été exposés aux agressions pillardes des vagabonds. On a fait intervenir également les relations commerciales, l'humeur aventureuse de chefs qui, en réalité, comme tous les chefs, ne faisaient qu'obéir aux masses qu'ils croyaient commander. On a vu aussi, ne l'oublions pas, de grandes invasions anéanties comme celles des Cimbres et des Teutons, et d'autres rebrousser chemin sous l'effort adverse de forces humaines, comme celles des Huns. Ce sont là des exceptions, Pour la même raison, on doit laisser de côté toutes les causes proximales, purement occasionnelles, qui sont comme l'amorce est à la poudre. Pourtant, ce sont celles dont on s'occupe généralement d'une manière exclusive. Au contraire, ce sont les causes lointaines, profondes, originelles, qui me préoccupent, les racines obscures et non les fleurs de sang de cette herbe de mort qu'on appelle la guerre.

Les antipathies ethniques, ataviques, les rancunes héritaires, les questions d'héritage, les concurrences économiques, les malaises financiers, les agissements des castes militaires, religieuses, sociales, les opérations empiriques des diplomates, lesquels ressemblent fort à ces médicastres qui soignent des maladies dont ils igno-

rent la cause et la nature, avec des remèdes dont ils ne connaissent pas l'action, tout cela constitue, à mon avis et selon mes observations, des épiphénomènes issus secondairement de phénomènes naturels et d'ordre fondamental.

De toutes les explications proposées pour les déplacements des peuples, aucune n'est susceptible de généralisation et seulement, ce qui se dégage nettement et que nous ne devons oublier jamais, c'est qu'il s'est exercé d'une manière constante depuis les âges préhistoriques, une pression néfaste dirigée de l'est vers l'ouest, ou du nord-est vers le sud-ouest, menaçant de jeter finalement les Français à la mer ou de les asservir et qu'il y a lieu d'en chercher sans retard la cause et le remède. Ce sera le seul moyen d'avoir une paix durable, une paix qui ne soit pas, comme tant d'autres, seulement la période d'incubation d'une autre guerre, la période silencieuse pendant laquelle monte peu à peu l'étiage des grands courants humains, jusqu'à ce qu'ils rompent avec fracas digues et barrages, pour inonder de sang les pays envahis.

VI

Voilà ce que nous dit l'observation dans le temps et dans l'espace; voyons maintenant, ce que va nous donner l'expérimentation.

Au début de cette Conférence, je vous ai montré, par quelques exemples, choisis entre mille autres, combien est universelle et considérable l'influence des agents cosmiques sur les êtres vivants en général, surtout sur l'homme, en particulier; combien puissante est, entre toutes, celle de la rotation de la Terre sur elle-même, et des autres phénomènes qui s'y rattachent. N'est-il pas curieux de constater que les grands courants humains, considérés dans leur ensemble, et dans notre hémisphère spécialement, ont marché en sens inverse du mouvement de rotation de la Terre, c'est-à-dire de l'Orient vers l'Occident, à contre-mouvement, en *anticinèse* (du grec *anti* contre, et *cinesis* mouvement), du mouvement giratoire qui nous entraîne

avec une si vertigineuse rapidité. A celui-là, nous sommes adaptés, accoutumés et tellement que nous n'y faisons aucune attention. Mais on peut se demander si un mouvement de rotation inaccoutumé, n'aurait pas une influence sur les phénomènes de la vie. Les physiologistes ont depuis bien longtemps démontré l'action de la pesanteur et de la force centrifuge terrestre sur le développement des végétaux placés sur des disques tournants, et pour la première fois, il y a bien des années, j'avais fait des expériences de même ordre sur le comportement des animaux. Le temps me manque pour faire ici l'historique de leur évolution. Je me bornerai à dire que dans ces dernières années, je les ai reprises au Laboratoire de biologie de Tamaris-s-mer. Il résulte de ces expériences, en résumé, que si l'on place des animaux aquatiques dans un vase cylindrique animé d'un mouvement de rotation de vitesse convenable, ces animaux se mettent à progresser en sens inverse de la force qui tend à les entraîner. La force n'inertie n'y est pour rien, les animaux morts ne se comportent pas comme les vivants. Le choix, l'habitude, l'instinct ou le raisonnement n'entrent en ligne de compte pour rien dans cette manifestation, car une Anguille décapitée se comporte exactement comme si elle n'avait pas perdu la tête. De même, les animaux aquatiques, volent ou marchent à contre-mouvement, comme faisaient instinctivement beaucoup de gens sur le grand trottoir roulant de l'Exposition Universelle de Paris, en 1900. Les pointes des racines des plantes mises en expériences, se sont dirigées dans le même sens que les animaux entiers ou des fragments d'animaux. Un obstacle placé devant les sujets progressant en antécinèse, les fait dévier, mais ne les arrête pas.

Mes expériences ont fourni encore d'autres notions importantes. Toute réaction physiologique aboutit à de la fatigue, quand l'expérience se prolonge ou quand les conditions extérieures de fonctionnement physiologiques sont devenues mauvaises: insuffisance de nutrition, etc.; on voit alors la vitesse de progression

anticinétique diminuer. Puis, bientôt, se produisent des arrêts, ou repos, la tête toujours tournée en *anticinèse*. Ces arrêts, la fatigue augmentant, deviennent de plus en plus fréquents, de plus en plus prolongés. Encore plus tard, l'animal ne lutte plus, il s'arrête définitivement, mais la tête toujours tournée en antcinèse; puis, enfin, dans l'extrême fatigue, ou un peu avant la mort, l'animal se retourne, la tête tournée dans le sens du mouvement et il se met à progresser de même: c'est ce que j'ai appelé la marche en *homocinèse* (du mot grec *homos* même, et *cinesis* mouvement). Cette dernière peut être provoquée d'embliée par un poison ou un stupéfiant, tel que la cocaïne ou l'alcool.

Nos ennemis se sont-ils comportés autrement? Ils ont d'abord marché directement vers l'ouest pour atteindre la Mer Germâine et de là l'Angleterre. Combien de fois n'a-t-on pas lu dans les journaux, cette phrase lapidaire: «Quelle est donc cette *force aveugle* qui pousse les Allemands vers Calais et pourquoi s'obstinent-ils toujours à combler l'Yser de leurs innombrables cadavres?». La science expérimentale ne nous montre-t-elle pas clairement qu'ils étaient poussés par une force aveugle, en effet, comme celle qui pousse les Insectes nocturnes à se brûler les ailes aux feux de nos lumières, les Oiseaux à se briser la tête contre les phares, les Mouches à se ruer obstinément sur une vitre. Ceci est une explication et non une excuse. Ils ne rêvaient rien moins, ces envahisseurs impulsifs, que d'enlever à l'Angleterre son hégémonie des mers «leur avenir étant sur l'eau» puis, par ce moyen, d'avoir l'hégémonie terrestre et de devenir les maîtres du Monde.

Le flux nouveau de l'arrière-ban des néo-barbares ne pouvant, de même que celui de leurs ancêtres barbares, franchir la mer, submergea le nord et le nord-est de la France, s'avançant vers le sud jusqu'àuprès de Paris. Malheureusement pour eux, dans leur «attaque brusquée», nos ennemis ont méconnu les principes les plus élémentaires de la biologie: Ils n'ont tenu aucun comp-

te de ce qu'exige le bon fonctionnement de la machine humaine. La fatigue, résultant de leur trop rapide progression, de la nourriture mauvaise et insuffisante, de la privation de sommeil et surtout de la résistance indomptable qui, tout en reculant, ne cérait pas, devait transformer bientôt leur marche en antécinèse déviée en retraite, en homocinèse. Ce résultat était d'autant plus fatal, qu'aux causes que je viens d'énumérer, il faut ajouter les excès de toutes sortes, notamment le pillage des caves et l'ivrognerie teutonne, qui n'ont pas été sans influence sur notre victoire de la Marne, comme pouvait le faire prévoir l'action de la cocaïne et de l'alcool provoquant l'homocinèse chez nos animaux. Plus tard, les envahisseurs ne se sont-ils pas encore comportés comme nos sujets en expérience ? C'est pourquoi je n'ai jamais cessé de préconiser la résistance prolongée à l'Occident, pour user la force antécinétique de l'agresseur et le repousser finalement en homocinèse. C'est pourquoi encore j'ai conseillé la marche des armées de Salónica non pas vers l'Orient, où nous n'avions subi que des échecs, mais vers l'Occident, dans le même sens que la poussée qui s'exerçait sur la Turquie d'Asie par les troupes venues des Indes et de l'Arabie. L'adversaire pris ainsi entre l'enclume et le marteau, devait céder, selon moi, et c'est ce qui se produit en ce moment. Il est bien regrettable, comme je l'ai dit aussi que, dès le début de la guerre, les Russes n'aient pas marché directement vers l'ouest, c'est-à-dire de Varsovie sur Berlin.

La marche actuelle vers l'est des Anglo-Saxons d'Angleterre et d'Amérique n'est point un argument contraire à notre théorie: eux aussi, ont subi une pression — terme adopté également en stratégie militaire — et cette pression a entraîné une réaction de sens inverse. Si elle ne s'était pas produite *avec la nôtre*, c'eût été l'invasion à courte échéance de la Grande-Bretagne, comme aux temps anciens, mais cette fois par l'arrière-ban des Germains ; bientôt après c'eût été celle des Etats-Unis, le flot tendant à progresser tou-

jours de l'est à l'ouest; le flux a été suivi d'un reflux pour l'instant salutaire, mais qui, pour la paix du monde ne devra être suivi d'aucun nouveau flux, d'aucun autre ras-de-marée sanglante, si l'on sait écouter la voix de la Science et celle-là seulement.

Imaginez une foule qui se presse vers un guichet: si la poussée devient gênante, les plus près du but se retournent contre ceux qui poussent pour y arriver et les coups suivent souvent de près les objurgations. Cela ne peut-il être évité dans l'avenir? C'est ce que nous verrons bientôt.

Mes prévisions, publiées en 1916, n'étaient nullement des pressentiments: elles étaient fondées sur la connaissance des lois naturelles à la recherche et à l'enseignement desquelles j'ai consacré toute ma vie depuis mon adolescence, je pourrais même dire depuis mon enfance.

Tout être vivant, ou simple parcelle d'un organisme vivant, de substance vivante ou bioprotéon, répond à une action quelconque exercée sur eux par une réaction de même nature ou de nature différente: Telle est la loi de l'*irritabilité physiologique*. Cette notion capitale avait besoin d'être complétée et étendue. C'est à quoi je me suis appliqué dans mes études sur ce que j'ai appelé la *biocinèse*, qui montrent bien nettement que la mécanique biologique n'est, comme nous l'avons dit, qu'un chapitre de la mécanique générale (1).

(1) La réaction motrice à un mouvement peut être interne, intracellulaire, intramoléculaire, atomique, ionique, électronique et échapper à l'observation directe: C'est ce que je nomme *intrabiocinèse*. La réaction motrice peut être extérieure sous forme de déplacements, de mouvements ondulatoires ou autres; chaleur, lumière, électricité, motricité; il s'agit alors d'*extrabiocinèse*. Ces deux sortes de *biocinèse* sont corrélatives dans tout bioprotéon.

1^e Quand l'organisme ou fraction d'organisme manifeste une réaction ondulatoire ou autre, par exemple de translation, de direction, en sens contraire de celui du mouvement excitateur; c'est l'*anticinèse*;

2^e Si le mouvement réactionnel est de même sens que le mouvement excitateur: C'est l'*homocinèse*.

3^e Le mouvement réactionnel peut exister, sans être apparent, il y a alors *acinèse compensative*.

Il n'y a aucune raison de prétendre que des lois qui commandent aussi bien à une infime parcelle de substance vivante, à un animal microscopique, à un végétal qu'à un Homme, ne sont pas applicables à des groupes d'Hommes, à des collectivités humaines, sociales ou nationales, et c'est pourquoi j'ai voulu montrer que *les questions de guerre ou de paix sont avant tout du ressort de la biologie scientifique et non le fait de la diplomatie empirique*. Les diplomates nous font l'effet de ce qu'étaient les alchimistes avant qu'il y eût des chimistes. Je ne vais pourtant point jusqu'à dire, avec Balzac : « Diplomatie, science de ceux qui n'en ont aucune, et qui sont profonds comme le vide ». Mais le progrès exige que les diplomates cèdent le pas aux biologistes ou, tout au moins, qu'ils les appellent en consultation.

L'observation nous avait enseigné que depuis les temps préhistoriques jusqu'à ces jours tragiques que nous venons de vivre, il s'est exercé sur notre pays une pression continue causée par de grands courants humains qui, périodiquement, brisent les digues élevées pour lui barrer le chemin et inondent de sang les pays envahis : que les plus grands, les plus puissants,

Dans nos expériences, l'anticinèse se produit quand la puissance de réaction l'emporte sur la puissance d'excitation. Dans l'acincinèse compensatrice, il y a égalité, état d'équilibre. L'homocinèse se manifeste soit quand l'action excitatrice l'emporte en puissance sur la réaction antacinétique ou bien que cette dernière a été usée par une action trop prolongée ou affaiblie par des causes de fatigue surajoutées : intoxication par exemple, et, d'une manière générale, par toutes les influences abiotiques. S'il s'agit d'organismes en lutte, l'action cinétique de l'adversaire peut diminuer sous les mêmes influences que dans le cas précédent.

La réaction antacinétique peut être inhibée partiellement ou complètement par une action antacinétique de sens contraire d'une nature différente et même complètement inversée.

L'action simultanée de deux actions de sens différents peut aussi donner lieu à une résultante vectorielle. Il arrive également qu'au premier choc, il y ait recul homocinétique momentané suivi d'une réaction antacinétique indiquant une sorte de période latente de préparation ou de réparation.

V. C. R. de la Société de Biologie, Séance du 27 avril 1918.

les plus persistants, les plus redoutables pour nous de ces courants, sont dirigés de l'Orient vers l'Occident.

L'expérience, à son tour, nous prouve que de tels phénomènes ne sont pas le fait du hasard, mais du jeu d'une ou plutôt de plusieurs lois naturelles. Le *raisonnement* va nous montrer maintenant comment, au lieu de s'exposer aux sanctions implacables et terribles parfois, qui résultent de la méconnaissance des lois naturelles, on peut apprendre à s'en servir en leur obéissant. Souvenons-nous aussi de cette vue profonde d'Elisée Reclus (1) : « C'est l'observation de la Terre qui nous explique les événements de l'Histoire, et celle-ci nous ramène à son tour vers une étude plus approfondie de la Planète, vers une solidarité plus consciente de notre individu, à la fois si petit et si grand, avec l'immense Univers. »

VII

Les temps des vaines ou fallacieuses palabres et des déclamations sentimentales sont périmés. La *diplomatie à ciel ouvert*, la seule qui puisse être honnête et scientifique, va remplacer la néfaste diplomatie secrète. Cherchons à ne tromper personne si nous ne voulons pas être trompés à notre tour. Allons droit au but, soyons francs.

Il faudrait être fou pour entreprendre de faire refluer les fleuves vers leur source ou simplement de les empêcher de couler vers la mer. Sont-ils bien sensés ceux qui clament sans cesse qu'il faut « embouteiller l'Allemagne », « encercler l'Europe centrale », arrêter ou refouler les grands courants humains vers l'Orient ?

Serait-il, après tout ce que nous savons, raisonnable que l'Angleterre, par exemple, voulut s'annexer des territoires sur la partie occidentale du Continent, que la France songeât à conquérir la Westphalie, la Hesse, le Grand Duché de Bade, le Wurtemberg ou la Bavière ? Evidemment, personne n'y songe,

(1) *La Terre et l'Homme*, p. IV.

car ce serait le moyen le plus propre à préparer de nouvelles explosions violentes, des avalanches sanglantes. Ne serait-ce pas de parti-pris vouloir alimenter ces fontaines intermittentes de sang que sont les guerres ?

Tout esprit dé conquête par la violence ne peut hanter encore qu'une nation de proie. Les peuples vraiment civilisés songent, avant tout, à conquérir leur liberté et celle des Hommes qui les composent, à choisir librement, sans contrainte matérielle ou morale, la nationalité préférée. Mais le respect dû à ces hautes pensées humanitaires ne doit pas nous détourner de songer au salut de notre propre nation, à la défense de nos libertés, si chèrement acquises. Après la victoire, qui ne saurait tarder, nous devons exiger des garanties puissantes contre les invasions sauvages qui, par le fer et par le feu, n'ont cessé de ronger l'ancien domaine des Gaulois, lequel s'étendait jadis jusqu'au Rhin. A lui seul, l'empereur Julien l'Apostat dû rejeter jusqu'à cinq fois les Alamans de l'autre côté du fleuve, reconstruire les nombreuses villes ou villages qu'ils avaient incendiés, comme font encore en ce moment leurs successeurs, que la fameuse « Kultur » semble n'avoir modifiés qu'en surface.

Julien, savant érudit et grand philosophe, n'en était pas moins un général habile et un soldat valeureux; il ne vint à bout des Alamans qu'en remportant sur eux la bataille décisive d'Argentaria. La petite ville qui portait alors ce nom, devait plus tard être dénommée Stratburg par les Francs, puis Strasbourg plus tard, des deux mots de haut allemand *Strat* grand chemin et *burg* ville. Combien est pour nous suggestive cette dénomination. Il ne faut plus que la capitale de l'Alsace soit un *grand chemin*, et cet exemple, à lui seul, suffit à nous montrer que, déjà dans l'antiquité, le Rhin n'était pas un obstacle aux invasions. Les fleuves, d'ailleurs, ne sont pas comme les montagnes des frontières naturelles: ce sont des chemins, des chemins qui marchent, comme on l'a si bien dit. Bientôt le Rhin va constituer un merveilleux chemin conduisant, par sa

jonction avec le Rhône, de la Mer du Nord à la Méditerranée, grâce aux efforts de nos hommes d'état, de nos représentants, en particulier de M. le sénateur Herriot, maire de Lyon. Non seulement ce chemin ne pourrait nous protéger, même si nous récupérions la rive gauche du Rhin, mais il a besoin lui-même d'être protégé. Il serait aussi absurde d'en confier la garde à une nation de proie — *Germani ad prædam* — que de demander à des contrebandiers de combattre la fraude. Il ne serait pas plus logique de laisser même la rive droite aux Germains et la gauche aux Français. A chaque instant, la sécurité de cette grande et vivifiante artère serait compromise. Tous les avantages seraient d'ailleurs du côté de la Germanie ; la rive droite est escarpée sur un long parcours, les hauteurs qui la bordent sont encore hérissées des ruines de nombreux châteaux-forts, qui dénotent son importance stratégique. Actuellement, de grands centres très fortifiés, des têtes de pont où aboutissent de nombreuses lignes et routes stratégiques, s'échelonnent depuis la frontière de la Suisse jusqu'à celle de la Hollande. Il y a là, pour nous Français, un danger permanent. Le rattachement de l'Alsace à la France, comme on l'a fort bien dit, n'est pas une annexion, mais le contraire, c'est-à-dire une *désannexion*, son retour à la mère patrie ne saurait tarder maintenant. Mais je tiens à vous faire remarquer dès maintenant que du côté de l'est, c'est toujours une porte ouverte aux invasions barbares; «un grand chemin», comme au temps des Francs. Notre pays est encore moins bien défendu du côté des provinces rhénanes, et, que ne peut-on craindre d'un réveil, toujours possible, du pangermanisme, peut-être même du panslavisme, sans compter les autres «panphagismes» de l'avenir? Vous ne voulez pas d'*annexion*, et pourtant vous voulez être protégés en vue d'une *paix durable*: je ne vois qu'un moyen pratique, c'est un *protectorat* comprenant les pays de la rive gauche et une large bande de la rive droite du Rhin, plus facile à défendre. On pourrait, d'ailleurs,

laisser aux habitants de ces contrées la plus large autonomie, comme les Allemands avaient, prétendaient-ils, projeté de le faire pour l'Alsace-Lorraine. Peut-être même, que si l'on consultait les indigènes sur la nationalité qu'ils préféreraient, ils choisiraient la France, parce qu'il y a toujours plus d'avantages à être associé avec des créanciers qu'avec des débiteurs et que les charges seront lourdes et prolongées pour la réparation des ruines et des dommages de toute nature stupidement accumulés par les Allemands et leurs alliés. Mais ce n'est pas avant longtemps qu'il sera possible, malgré les sympathies que manifestaient encore il y a un siècle ces populations mélangées de Celtes et de Germains pour la France, d'en faire des citoyens de notre République: il faudrait que le temps eût lavé bien des choses. C'est donc encore pour ce motif que le protectorat, et le protectorat seulement, s'impose. Il devra rester un instrument de défense stratégique, militaire, aussi longtemps que nous pourrons douter de la sincérité de ceux pour qui les traités, les plus solennellement consentis, ne sont, en réalité, que des « chiffons de papier ». Nous ne pouvons donc nous contenter de cela. Il nous faut des garanties et des indemnités matérielles pour les dommages incalculables qui nous ont été causés: nous ne serons jamais assez prudents, ni assez exigeants. Il y a des leçons du passé, sans parler de celles du présent, que nous ne devons pas oublier. Les Allemands ont été nos alliés: au plus fort de la bataille de Leipzig, les Saxons ont tourné leurs canons contre nous; en décembre 1812, le général prussien York passait brusquement avec tout son corps d'armée du côté des Russes et bientôt le général de Bulow devait suivre son triste exemple. Tant et de telles félonies ne sont pas faites pour inspirer de la confiance.

Est-ce à dire pour cela que nous devions élever une cloison étanche entre l'Allemagne et la France. Un semblable dessein serait en flagrante opposition avec les principes que je me suis appliqué à défendre devant

vous. Si l'on ne doit pas chercher à arrêter le cours d'un fleuve, on peut, en se servant des lois naturelles, de celles de l'hydrostatique et autres, régulariser son cours, prévoir les crues périodiques, les débordements néfastes et violents, y remédier en élargissant et approfondissant son lit, en élevant des quais, et même en construisant des barrages à écluses, à vannes plus ou moins mobiles, enfin, en établissant des canaux de dérivation, des déversoirs pour les eaux, des colonies pour les peuples. C'est de cette manière qu'il faut agir pour avoir une *paix durable*, qui mettra fin aux inondations sanglantes et périodiques, à ces luttes par le fer et par le feu, qui sont la honte de l'Humanité, la confusion de la raison. L'*émigration pacifique*, régulière, continue, doit remplacer les irrutions tumultueuses et violentes, les invasions brutales: les fleuves humains doivent suivre paisiblement leur cours, sans quoi, il faudra renoncer à ce grand idéal philanthropique qu'est la *Société des Nations* et la *Liberté des peuples*.

Comme complément nécessaire au protectorat rhénan, il faudra obtenir du *Congrès de la Paix* la *Liberté absolue des mers*, sans laquelle nous ne pourrons jamais en finir avec les hégémonies maritimes et terrestres, ce qui est, en réalité, tout un, c'est-à-dire avec le *militarisme* outrancier et oppresseur. C'est par la mer que s'est faite la grande émigration pacifique de l'Europe vers l'Amérique; c'est par elle que doit s'effectuer la grande *circulation mondiale*, telle que la veut la Science, fidèle interprète du code des lois de la Nature. L'*émigration pacifique*, c'est la soupape de sûreté des peuples comprimés et envahisseurs.

« Circulez! Circulez! pas d'attroupements! » tel doit être le mot d'ordre de la police mondiale représentée par une flotte internationale : *QUI TIENT LA MER, TIENT LA TERRE*.

On a parlé pour les provinces rhénanes, d'un « état tampon », neutre et indépendant, placé sous la garantie des traités. On n'obtiendrait ainsi qu'une fausse sécurité, comme celle que nous avait donné la Belgique et qui nous empêcha malheureusement de fortifi-

fier, comme il aurait convenu, nos frontières du Nord. La leçon a été sévère pour tous, qu'elle soit donc profitable!

Nous le répétons, le protectorat rhénan, tel que nous devons l'exiger, ne doit pas être une cloison étanche entre l'Europe centrale et la France: les échanges et les relations entre ces deux parties du Continent, puis entre elles et le reste du monde, ne pourraient être indéfiniment suspendues sans grand dommages pour le progrès et pour l'Humanité, pour le bien-être surtout de la France. Ce que nous voulons, c'est un organe régulateur, modérateur, épurateur, un filtre ethnique, pourrait-on dire, qui n'empêche pas la circulation et, par là, s'oppose aux congestions et aux hémorragies. Depuis Menenius Agrippa et probablement avant ce *social-pacifiste* romain, on a souvent comparé le fonctionnement des sociétés et des peuples à celui du corps humain. Eh bien! dans ce dernier, sur le trajet de la circulation, se trouvent échelonnés des organes, dont le rôle et la fonction est analogue à celle que nous concevons pour notre protectorat rhénan. C'est du bon équilibre entre la nutrition de tous nos organes que dépend la santé et aussi la bonne mentalité: «*Mens sana in corpore sano*», le bonheur enfin! Rien de tout cela ne saurait exister si, en quelque région de l'organisme mondial, il y avait souffrance; si la circulation est entravée ou, par à-coups, embâllée, c'est l'anémie ou la fièvre, la maladie et souvent la mort.

D'ailleurs, avec l'*embouteillage* et l'*encerclement*, ou seulement sans la liberté des mers, comment l'Europe centrale pourrait-elle se nourrir et travailler pour payer ses dettes. Nous Français, ses principaux créanciers, nous serions ruinés avec nos débiteurs, et c'est ce qu'il faut à tout prix empêcher par la libre circulation pacifique des peuples.

Inspirons-nous toujours des lois de la Nature; elles sont plus simples et beaucoup plus générales qu'on ne le soupçonne communément et n'oublions pas que la

sociologie nationale ou internationale, n'est qu'une branche de la biologie, c'est-à-dire de la mécanique générale.

Notre protectorat rhénan doit être un terrain d'entente, de conciliation des intérêts, et plus tard, peut-être, de réconciliation entre Celtes et Germains. Ce serait alors pour les meilleurs et les plus repentis, une sorte d'antichambre, de purgatoire, permettant l'accès individuel et discret de l'Eden occidental, où ils cesseraiient d'être des « indésirables »; mais le « *Nach Paris!* » ne doit plus être ni un cri de haine, ni un cri de guerre, l'appel au brigandage. Il ne faudrait pas non plus que l'émigration pacifique ne fût qu'une invasion déguisée. Telle qu'elle s'effectue sous nos yeux de l'Italie vers la Provence, c'est-à-dire toujours de l'est à l'ouest, l'émigration n'effraye personne et la coopération des Italiens avec les Français a été aussi utile dans la paix et aussi appréciée qu'elle l'a pu être dans la guerre. Cela n'exclue pas le désir légitime de conserver les clefs et la propriété de la maison.

Vous voyez que mon programme de *Paix par la Science* s'accorde fort bien avec celui de mon collègue universitaire devenu Président des Etats-Unis, M. le professeur Wilson. Je puis même affirmer, sans outrager la vérité, que j'ai le mérite de la priorité pour ses bases fondamentales tout au moins. En 1916, à une époque où l'Amérique était strictement neutre, — même plutôt pacifiste — j'avais adressé au grand philanthrope qui paraît être appelé à être le principal arbitre des destinées du Monde, une brochure intitulée : « LES ORIGINES NATURELLES DE LA GUERRE, influences cosmiques et théorie anticanétique, LA PAIX PAR LA SCIENCE (1).

Permettez-moi seulement de vous en citer quelques lignes :

« Il est nécessaire dès maintenant, de se mettre en garde contre les combinaisons qui, après la crise terrible que nous traversons, pourraient en préparer de semblables pour l'avenir.

(1) Chez GEORG, libraire éditeur, passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon.

« Les nations sincèrement pacifiques, qui entendent « vivre librement de leur travail et de relations commer- « ciales honnêtes, doivent sans retard *se liguer* entre « elles contre celles qui veulent vivre, s'accroître, pros- « pérer par l'asservissement des autres, par le brigandage, le pillage ou, simplement, par l'accaparement « économique, préparé au moyen de la force et de la « ruse, d'où qu'il vienne.

« Les moyens propres à assurer le libre exercice de « l'anticinèse pacifique doivent être étudiés avec le « plus grand soin. La sagesse consistera à favoriser son « action bienfaisante et aussi à prévoir et empêcher « les abus dont elle pourrait être le prétexte.

« L'émigration pacifique est un phénomène biologique normal, physiologique. L'invasion relève, biologiquement, sociologiquement de la criminalité patologique. Les fauteurs d'invasion, bien qu'irresponsables, à cause de leur ignorance, n'en doivent pas moins être recherchés et poursuivis comme coupables « ou comme complices des crimes qu'ils auront commis « ou provoqués en territoire étranger. Ils seront jugés suivants les lois du pays envahi et subiront leurs peines. Il ne saurait s'agir de punition ou de représailles, mais simplement d'un épouvantail destiné à « décourager les imitateurs éventuels, et d'une juste « indemnité qui s'impose.

« Il s'agit d'une question fondamentale: toutes les « autres, le principe que nous défendons étant admis, « seront faciles à résoudre logiquement, telles que les « modifications de frontières, les relations économiques « internationales, la Liberté des mers, etc., etc.

« Nous ne pourrons avoir une paix durable que par « la Science, mais en dehors d'elle, point de salut! et « ce serait folie que de s'en rapporter encore une fois « exclusivement à des joueurs attablés autour du tapis « vert de la diplomatie. » (1).

(1) Lors de la séance publique, la lecture de cette citation ainsi que quelques autres passages ont été supprimés faute du temps nécessaire pour les développer : ils ont été rétablis dans le texte imprimé.

Non seulement l'histoire nous montre que la « raison d'état » s'est trop souvent montrée inférieure à la raison pure et simple, mais encore combien sont dangereuses pour la sécurité des peuples les intrigues, les tractations confidentielles, les mensonges et parfois même les faux de la diplomatie secrète. Quelle confiance peut-on avoir dans les pratiques suivies jusqu'à présent par la diplomatie, même honnête ? D'aucuns n'ont-ils pas prétendu que cette loyauté n'est pas ordinairement conciliable avec les intérêts respectifs des nations en conflit, que l'astuce, l'espionnage, la trahison et la félonie sont des armes particulièrement recommandables pour le règlement des affaires humaines ? Outre que cela est immoral, je crois que cette mentalité est inconciliable avec celle de l'Homme de science et ne peut conduire qu'à l'incohérence, au désordre et aux pires catastrophes.

Hier encore, nous étions alliés avec les Russes et les Anglais contre les Turcs et, pour la guerre de Crimée, avec les Turcs et les Anglais contre les Russes; à Waterloo, les Anglais combattaient avec les Prussiens et les Belges contre nous; en 1812, nous avions pour alliés les Saxons et les Prussiens qui, d'ailleurs, nous trahirent en pleine bataille. En vérité, je ne regrette pas d'avoir écrit que si des particuliers traitaient entre eux leurs affaires comme font les nations, il faudrait les enfermer. Pourtant, cette pitoyable incohérence, c'est l'histoire de tous les temps. La vieille diplomatie en est encore au point où était l'alchimie avant la création de la chimie scientifique, elle obéit au plus grossier des empirismes, les nefs des états, sans cartes ni boussoles, conduites parfois par des pilotes ignares ou criminels, ne savent pas éviter les écueils et s'entrechoquent au sein des tempêtes humaines, avec fracas, engloutissant des millions d'hommes et des richesses inouïes. La diplomatie n'est pas scientifique; les diplomates font sans doute pour le mieux, comme les médecins, mais ils ne sont pas rompus, comme il conviendrait, à la méthode scientifique. A des situations nouvelles,

comme celles que cette guerre mondiale, sans précédents, a créées, il faut des méthodes nouvelles, plus générales, plus scientifiques que celles du passé. L'heure est solennelle! Que les représentants attitrés des nations songent aux formidables responsabilités qui vont peser sur eux et sur leur mémoire; qu'ils ne négligent aucune précaution pour se mettre à l'abri de l'erreur. Malédiction universelle et éternelle à ceux qui se seront trompés ou auront trompé!

Encore une fois, l'heure est solennelle! que tous ceux qui veulent le bien de l'Humanité et celui de la France, s'unissent étroitement. Agissons! les Français ont le droit de parler haut au *Congrès des Nations*. Il n'est plus de saison de les considérer, comme on le faisait volontiers hier encore, par delà les mers, comme «une nation de petits vieillards bien sages»; on a pris trop souvent notre amour de la paix, notre réserve, notre prudence, notre recueillement pour de la timidité ou de la crainte; nos vertus ou nos qualités pour défauts et parfois pour des vices.

Soyons pour la *Paix mondiale* ce que nous avons été dans la *guerre mondiale*, et c'est le moment où jamais de répéter l'immortelle parole du révolutionnaire Danton: «Français! de l'audace, encore de «l'audace et toujours de l'audace!».

(*Des applaudissements prolongés ont souligné la péroration du Conférencier*).

Toulon, le 30 Novembre 1918.

NOTA. — Dix jours plus tard, la France apprenait avec une immense joie, les conditions de l'armistice comprenant l'occupation militaire de la rive droite du Rhin et des provinces rhénanes dont nous espérons que la garde sera laissée exclusivement à la France après la signature de la paix, car, à l'heure où s'imprime cette Conférence, les Allemands cherchent déjà par tous les procédés, à se soustraire à leurs engagements.
Veillons!.... sur la rive droite du Rhin !

Les Etrennes des Enfants de France aux Orphelins de la Guerre

—•O•—

La guerre, la tempête effroyable, est passée ;
Et La France est debout, plus belle, mais blessée.
La France est notre mère; et voilà qu'elle dit
Aux écoliers, à tout son peuple encor petit:
— « Mes enfants, recueillez dans vos coeurs mes paroles :
Cette guerre a peuplé d'orphelins les écoles...
Au jour de l'an qui vient et qui m'est glorieux,
Je voudrais voir sourire un peu leurs pauvres yeux.
Moi, je saigne, voyez, mais plus fière et plus grande.
Je pleure, et je souris. C'est pourquoi je demande
A ceux de vous qui ne sont pas vêtus de deuil
De dire aux orphelins qu'ils sont tout mon orgueil,
Que la France à jamais leur sera paternelle,
Car leurs pères, nos morts, revivent tous en elle...
Donnez, enfants de France, avec des mots câlins,
Les étrennes de France à tous ces orphelins. »

— « Mère au grand cœur, ô douce France,
Avec toi nous pleurons sur eux...
Va, nous souffrons de leur souffrance,
Nous tous, tes enfants plus heureux,

« Vous, nos petits frères en larmes,
Mais dont le malheur est si beau,
La France, encore sous les armes,
Vous fait le salut du drapeau.

« Les Alsaciennes, les Lorraines,
— Sonne, clairon ! roule, tambour ! —
Frères, vous offrent pour étrennes
Les clefs de Metz et de Strasbourg.

« Et l'Amérique, l'Angleterre,
Et Rome, et tous les alliés,
Vous rapportent — paix sur la terre --
Des bonheurs longtemps oubliés.

« Ce que l'univers, qui vous aime,
Vous offre à vous, petits enfants,
Lui fut donné par la mort même
De vos pères, morts triomphants.

« Vos morts ne veulent plus vos larmes,
Car ils servaient le Droit des coeurs,
C'est le Droit, puissant par leurs armes,
Qui vous sacre Fils des Vainqueurs.

« Dans nos petits livres d'Histoire,
Déjà votre deuil immortel
Resplendit, clair comme la gloire,
Pourpre de sang et bleu de ciel.

« C'est pourquoi nous tous, petits hommes,
Jurons de faire nos efforts,
Demain, tout faibles que nous sommes,
Pour être dignes des grands morts.

« Il faut que leur mort soit féconde,
Et puisqu'en nous la France croit,
Travaillons, pour que, sur le monde,
Règnent la Justice et le Droit ».

JEAN AICARD.

D^r Jules REGNAULT

L'Organisation

de la Vie Nationale (1)

—•=XOX=•—

En 1914 nous n'étions pas prêts pour la guerre, parce que nous ne l'avions pas voulue, parce que beaucoup d'entre nous ne l'avaient même pas prévue comme une éventualité possible. Etions-nous au moins organisés pour une paix féconde comme celle que nous désirions? Hélas, non! Les événements actuels ont dissipé de nombreuses illusions.

Nos voisins de l'est, à la fois insinuants, audacieux et admirablement organisés, avaient envahi notre industrie et notre commerce, ils avaient même acquis une influence injustifiée dans certains milieux scientifiques, artistiques et littéraires. Encore quelques années de ce régime et nous devenions complètement leurs tributaires.

La guerre, éclatant brusquement, a réveillé les Français de leur longue torpeur; ils ont pu faire leur examen de conscience et reconnaître les multiples causes

(1) Reproduction autorisée pour les périodiques ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

En l'absence de l'auteur mobilisé et retenu par ses obligations militaires, lecture de ce travail a été donnée par le président de l'Académie du Var en la séance publique du 4 Mai 1916.

de tout le mal: l'amollissement dû à l'aisance et au bien-être général, l'amour d'une douce quiétude entravant toute initiative, la routine et surtout l'absence d'organisation de la vie nationale.

Ils doivent maintenant envisager froidement la situation; quelle que soit l'issue de la guerre, quelle que grande et complète que puisse être la victoire, pendant de longues années, l'aisance ne sera plus la même, il y aura de multiples ruines à relever et chacun pourra et devra apporter le concours de son initiative, renonçant surtout à la routine. M. POINSOY insistait récemment avec raison sur cette dernière condition: « C'est être patriote, dit-il, de dénoncer nos faiblesses à l'heure même du danger, puisque c'est à cette heure-là qu'elles peuvent nous être le plus préjudiciables.

« La première, la plus grave de ces faiblesses est la routine. Elle est surprenante en ce pays des *trouvères* (c'est-à-dire des *trouveurs*, des inventeurs, des créateurs). Mais elle est indéniable et elle s'avère formidable. On nous dit que la France crée et que l'Allemagne assimile. Rien de plus vrai. Mais il ne suffit pas de tirer vanité de ce fait et d'en accabler de mépris l'adversaire. Créer reste vain si l'utilisation et le perfectionnement n'interviennent.»

Combien d'appareils, d'instruments, de méthodes, de produits chimiques ou pharmaceutiques, inventés ou découverts en France, ont été méconnus chez nous jusqu'au jour où ils nous ont été réimportés d'Allemagne! Personnellement, ce n'est pas à la guerre actuelle que nous devons cette constatation; avant qu'elle n'éclatât, nous avions lutté contre ce néfaste état d'esprit. En mars 1914, à propos d'une question aujourd'hui tout à fait d'actualité, « le choix de l'anesthésie chirurgicale », nous écrivions déjà : « On peut se demander pourquoi l'anesthésie régionale et locale n'avait pas eu jusqu'ici plus de succès en France; c'est sans doute parce qu'il s'agissait d'une méthode française. On accueillera, par contre avec enthousiasme, les procédés qui en dérivent,

parce qu'ils sont réimportés d'un pays voisin. Mais n'est-ce pas le sort commun de toutes les inventions françaises de n'être bien appréciées chez nous que le jour où elles nous reviennent de l'étranger? » (1).

C'est qu'en effet, la plupart des découvertes qui ont transformé le monde moderne sont dues à l'un des nôtres, qu'il s'agisse de canons d'acier, d'avions et de sous-marins perfectionnés, de puissants explosifs, de machines ingénieuses ou de grandes inventions scientifiques; sans entrer dans une énumération longue et fastidieuse, contentons-nous de rappeler ici le gaz d'éclairage, la télégraphie avec ou sans fil, les machines à tisser et à composer, la cinématographie, l'automobile, la lumière froide, la liquéfaction des gaz et l'industrie du froid. Mais nous n'avons pas su apprécier ni encourager nos inventeurs, par suite, nous n'avons pas essayé de les protéger contre le pillage économique de certains voisins. On commence à s'apercevoir de la faute et il faut suivre et appuyer énergiquement la campagne engagée par M. de Laigue puis par M. Urbain Gohier, pour la protection des inventeurs.

Les Français comprennent enfin qu'ils sont dans la nécessité de mieux organiser leur vie nationale. Ils y réussiront certainement, mais non sans efforts ; ils devront faire preuve de persévérance et même de ténacité, car dès le lendemain de la paix, nos voisins de l'est tenteront de reprendre l'invasion industrielle et commerciale, qu'ils ont d'ailleurs essayé de continuer même pendant la guerre.

Légers, frondeurs, manquant d'esprit de suite et par ce fait même d'esprit d'organisation, tels étaient, dit-on, les Gaulois. On s'est plu à répéter que les Français ont hérité en partie de leurs défauts, mais les invasions des Latins, des Francs, des Burgondes et des Normands ont infusé un sang nouveau aux populations celtes;

(1) Dr J. Regnault — *Du choix de l'anesthésie chirurgicale. Le Var Médical, Toulon, Mars 1914.*

le mélange des races harmonieusement fusionnées a modifié le milieu ethnique et les Français ont montré suffisamment à diverses reprises, il y a un siècle aussi bien qu'aujourd'hui, qu'ils ne sont pas incapables de faire un effort d'organisation.

S'ils n'ont pas évité l'envahissement de l'avant-guerre, ils ont pu au moins improviser les moyens de défense pour la guerre qu'ils n'avaient pas préparée; ils ont même commencé à s'organiser pour après la guerre. Les ligues et les comités se sont multipliés: dès le début de la crise actuelle les ligues anti-allemandes ont réagi contre l'invasion industrielle et commerciale de nos encombrants voisins. La Ligue française, créée sous la présidence de M. Ernest Lavisse et du général Pau, apporte son concours aux sociétés qui luttent contre la dépopulation, l'alcoolisme et ses effets meurtriers; elle donne son appui aux personnes et aux institutions qui soutiennent notre influence et nos intérêts à l'étranger.

Divers comités ont lutté pour le développement de l'industrie, des arts et du commerce; d'autres, pour l'expansion de la culture mécanique destinée à suppléer la main-d'œuvre agricole devenue insuffisante; d'autres enfin, pour libérer notre industrie de la servitude de l'Allemagne, qui avait le monopole de nombreux produits chimiques et des appareils de laboratoire. C'est ainsi que le Comité d'initiative de la Presse Médicale et Scientifique s'emploie à obtenir du gouvernement la création d'un office destiné à guider nos industriels et à les soutenir dans leurs efforts.

Enfin, actuellement, une campagne de presse commence à préparer l'«après-guerre», en organisant un Congrès national du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Tous ces comités, toutes ces ligues font œuvre éminemment utile, mais seuls, ils restent impuissants à organiser notre vie nationale d'une façon pratique et durable. Pour obtenir un résultat satisfaisant, il faut faire appel à l'énergie de tous, il faudrait surtout grouper et

coordonner les efforts de tous les syndicats professionnels, de toutes les sociétés agricoles, industrielles, commerciales et scientifiques.

Il serait sans doute prématuré de vouloir préciser dès maintenant, dans ses moindres détails, l'organisation de la vie nationale pour le temps de paix; tous nos nerfs doivent être tendus vers le résultat désiré: la Victoire. Mais pendant que les combattants luttent sur le front, ceux qui sont retenus à l'arrière par leur âge ou leur état de santé, peuvent et doivent esquisser dès maintenant les grandes lignes de cette organisation.

Pour bien utiliser nos richesses, il faudrait d'abord les connaître, il faudrait en faire une sorte d'inventaire, que les intéressés pourraient avoir facilement sous la main et consulter suivant les besoins; il faudrait un guide ou encyclopédie pour chacune des grandes branches de l'activité: agriculture, industrie, commerce, sciences et aussi pour diverses professions libérales telles que la médecine; il en faudrait un, enfin, pour l'organisation du travail intellectuel (1).

Dans le guide concernant sa profession, chacun trouverait tous les renseignements dont il pourrait avoir besoin sur les revues ou journaux, sur les sociétés et syndicats techniques, sur les débouchés qu'il peut trouver pour les produits de son activité, enfin sur les articles français dont il peut avoir besoin.

Toutefois, cette espèce de bréviaire serait à lui seul insuffisant, car les besoins et les productions se modifient chaque jour. Il faudrait donc créer un office permanent ayant des ramifications dans tout le pays, dans nos colonies et restant en relations avec nos agents à l'étranger. Il n'est nullement question de faire appel à de nombreux budgétivores. Il suffit de coordonner les efforts des sociétés déjà existantes, sociétés ou aca-

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, l'Association Nationale d'Expansion Economique, 23, avenue de Messine, Paris, a édité un indicateur de la production française.

démies d'agriculture ou d'horticulture, chambres de commerce, syndicats professionnels et sociétés scientifiques. Quelques membres désignés par ces sociétés constituerait dans les grandes villes un office local, qui aurait facilement des représentants ou des délégués dans les agglomérations très importantes. Dans les très grands centres, se trouverait un office régional analogue qui pourrait centraliser les documents intéressant la région ou la province et serait en relations avec un office national situé à Paris. Ce dernier serait chargé des rapports généraux avec les agents consulaires et les offices établis à l'étranger; il servirait aussi de lien d'union entre les divers offices régionaux qui pourraient cependant communiquer directement entre eux pour tous renseignements concernant soit la production, soit les besoins de chaque district. L'ensemble de ces offices constituerait l'union des intérêts de la nation.

Un tel projet serait facilement réalisable, il serait largement facilité par la décentralisation qui était déjà à l'ordre du jour de la Chambre il y a un an; il le serait aussi par la suppression des départements et le retour à des divisions provinciales groupant mieux les intérêts agricoles, industriels et commerciaux. Toutefois, cette décentralisation n'est pas une condition indispensable.

Il y a plus d'un an, un premier effort a été fait déjà et le mouvement est parti du département du Var où divers syndicats, chambres de commerce et sociétés scientifiques ont approuvé le double projet de la bibliothèque d'organisation de la vie nationale et de l'union des intérêts généraux de la nation. Le premier appel a été lancé par un Varois, M. Edme Tassy, qui s'était assuré la collaboration de divers auteurs, dont deux appartiennent à l'Académie du Var, l'un comme secrétaire des séances, l'autre comme secrétaire général. (1)

(1) *M. Charles Risse, Dr J. Regnault.*

Nous ne pouvons étudier ici plus en détail ces intéressants projets, nous nous contenterons de jeter un coup d'œil sur un point, auquel nous n'avons fait jusqu'ici qu'une rapide allusion, c'est-à-dire sur ce que pourrait être l'organisation du travail intellectuel.

Il y aurait lieu de s'occuper tout d'abord, de l'éducation et de l'instruction de nos enfants, de développer et d'enconrager chez eux l'esprit de curiosité scientifique et d'initiative, en même temps que le sens de la vie pratique.

Pour les élèves que leurs aptitudes ou conditions sociales disposent à des études plus complètes que celles d'un bon enseignement primaire, il serait nécessaire de modifier les cycles actuels de l'enseignement secondaire, de façon à donner une forte culture générale, tout en permettant une spécialisation rapide par une sorte de sélection naturelle.

Pendant les premières années, on donnerait à tous un enseignement commun portant sur des notions élémentaires de littérature, de langues vivantes, de grec et de latin, de mathématiques, de biologie, de sciences physiques et chimiques. On pourrait ainsi constater les aptitudes particulières de chaque enfant pour telle ou telle science; un commencement de spécialisation pourrait se produire et dans les classes plus élevées, tout en continuant à suivre un cours de culture générale commun, les élèves seraient répartis suivant leurs goûts et leurs aptitudes dans des sections qui consacreraient plus particulièrement un certain nombre d'heures à telle ou telle science en rapport avec ces aptitudes.

Ultérieurement, ces sections formeraient des classes de plus en plus distinctes acheminant vers la spécialisation complète qui conduit à telles ou telles carrières.

Tous auraient ainsi la culture générale, littéraire et scientifique indispensable pour les conditions de la vie sociale auxquelles ils se destinent; et chacun se spécialiserait automatiquement dans la série des connaissan-

ces où son activité intellectuelle peut donner le meilleur rendement.

Plus tard, dans l'enseignement supérieur professionnel, il y aurait lieu de réduire au minimum les cours purement théoriques, ou, en tous cas, d'introduire dans ces cours des considérations sur l'utilisation pratique des notions enseignées. Ce serait d'ailleurs là le meilleur moyen de fixer dans l'esprit les données les plus abstraites, tout en préparant pour l'avenir un meilleur rendement du travail intellectuel: les hommes d'action seront plus utiles que les rêveurs et les spéculatifs.

Après avoir acquis les notions nécessaires à leur profession, quelques-uns de ces élèves continueront à étudier et à approfondir certaines questions, ils pourront même faire des découvertes et des inventions, mais il leur serait souvent difficile dans l'état actuel, de se renseigner d'une façon rapide et précise sur l'objet de leurs études. Que d'activité et de temps sont perdus à des recherches minutieuses, qui avaient déjà été faites par d'autres chercheurs qu'on ignore!

Il y aurait donc utilité d'organiser un service général de documentation pour faciliter le travail intellectuel.

Comme membre correspondant à l'Institut Solvay, de Bruxelles, nous avons pu apprécier les immenses services que pouvait rendre un rouage de ce genre, même limité aux études de sociologie. Le service de la documentation sociologique centralisait en effet, les renseignements bibliographiques du monde entier et mettait au besoin les chercheurs en rapport les uns avec les autres. Si l'Union des intérêts généraux de la nation venait à se constituer, il y aurait lieu de prévoir, près de l'office national et des offices régionaux, des organisations analogues à celles de l'Institut Solvay, centralisant les renseignements sur les travaux des diverses branches de l'activité intellectuelle et en particulier sur les recherches des sociétés littéraires et scientifiques.

Il appartient, d'ailleurs, à ces sociétés d'organiser

en grande partie ce service de documentation; malheureusement elles sont restées jusqu'ici trop étrangères les unes aux autres, se contentant quelquefois d'échanger leurs bulletins.

L'Association française pour l'avancement des sciences a bien esquissé un mouvement de coordination des efforts, en s'agrégeant diverses sociétés de province (1). D'autre part, le Congrès des Sociétés savantes établit des rapports intermittents entre quelques membres de nos groupements littéraires et scientifiques.

La coordination n'en reste pas moins insuffisante et il serait même difficile, sinon impossible, de trouver en France une documentation complète sur les ressources de nos multiples académies et sociétés scientifiques. Si nous voulions être rapidement renseignés à ce sujet, c'est en Allemagne qu'il faudrait nous adresser: grâce à de multiples enquêtes renouvelées depuis vingt ans, les Allemands ont, en effet, établi un annuaire du monde savant, *Minerva*, qu'ils rééditaient quelques mois avant la guerre. On y trouve des renseignements précis, non seulement sur nos universités, nos écoles, les richesses de nos musées et de nos grandes bibliothèques, mais encore sur les plus modestes de nos sociétés littéraires, artistiques ou scientifiques, pour chacune desquelles sont donnés la liste des principaux membres, le but des études et jusqu'au nombre de volumes classés dans les vitrines ou les armoires!

Pour donner une idée de l'importance de cet annuaire, disons seulement qu'au moyen d'une table alphabétique contenant cinquante deux mille noms, l'adresse et la fonction de tout savant peuvent être identifiés. Rien de semblable n'existe chez nous. Le volume consacré à l'organisation du travail intellectuel devra combler cette lacune.

(1) Dès 1913 l'Académie du Var entrait dans cette voie et, sur notre initiative s'affiliait à l'Association Française pour l'avancement des Sciences. Dr R.

L'organisation de la vie nationale est nécessaire, chacun le reconnaît; le meilleur moyen de rendre cette organisation pratique et durable, est de coordonner les efforts de toutes les ligues et de toutes les sociétés déjà existantes.

Souhaitons donc que le mouvement déjà esquissé il y a un an dans notre région, prenne plus d'ampleur et s'étende par toute la France.

En collaborant à cette œuvre de concentration des efforts jusque là dispersés, l'Académie du Var resterait fidèle à sa devise « SPARSA COLLIGO ».



UNE LETTRE DE LORD BYRON

La lettre autographe que nous possérons et dont nous donnons à la fin de cet article le texte et la traduction, a été écrite par lord Byron le 27 avril 1819. Elle est datée de Venise qui fut, de novembre 1816 jusqu'au milieu de 1819, la résidence de l'auteur de *Childe Harold*. Partageant ses loisirs entre les sports et les plaisirs de l'amour, aussi populaire dans les basses classes de la société où l'on admirait son adresse et vantait sa générosité que dans les salons vénitiens dont sa naissance et sa renommée lui ouvraient largement les portes, Byron écrivit dans la ville des Doges les premières pages de son *Don Juan*. Avant d'y faire la connaissance de la blonde comtesse Gniccioli qu'il suivit bientôt à Ravenne et à Bologne, il y eut comme maîtresses deux femmes du peuple, mariées toutes les deux, la Mariana et la Margarita, et ces liaisons faciles firent jaser quelque peu les nobles dames de Venise.

C'est pendant que Byron se trouvait à Venise, que la Maison Galignani, de Paris, imprima comme un ouvrage avoué du grand poète un conte absurde, intitulé *Le Vampire* et qui, en réalité, était dû à la plume d'un certain docteur Polidori, maître d'italien à Londres. Dans la lettre que nous publions, lord Byron proteste auprès de l'éditeur du *Messager de Galignani*, contre l'attribution qui lui était faite d'un ouvrage d'aussi mauvais goût ; mais ces réclamations arrivè-

rent trop tard: la réputation de la brochure était déjà faite et nos théâtres s'étaient emparés du sujet, amplification apocryphe du passage de la nouvelle turque « *Le Giaour* », de Byron, qui contient la malédiction contre l'infidèle, meurtrier de l'émir Hassan.

Mais la lettre de Byron contient en outre une intéressante allusion à des articles de journaux où l'on avait vanté la dévotion de l'illustre lord. Byron se défend contre ces assertions qu'il croyait peut-être ironiques; car son genre de vie ne se conciliait pas avec une grande dévotion. Les ratures qui, sur l'original, se rapportent à ce passage, montrent suffisamment les hésitations de Byron à trouver les termes de sa réponse. Byron ne manifestait aucun zèle pour la religion; le scepticisme et le pessimisme constituaient le véritable fond de son âme. Nous possédons, d'ailleurs, au sujet des idées religieuses de Byron, le témoignage de Walter Scott et celui de l'épouse légitime du poète, lady Byron. Walter Scott raconte qu'au printemps de 1815, il fut présenté à lord Byron et qu'il fut du même avis que lui sur bien des choses, sauf toutefois en religion et en politique. Il était disposé à croire que Byron n'avait pas sur ces deux sujets des idées très arrêtées. Comme il émettait l'opinion qu'un jour Byron se réfugierait dans la foi catholique et qu'il se distinguerait par les austérités de sa pénitence, le poète sourit gravement et sembla convenir que son interlocuteur pouvait avoir raison. Quand à lady Byron, dans une lettre du 5 mars 1855, elle écrit à l'avocat littérateur Crabb Robinson, que Byron croyait à l'inspiration de la Bible et aux doctrines du plus sombre calvinisme. Il était persuadé, comme Calvin, que l'homme n'avait d'autre mérite que celui qui lui vient de Dieu et qu'il ne pouvait concourir à son propre salut par ses bonnes œuvres; il considérait Dieu comme un vengeur et non comme un père. « Je cherchais longtemps, dit lady Byron, en parlant de son mari, à détourner sa pensée de cette idée fixe dont sa conforma-

tion physique était, selon lui, une des marques fatales. Au lieu d'être rendu plus heureux par un amour bien apparent, il était convaincu que toute bénédiction serait changée pour lui en malédiction.»

« Sir,

« In various numbers of your journal. — I have mentioned a work entitled « the Vampire » with the addition of my name as that of the author — I am not the author, and never heard of the work in question until now. In a more recent paper, I perceive a formal annunciation of « the Vampire » with the addition of an account of my « residence in the Island of Mitylene », an Island which I have occasionally sailed by in the course of travelling some years ago through the Levant — and where I should have no objection to reside — but where I have never yet resided — Neither of these performances are mine — and I presume that it is neither unjust nor ungracious to request that you will favour me by contradicting the advertisement to which I allude — If the book is clever, it would be base to deprive the real writer — whoever he may be — of his hours, and if stupid — I desire the responsibility of nobody's dullness but my own..... you will excuse the trouble I give you — the imputation is of no great importance — and as long as it was confined to surmises and reports — I should have received it as I have received many others — in silence — But the formality of a public advertisement of a book I never wrote — and a residence where I never resided — is a little too much — particularly as I have no notion of the contents of the one — nor the incidents of the other — I have besides a personal dislike to « Vampires »: and the little acquaintance I have with them would by no means induce me to divulge their secrets — you did me

« a much less injury by your paragraphs about « my « devotion » and « about current of society for the « sake of religion » which appeared in your Messenger during lost Lent ; — all of which are not « founded in fact—but you see I do not contradict them, because they are merely personal — whereas the others in some degree concern the reader — « You will oblige me by complying with my request of « contradiction — I assure you that I know nothing « of the work or works in question — and have the « honour to be — (as the correspondents to Magazines « say) « your constant reader » and very.

« Obedt

« humble servt

« BYRON.

« To the politor of Galignani's Messenger.»
« Venice, aprii 27 th. 1819.

« Monsieur,

« Dans divers numéros de votre journal, j'ai vu
« mentionner un ouvrage intitulé « *le Vampire* » avec
« mon nom comme celui de l'auteur. Je ne suis pas
« l'auteur et je n'ai jamais entendu parler jusqu'alors
« de l'ouvrage en question. Dans un numéro plus ré-
« cent, j'aperçois une annonce officielle « du Vampire »
« ainsi qu'un récit de ma « résidence dans l'île de My-
« tylène », une île où j'ai passé parfois au cours de
« mes voyages dans le Levant il y a quelques années
— où je n'aurais aucune raison pour ne pas résider —
« mais où je n'ai encore jamais séjourné. Aucun de
« ces gestes ne m'appartient — et je présume qu'il n'est
« ni injuste ni mal venu de vous demander de me faire
« l'honneur de contredire l'information à laquelle je
« fais allusion. Si le livre est convenable, il serait igno-
« ble de priver le véritable auteur — quel qu'il soit,
« de ses honneurs ; et s'il est stupide, je ne revendi-
« dique la responsabilité de la bêtise de personne sauf

« toutefois de la mienne.... Vous m'excuserez pour
« la peine que je vous donne — l'imputation n'a pas
« grande importance — et tant qu'elle serait restée dans
« le domaine des conjectures et des ouï-dires, je l'au-
« rais reçue comme j'ai reçu plusieurs de ses pareilles
« en silence. Mais la formalité de l'annonce publique
« d'un livre que je n'ai jamais écrit — et d'une rési-
« dence où je n'ai jamais résidé, tout cela est un peu
« excessif — surtout que je n'ai aucune notion du
« contenu du livre pas plus que des incidents de la rési-
« dence.— J'ai d'ailleurs un dégoût personnel pour «les
« Vampires » et la petite connaissance que j'en ai faite
« ne m'amènerait aucunement à divulguer leurs secrets.
« — Vous m'avez fait une bien moindre injure par vos
« paragraphes au sujet de « ma dévotion » et « au sujet
« du courant de la société pour la cause de la religion »
« qui parurent dans votre *Messager* lors du dernier Ca-
« rême — toutes ces choses ne sont pas fondées en fait,
« mais vous voyez que je ne les contredis pas, parce
« qu'elles me sont entièrement personnelles, tandis que
« les autres concernent quelque peu le lecteur.....
« Vous m'obligeriez en me donnant satisfaction dans ma
« demande de contradiction. — Je vous assure que je
« ne connais rien de l'ouvrage ou des ouvrages en ques-
« tion — et j'ai l'honneur d'être — (comme disent les
« correspondants des revues), votre lecteur assidu »

« et votre

« très obéissant

« et humble serviteur,

« BYRON.

« A l'éditeur du *Messager de Galignani*.

« Venise, le 27 avril 1819. »

UNE CHANSON DE LA GUERRE

Le "Tigre" aux "Aiglons"

(air connu)

I

Le vieux d' la Victoire
Aura dans l'Histoire
Sa 'vrai' place à côté de nos preux.
Il parle d'espérance,
Aux enfants d' la France,
Et toujours confiant et joyeux,
Il leur souffle d' la vaillance,
L' grand cœur de petit vieux.

REFRAIN

Entendez au lointain...
C'est les poilus — pin! pan! poum! — qui font des merveilles.
Le grand p'tit vieux malin.
Suit les poilus — pin! pan! poum! — sa voix les conseille;
Chacun lui tend la main.
Le petit vieux — pin! pan! poum! — met sur ses oreilles
Son tout petit chapeau,
Et partout l'écho,
Dit: Cocorico!
Vive Clémenceau!

II

Le vieux d' bonne race,
L'œil brillant d'audace,
Crie: « Allez les enfants, jusqu'au bout! »
Il dit à Foch : « Fauche!
Fauche à droite, à gauche,
Va quand même, en avant, feu partout! »
Et droit, solid' comme un' roche,
Le vieux reste debout.

III

Faut pas blaguer, bigre!
Le grand vieux, le Tigre,
Escorté par nos As, nos Aiglons,
Entre dans l'Histoire,
Entre dans la Gloire,
— Acclamé de Bruxell' à Toulon! —
Viv' l' vieux de la Victoire,
Il marche et nous marchons! —

Toulon, Août 1918.

François ARMAGNIN.

Labour suprême



C'est l'automne. On laboure, à l'arrière, à l'avant.
A l'arrière, un sol doux et léger que la pluie
Détrempe et qu'un regard du bon soleil essuie;
Sur le Front, un sol dur, tragique, que défend
Le squelette du mort ou le poing du vivant.

Le laboureur du sol docile de l'arrière,
C'est notre ami Jacques Bonhomme, et quelquefois
Sa bru veuve, ou sa fille, ou d'autres faibles doigts
Plutôt faits pour l'aiguille ou les grains du rosaire
Que pour les mancherons de métal ou de bois.

Le maître-laboureur des terres reconquises,
C'est Foch, cœur chaud, poing ferme et clair regard d'acier
L'homme des plans savants et des brusques surprises,
Guide prudent et sûr du terrible levier
Qui du mur Hindenburg fait couler les assises.

Et son équipe, c'est Pétain, Mangin, Humbert,
Gouraud et Debeney, Pershing, Haig et vingt autres
Laboureurs alliés et qui valent les nôtres,
Et qui, d'un même élan, auront avant l'hiver,
Achevé leur labour des Vosges à la mer.

Leur géante charrue a des socs d'Angleterre
Et d'Amérique, en pur acier souple et tranchant;
A cette heure la France hélas! fournit le champ;
On éventre, on meurtrit la vieille Terre-Mère;
Demain fécond, le coutre est aujourd'hui méchant,

Et ce sont ses enfants encor qu'on couche en elle,
C'est de leur jeune sang qu'on arrose et pétrit
Le flanc qui les porta, le sein qui les nourrit ;
Pour la rendre à nouveau fertile et maternelle,
Fallait-il donc qu'en cimetière elle fleurît ?

Bombarder, piétiner, souiller ce qu'on adore,
Le pré, le clos, les champs, les coteaux mordorés,
Et puis les déchirer, les retourner encore,
S'arrêter à la nuit pour reprendre à l'aurore ;
S'acharner sur les bois qu'on avait massacrés ;

Enfouir où jadis on semait d'un beau geste
Le grain blond de froment qui donnait vingt pour un,
Une ignoble ferraille, un gaz qui sent la peste,
Et des morts sur des morts !... Et puis, raser le reste
De ce qu'en s'enfuyant aura laissé le Hun,

Voilà leur tâche, en Flandre, en Champagne, en Argonne
Et, de quelque pitié que nous soyons remplis
Pour les cités et pour les champs sur lesquels tonne
La foudre, dont il faut fouiller tous les replis
Où le Boche résiste encore et se cramponne,

Nous leur crions : « Hardi, suprêmes laboureurs !
Poussez vos socs ardents pointés sur la frontière ;
Tournez et retournez, même en broyant nos cœurs,
Ce sol sacré, s'il n'est demain qu'un cimetière,
Nos morts vous béniront, car vous serez vainqueurs !

Car si d'un tel labour, à la saison nouvelle,
Ne monte point le blé qu'attendent nos greniers,
Ni l'alouette aux alléluias printanières,
La Paix en sortira que l'Univers appelle
Et dont la robe en fleurs cachera ces charniers !

Octobre 1918.

Gloire à Saint-Martin!

—•○•—

En ce jour de Saint-Martin,
A cinq heures du matin,
L'Allemagne
A dû ployer les genoux
Devant nous
Dans les fanges de Champagne.

En ce jour de Saint-Martin,
Le cauchemar a pris fin
Qui sans trève,
Sur l'Univers écrasé
A pesé
Quatre ans... Et l'aube se lève...

En ce jour de Saint-Martin,
La Justice ce matin,
En silence,
A jeté, comme autrefois
Le Gaulois,
Son glaive dans la balance.

En ce jour de Saint-Martin,
A cinq heures du matin
Un vieux monde
Dans le sang s'est écroulé,
Et le blé
Sort de la Glèbe féconde.

En ce jour de Saint-Martin,
Dès l'angélus du matin
La voix sainte
De l'humble cloche au canon
A dit: « Non!
« Ne hurle plus quand je tinte!

« Car en ce jour Saint-Martin
« Dans le ciel clair du matin
 « Fait descendre
« La Paix qui sèche les pleurs;
 « Et de fleurs
« Pare le sang et la cendre... »

Et sans doute, ce matin
Nos soldats à Saint-Martin
 Ont dû dire:
« Toi qui fus soldat aussi,
 « Grand merci!
« Qu'on te brûle de la cire!

« Jadis, par un froid matin,
« Tu couvris, bon Saint-Martin,
 « Doux apôtre,
« Un Poilu de ton manteau ;
 « Ton cadeau
« D'aujourd'hui vaut mieux que l'autre! »

—•○•—

Pour les Morts de chez nous

—•○•—

Ah! mon pays, mon âpre et cher pays, si fier
Des innombrables fils qui te faisaient hier
 Une parure, une défense,
Les plus beaux laboureurs, les plus fins vigneron,
Et des bergers virgiliens, et des lurois
Emportant en cent lieux ta force et ta constance;

Comme royalement tu versas ton tribut
A la Guerre farouche et qui jamais ne but
 De meilleur sang dans les batailles !
Et combien de milliers de tes enfants fauchés,
Que tu voyais hier, sur la glèbe penchés,
Ramasser la javelle ou vaquer aux semailles;

Abeilles des puits noirs ou des clairs ateliers,
Gardiens de troupeaux ou bergers d'écoliers,

Savants courbés sur leurs problèmes,
Artistes, prosateurs, poètes d'avenir,
Pasteurs guidant vers ce qui ne doit point finir
Les âmes et les cœurs épris des biens suprêmes!

Comment les chanter tous? Ils sont trop! Il faudrait
Vingt Homères! — Choisir? Hélas! qui l'osera?

Brancardier pour l'apothéose,
Le poète parcourt ce champ d'humains pavots,
Pêle-mêle couchés par une même faux,
Donnant un sang pareil pour une même cause;

Qui va-t-il relever? Le prêtre? l'artisan?
Le gentilhomme à vingt quartiers? le paysan

Qui grattait son lopin de terre,
Et ne s'est redressé qu'à l'appel du clairon,
Pour retomber sanglant et voisinier du front
Avec quelque génie encore dans le mystère?...

Oh! ne choisissons pas! glorifions-les tous
Pêle-mêle: posons au hasard nos genoux

Sur leur commune sépulture;
Mêlons nos pleurs, mêlons nos prières pour eux;
Adoptons ces défunts, qui feront plus nombreux
Seulement nos parents dans la Cité future...

**

Puis, quand la Guerre inexpiable aura pris fin,
Laissant la Paix auguste au sourire divin

Jeter des fleurs sur les décombres,
Lorsque nous aurons fait le compte de nos morts,
Ne pouvant rassembler, hélas! leurs pauvres corps
Epars en mille endroits, mais seulement leurs ombres,

Erigeons en granit, austère, sobre, altier,
Sur un sommet d'où l'œil sur le Rouergue entier
Puisse pieusement s'étendre,

Un monument — tombeau, temple, colonne, autel
— Si robuste d'aspect qu'il paraisse immortel,
Et conserve leurs noms, à défaut de leur cendre :

Leurs noms, tracés sans ordre et sans plans préconçus,
Ceux qui brillaient déjà, ceux qu'on n'eût jamais sus,
Tous vêtus d'une même gloire,
Tous dignes désormais que ceux qui les liront
Fléchissent devant eux leurs genoux et leur front
Et s'efforcent de les graver dans leur mémoire.

Oui, tous leurs noms, cinq, six, ou même dix milliers
Peut-être plus... — Et là viendront nos écoliers

Tous les ans en pèlerinage,
Leurs maîtres leur feront déchiffrer tendrement
Ces noms, hier obscurs, dont le rayonnement
Ira chez nos neveux grandissant d'âge en âge.

Chacun y trouvera quelqu'un des siens cité:
Le feuillet de granit ne peut être emporté
Comme celui d'un papier frêle:

Et le vent et la pluie et la neige auront beau
Pleurer, hurler, gémir autour de ce tombeau,
Ils n'effriteront pas la haute et dure stèle

Sur laquelle une croix, haute et solide aussi,
Et faite de deux blocs de basalte noir ci

Dans les volcans préhistoriques,
Etendra ses bras forts sous le ciel sombre ou bleu,
Comme pour soulever et porter jusqu'à Dieu
Ces légions de coeurs et d'âmes héroïques.

2 Novembre 1918.

FRANÇOIS FABIÉ.



Petits Poèmes d'Amour et de Rêve

MIRAGES

Le Poète rêvait. En ce matin vermeil,
Le lac s'offrait, tout rose, aux baisers du soleil ;
Et les souffles légers qui passaient dans les branches
Faisaient pleuvoir des fleurs aux collerettes blanches.

Le Poète rêvait. Au fond de ses yeux noirs
Scintillait le reflet des sublimes espoirs ;
Et, par instants, sa lèvre, en ce rêve mystique,
Disait les vers ailés d'un profane cantique...

Or le lac impassible aux reflets merveilleux
Eut un frisson ; l'eau claire, où s'entr'ouvraient les yeux
Des pâles nénuphars et des nymphéas roses,
Se troubla. Tout s'émut, les êtres et les choses :

Car une femme, svelte en sa blonde clarté,
Dressait sur le miroir des eaux sa nudité.
Plus blanche était sa chair que lys ou marguerites ;
Plus dorés ses cheveux que l'or des chrysolithes.

Il semblait que son front eût pris tous les rayons
Mystérieux venus des constellations ;
Et ses grands yeux étaient eux-mêmes deux étoiles,
Que seuls de longs cils blonds ombrayaient de légers voiles.

Alors, joignant les mains et ployant les genoux,
Ouvrant des yeux hagards ainsi qu'en ont les fous,
Le Poète fut pris d'un tremblement de fièvre,
Et ces mots haletants jaillirent de sa lèvre :

« Qui donc es-tu, femme aux seins blancs,
O toi, dont les regards troublants
Brûlent mon cœur comme une flamme?
Du lac transparent es-tu l'âme?
Es-tu la nymphe des roseaux
Qui s'inclinent au bord des eaux?

« Es-tu la déesse immortelle,
Toujours jeune et toujours nouvelle,
Vers qui les mots d'amour montent comme un encens?
Es-tu Vénus sortant de l'onde?
Viens-tu bouleverser le monde,
Embraser tous les cœurs, éveiller tous les sens?»

— « Je ne suis nymphe ni déesse;
Et si la brise me caresse,
Si tout, en me voyant, frémît de volupté,
C'est que j'apporte sur la terre,
Avec l'amour et le mystère,
Le bonheur: car je suis, Poète, la Beauté! »

Elle tendait les bras. Lui, sans une parole,
Se leva, triomphant, courut vers son idole,
Espérant la saisir, l'emporter dans ses bras.
Mais, hélas! il était encor sur le rivage,
Que la femme au corps blanc comme un blanc coquillage
S'était évanouie et ne reparut pas!....

Plus triste, regrettant l'illusion trop brève,
De nouveau le Poète avait repris son rêve;
Et de nouveau le lac frissonna tout entier:
Car une femme au geste noble, au port altier,
Dressait sur le miroir des eaux ses formes pures,
Si belles que du sol montèrent des murmures
Et qu'en guise d'offrande on vit les rameaux verts
Eparpiller les fleurs dont ils étaient couverts.

Ses épais cheveux noirs agités par la brise
Et ses grands yeux aux vifs regards pleins de franchise

Rendaient plus lumineuse et plus rose sa chair,
Semblable aux nymphéas flottant sur le lac clair.
C'était une beauté non mièvre, mais robuste :
Les seins épanouis largement sur le buste,
Les hanches dessinant l'amphore faite au tour,
Elle restait debout dans la splendeur du jour.

Le Poète à nouveau frémît de tout son être
Et sentit dans son cœur l'espérance renaître,
Semblable à cet oiseau qu'en vain l'on croyait mort
Et qui sortait du feu plus vivant et plus fort.
Il oublia soudain déceptions amères,
Beaux rêves envolés sur l'aile des chimères,
Qui ne laissent en nous que rancœurs et dégoûts;
Et, pâlissant, il dit ces mots graves et doux :

« Fleur divine qui viens d'éclore
Avec les roses de l'aurore,
Avec le soleil radieux,
Quel est ton nom, femme au destin mystérieux ?
Serais-tu sœur de l'inconnue
Qui tout à l'heure était venue
Mettre un fol espoir en mon cœur,
Pour disparaître, ainsi qu'un mirage trompeur ? »

— « Tu me connais bien : Je suis celle
Que, nuit et jour, ton rêve appelle
Et que tu dois chérir autant que la Beauté.
On dit d'ailleurs que je suis belle,
Et surtout je reste fidèle.
Poète, viens vers moi : je suis la Vérité ! »

Elle aussi lui tendait les bras, dans un sourire.
La Vérité ! ... Saisi d'un amoureux délire,
Vers elle il s'élança, de nouveau triomphant.
Mais avant qu'il touchât la rive désirée,
La claire vision s'était évaporée :
Il tomba sur le sol, pleurant comme un enfant ! ...

Poète, c'est en vain qu'objectivant tes songes,
Tu t'efforces vers la Beauté, la Vérité:
Tes doux rêves, hélas! ne sont que des mensonges
Et n'atteindront jamais à la réalité!

La Beauté sans mélange et la Vérité pure
Échapperont toujours à tes trop faibles mains.
Qu'importe? Il faut chanter: L'ardeur qui te torture
Rendra tes vers plus beaux, plus vibrants, plus humains!

Il faut chanter ce qui rend meilleure la vie:
Les paroles d'amour, douces comme du miel,
Les mirages fuyants dont notre âme est ravie,
Les chansons de la terre et les chansons du ciel.

Il faut chanter, afin que les hommes, tes frères,
Sentent, en t'écoutant, les mêmes doux frissons
Et partent avec toi sur l'aile des chimères,
Puisque notre bonheur est fait d'illusions!

Printemps joli

Tout est fleurs, parfums et sourires;
Et les lilas semblent nous dire:
« Cueillez-nous bien vite! Voici
 « Le printemps joli! »

Dans les vergers, toutes les branches
Ont mis leurs belles robes blanches,
Pour l'anniversaire fleuri
 Du printemps joli.

On sent partout l'amour qui passe:
Les papillons se font la chasse;
Les oiseaux chantent dans leur nid
 Le printemps joli.

Femme, ô fleur, parfum et sourire,
Laissez mon cœur joyeux vous dire
Que, par vous, la vie est aussi
Un printemps joli!

Par les sentiers, le long des blés...

(Esquisse)



Par les sentiers, le long des blés, toutes gracieuses
Et lentes, vers le soir, viennent en longues files
Des jeunes filles aux cheveux fins et dorés,
Par les sentiers, le long des blés.

Leurs tailles souples se balancent, élégantes ;
Ainsi, lorsque, le soir, soufflent les brises lentes,
Ondulent doucement, tout frêles et légers,
Les épis, le long des sentiers.

Et, par instants, leurs lèvres, s'entr'ouvrant, murmurent
Un chant plus doux que les fontaines qui susurrent,
Plus pur que la chanson si pure, au fond des bois,
Du rossignol, et plus caressant que les voix
Mystérieuses qui, lorsque pleure la brise,
Vibrent dans l'air comme une lyre qui se brise.

Et lorsque ce doux chant, si doux, au ciel s'élance,
Tout semble s'arrêter de vivre et fait silence,
Ecoutant : Et la source, au lieu de murmurer,
Coule sans bruit; le vent cesse de soupirer
Et le rossignol de chanter; car leur voix pure
Charme tout, rossignol, source, brise et verdure.

Parfois, sur l'herbe et sur la mousse, où se blottissent
Les grillons, elles posent leur corps frêle et tissent
Pour leur front blanc des couronnes de bleuets bleus,
Presque aussi bleus que leurs grands yeux.

Puis, lentement, elles s'en vont, comme en un songe,
Sous les arbres, dont l'ombre, à cette heure, s'allonge,
Et longtemps on peut voir leurs fins cheveux dorés,
Par les sentiers, le long des blés.



DONNEZ !



Donnons un peu de notre pain
Aux déshérités, que torture,
Sous la bise et sous la froidure,
Cette sœur du crime, la faim.
Afin d'être justes, afin
D'être bons, comme la Nature
Qui donne aux bêtes leur pâture,
Donnons un peu de notre pain!

Donnez un peu de votre cœur
A ceux qui frissonnent d'envie,
En vous voyant passer, jolie,
Radieuse d'amour vainqueur.
Afin d'apaiser leur rancœur
Et de leur prouver que la vie
N'est pas que haine et perfidie,
Donnez un peu de votre cœur!

Tout ce que vous aurez donné
Vous fera comme une parure,
Mettra sur votre beauté pure
Une auréole de bonté.
Et quand les ans auront passé,
A cette beauté la Nature
Sera moins cruelle et moins dure,
Parce que vous aurez donné.

Promenades



Voulez-vous? nous ferons de merveilleux voyages:
Car nous emporterons l'Amour dans nos bagages,
Pour rendre plus riants encor les paysages.

Nous ne connaîtrons pas la longueur du chemin,
Puisque nous marcherons en nous donnant la main,
Sans nous préoccuper jamais du lendemain.

Nous aurons chaud au cœur sur les cimes neigeuses;
Nous serons calmes même aux heures orageuses:
Rien ne saura troubler nos âmes courageuses!

Car notre amour sera le plus sûr talisman
Qui nous protègera partout, à tout moment:
Partez sans crainte, amie, au bras de votre amant!

Me dit ma Mie...



Me dit ma mie: « Aime-moi mieux
« Que tous les êtres de ta vie! »
Et mes seuls guides sous les cieux
Devinrent les yeux de ma mie.

Me dit ma mie: « Aime-moi plus
« Que ta raison, que ton cœur même! »
Et, depuis ce jour-là, je fus
L'esclave de celle que j'aime.

Me dit ma mie: « Aime un peu moins
« Que moi la trop douce lumière! »
Et, crevant mes yeux, je devins
Aveugle, croyant mieux lui plaire.

Me dit ma mie: « Aime la mort,
« Si tu n'as plus rien dans la vie! »
Et je dis, en riant bien fort:
« J'ai beaucoup, puisque j'ai ma mie! »



UN SOIR .. .



Le soir était si calme et le ciel si limpide,
Que nous sommes restés à respirer la nuit;
Et les souffles légers de l'air tiède et fluide
Nous faisaient vivre intensément, bien loin du bruit.

La montagne était proche; une cime arrondie
Se découpaît, très nette et très douce pourtant;
Car les cieux étaient pleins de reflets d'incendie,
Que le soleil avait laissés en se couchant.

De la fenêtre du castel, où notre étoile
Avait guidé nos pas, nous admirions, rêveurs,
L'infini de l'espace; et dans le ciel sans voile
Nous croyions retrouver le chemin de nos cœurs.

Sous les arbres, au loin, la fanfare assourdie
Des cors s'entendait seule en la splendeur du soir ;
Et mon cœur débordait de joie, et notre vie
M'apparaissait limpide et riante d'espoir!



AUTOMNE



La douceur de l'automne est plus qu'une autre exquise.
Le soleil semble avoir tempéré ses rayons
D'un écran de linon. La plante qui s'épuise
Laisse feuilles et fleurs, comme des papillons

Tout jaunes, vers de soleil suivre leur destinée :
Et c'est un merveilleux tapis, épais et doux,
Qui recouvre aujourd'hui le sable de l'allée.
Viens, ma mie, y courir avec des rires fous.

Je le sais, tu te plais à traîner dans les feuilles
Tes petits pieds, qui font une frêle chanson :
Ces plaisirs enfantins, je veux que tu les cueilles
Comme on cueille une fleur au hasard d'un buisson.
Viens : je redeviendrai petit, pour qu'un sourire
Illumine ta lèvre et tes yeux caressants.
Viens : le jardin t'appelle, et j'y voudrais redire
La chanson que pour toi je disais au printemps.

Ce sont les mêmes mots, mais l'air n'est point le même :
Il est un peu plus grave, et plus tendre, et plus lent.
C'est un adagio sur l'éternel poème
Où mon cœur a trouvé le mépris du néant,
Ainsi que du soleil la flamme est moins brûlante,
Mon chant est moins brutal ; il a plus de douceur.
Sur le chemin d'amour qu'est notre vie, amante,
Il guidera nos pas de son rythme berceur.



LE MISTRAL



Le mistral souffle en tempête :
C'est la fête
De la poussière et du bruit.
On dirait qu'un démon passe
Dans l'espace,
Siffle, ricane et s'enfuit.

L'arbre s'agit et se déploie,
Mis en joie,
Semblant danser le cancan ;

Et, dans le ciel plus limpide,
Impavide
L'oiseau joue au toboggan.

De même que la Tarasque,
La bourrasque
A personne ne fait peur:
On sait que cette colère
Est chimère,
Et l'on rit de sa clamour.

Toi, cependant, mon amante,
Que tourmente
Le souffle bruyant du soir,
Tu viens chercher, angoissée,
Et pressée
Sur ma poitrine, l'espoir.

Allons, ne crains rien, ma mie,
Ma jolie:
Le mistral est un hâbleur!
Et même fût-il sincère,
Sa colère
N'atteindrait point notre cœur!.



Noël tendre



Veux-tu, pour la nuit de Noël,
Mettre au bord de la cheminée
Ta mignonne babouche, ornée
D'une pierre couleur de ciel?....

Je viendrai, dans un grand mystère,
Lorsque tes yeux seront bien clos,
Quand l'essaim des rêves éclos
T'emportera loin de la terre.

Longuement, je contemplerai
Ta beauté si pâle et si fière ;
Et, comme pour une prière,
A voix basse, je parlerai :

Je te dirai le mot très tendre,
Le mot des sincères amours,
Qu'on repète depuis toujours
Et qu'on ne se lasse d'entendre.

Puis, ainsi qu'on fait au vainqueur
Une offrande inaccoutumée,
Sur ta babouche parfumée
Je poserai mon pauvre cœur.

Lors, tu t'éveilleras peut-être:
Devinant mon ardent désir,
Tu me permettras de cueillir
Le baiser qui viendra de naître.

Mais, ne voulant pas abuser
De ton émoi, de l'heure tendre,
Avec ferveur, sans plus attendre,
Je te le rendrai, ce baiser.

Puis, de nouveau, les légers voiles
De tes paupières, doux satin,
Se fermeront jusqu'au matin,
Et tu rêveras aux étoiles...

Veux-tu, pour la nuit de Noël,
Mettre au bord de la cheminée
Ta mignonne babouche, ornée
D'une pierre couleur de ciel?...

Bonsoir, ma Mie...

—•○•—

Bonsoir, ma mie: Endormez-vous
A votre place accoutumée,
Dans mes bras, qui se font plus doux
Pour recevoir la bien-aimée...

Bonsoir, ma mie: En cet instant
Où les soucis du jour font trêve,
Sur l'épaule de votre amant
Venez vivre le plus beau rêve!...

Bonsoir, ma mie! Entre vos cils,
Je vois votre regard sourire.
Quels lutins galants et subtils
Vous emportent vers leur empire?...

Bonsoir, ma mie! Allez sans peur,
Car je veille sur votre vie,
Et j'entends battre votre cœur
Tout près du mien... Bonsoir, ma mie!

—•○•—

TON RÉVEIL

(Sonnet)

—•○•—

Déjà, malgré rideaux et volets, le soleil
Pénètre dans la chambre tiède où tu reposes.
Et moi, ne dormant plus, pour hâter ton réveil,
Je mets un doux baiser sur tes paupières closes.

Tu fais un grand effort pour chasser le sommeil;
Un de tes yeux s'entr'ouvre, et de tes lèvres roses
S'envole, aussi léger qu'un papillon vermeil,
Un mot, le simple mot, qui contient tant de choses!

D'un geste naturel, je t'ai prise en mes bras;
Mais déjà pour longtemps, tu sembles rendormie,
Tes épais cheveux moins étalés sur les draps.

Soudain, comme des fleurs naissant au clair matin,
Tes yeux s'ouvrent bien grands; ton sourire mutin
M'éclaire, et je te dis, joyeux: «Bonjoui, ma mie!»



BERCE-MOI!



Berce-moi, ma mie, en tes bras,
Comme on berce un enfant malade:
Je suis triste, et je ne sais pas
Ce qui soudain me rend maussade!

C'est peut-être que le soleil
Est caché par un gros nuage
Mettant un ton gris tout pareil
Sur notre riant paysage?....

C'est peut-être que les oiseaux
Ont cessé leurs chansons légères,
Que le pinson a le cœur gros,
Le merle des pensers austères?...

C'est peut-être, encor que les fleurs
Ont laissé friper leurs corsages
Et versent maintenant des pleurs,
Pour n'avoir point su rester sages?...

Non, pas du tout! De mon chagrin
Le motif est bien moins bizarre:
Tu ne m'as donné, ce matin,
Qu'un seul baiser, petite avare!

Allons, répare cet oubli:
A ton amant fais des largesses
Et berce-le: son grand souci
Fuirà vite sous tes caresses!



Vers l'île du rêve



Les gais amoureux se sont embarqués
Sur le batelet des divins mensonges:
Les yeux dans les yeux, mêlant leurs doux songes,
Vers l'île du rêve ils s'en sont allés.

Ils n'ont même pas regardé l'esquif
Qui les emportait, sous l'or des étoiles:
Ils ont hardiment déployé les voiles,
Sans craindre ni flot, ni vent, ni récif!

Dans le batelet, tous deux enlacés
Se sont trouvés seuls sur le vaste monde ;
Et voici soudain que l'orage gronde,
Que sur les flots verts les vents sont lancés !

Mais, les yeux perdus dans les yeux d'azur
De sa douce amie à la lèvre rose,
L'amant ne voit pas au monde autre chose;
Car, dans son regard, le ciel est si pur !

Elle s'abandonne aux bras de l'aimé,
Sans craindre les flots et sans voir l'orage.
Pour eux, c'est en vain que les vents font rage :
Leur calme bonheur n'en est pas troublé !

La voile est fendue et le mât brisé;
Le frêle bateau flotte à la dérive:
Sans doute, il revient à l'ancienne rive,
Et vers les écueils il est emporté !...

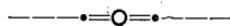
Mais soudain, les vents se sont apaisés;
Doucement, l'esquif vient toucher la grève :
Malgré la tempête, à l'île du rêve
Tous deux, sains et saufs, ils sont arrivés.

Car le dieu d'amour a veillé sur eux,
Pendant qu'ils vivaient l'adorable songe ;
Même si ce n'est qu'un divin mensonge,
N'est-ce pas assez pour les rendre heureux?...

JULES GONDOIN.



A PROPOS DE PAIN



CONFLIT

entre

L'Intendance Maritime de Toulon

et le

Parlement de Provence

(1782-1784)



D'APRÈS LES
MEMOIRES DE MALOUET
ET DES
DOCUMENTS INEDITS

PAR

A. Jacques PARÈS

BIBLIOTHÉCAIRE

de la Société des "Amis du Vieux-Toulon"



AVANT-PROPOS

C'est en consultant le *Catalogue général des Bibliothèques publiques de France* (1), qu'un manuscrit déposé dans celle de Toulon sous la rubrique de :

« *Correspondance relative à l'affaire du pain que l'on distribuait à Toulon, aux officiers et aux gens de mer attachés à l'arsenal — 1782-1784.* » (2). attira notre attention.

Notre curiosité déjà éveillée, ne fit que s'accroître par la lecture de ce recueil, établi pour les besoins d'une des parties d'un procès qui s'annonçait comme très piquant.

Pensant qu'il n'y a pas de petits faits lorsqu'on étudie les mœurs et les coutumes d'un peuple ou d'une ville, nous nous sommes efforcés, à l'aide de documents contemporains, à reconstituer dans leurs intégrités, l'origine et la marche de ce procès, souhaitant que la lecture de cette modeste étude procure autant de plaisir à nos lecteurs, que nous en avons eu nous-même à l'écrire.

—•=XOX=—

(1) 43 volumes in 8°, publiés à Paris, chez Plon, sous les auspices du Ministère de l'Instruction Publique.

(2) In 4° de 52 feuillets, relié en basane. Bibl. communale R, 1849,

A Propos de Pain

C'est un de ces mille conflits qui naissaient fréquemment au sein des cités gouvernées par plusieurs administrations jalouses de leurs prérogatives et toujours disposées, pour les conserver, à batailler, fusse au détriment de leurs administrés.

L'objet, ou tout au moins le prétexte, de cette affaire mérite de retenir notre attention, puisqu'il s'agit de la nourriture de nos aïeux dans sa partie la plus essentielle « *le pain* », et, que l'on a voulu y voir un attentat aux droits et priviléges de la Provence.

Mais, avant d'entreprendre ce récit, nous croyons utile de donner quelques éclaircissements, non seulement sur la fabrication du pain, et sur les droits ou impôts dont était frappé cet aliment à Toulon, mais aussi sur l'administration et la physionomie générale de cette ville, où de l'aveu même de ses consuls « *les immondices qui séjournent dans les rues blessent la délicatesse de l'odorat de certaines gens plus qu'elles ne les incommodent réellement, parce que la malpropreté n'est pas portée jusqu'au point d'infecter l'air.* » (1).

A cette époque, comme aujourd'hui, la ville proprement dite était régie par une municipalité (2), maire et consuls, sous la juridiction de l'Intendant de la Provence, tandis que l'arsenal et ses dépendances appartenaient à l'autorité maritime.

(1) Lettre des Consuls de Toulon à M. de La Tour. (Archives communales B. B. 412).

(2) Le Corps Municipal de Toulon, était ainsi composé: Gautier, maire; Saurin et Moutlet, consuls; J. Granet, B. Gautier, Martin, Bérard, Bouyon, Icard, Courtès, Auboni, conseillers.

Lorsque le 17 novembre 1781, Malouet (1) succédaient comme intendant de la Marine à Toulon à M. Prévôt de la Croix, qui remplissait les mêmes fonctions depuis 1776, l'administration de ce port, auquel appartenait les 7^{me} et 8^{me} escadres, se partageait, depuis l'ordonnance de 1776, en deux parties distinctes : 1^o l'administration militaire, dont le commandant en chef était le chevalier de Fabry (2) ayant sous ses ordres un directeur général qui était le comte Albert de Rions (3) et les trois directions du port, de l'artillerie et des constructions navales, ainsi que le corps des ingénieurs des travaux et arsenaux ; 2^o l'administration civile, qui avait pour chef, l'intendant, duquel relevait un commissaire général et tout le personnel du commissariat et de l'inspection des classes.

L'évêque de Toulon, bien que ne possédant qu'un pouvoir spirituel, n'était pas moins une puissance avec laquelle il fallait compter et pouvait, en cas de conflit,

(1) *Malouet* (Pierre Victor, baron) né à Riom en février 1740, mort le 6 septembre 1814. Commissaire à Saint-Domingue en 1767, puis ordonnateur au Cap (1769) ; devint Commissaire Général de la Marine en 1774,

Nommé Intendant de la Marine à Toulon, il y fit preuve d'une grande activité et de réels talents administratifs.

Député aux Etats-Généraux, il y soutint la monarchie — Emigré en Angleterre (1792), il ne rentra en France qu'en 1801 — Nommé Préfet Maritime à Anvers (1803), puis Maître des Requêtes (1808). Conseiller d'Etat et baron sous l'Empire. La Restauration le nomma au ministère de la Marine, qu'il occupait depuis quelques jours à peine, lorsqu'il mourut.

(2) *Fabry de Fabrègue*, était entré dans la Marine en 1734, Chef d'escadre en 1776, il succéda en 1781 au marquis de Saint-Aignan dans le commandement du port de Toulon, et fut lieutenant général en 1782. Il avait pris part à la prise de Lucie (1741), à la triste affaire de Lagos (1759) et à une expédition contre les pirates d'Alger (1763).

(3) *Albert de Rions* (Charles Hector, Comte d'), né à Avignon, le 19 février 1728, mort le 3 octobre 1802 — Garde de Marine à 12 ans — Capitaine de vaisseau en 1772 — Chef d'escadre en 1785, il fut nommé Commandant de la Marine à Toulon en 1785.

En 1789, quelques mesures prises par lui pour l'inscription des ouvriers du port dans les rangs de la garde nationale, furent la cause d'une collision entre les habitants et la troupe. Dénoncé à l'Assemblée Nationale, il fut arrêté avec plusieurs autres officiers. Acquitte le 16 janvier 1790, nommé bientôt après, au commandement de la flotte de Brest, il démissionna en octobre 1790, servit dans l'armée des Princes et rentra en France après le 18 Brumaire.

faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

La Municipalité s'efforçait de maintenir la tranquillité dans cette ville qui comptait « 128 cabarets, 96 au-« berges ou soi-disant, 80 bouchons (1), 60 boulangers, « plus de 150 regrettiers (sic) (2), une douzaine de ca-« fés, autant de teneurs de billards et une quantité « de filles de joie éparses dans différentes maisons « que la nombreuse garnison y attirait.

« De semblables lieux publics, écrivaient les con-« suls, devraient sans doute être continuellement ins-« pectés par les préposés de la police; mais comment « le pourraient-ils? ils sont fixés au nombre de huit, « dont un est fixement de garde à l'Hôtel du Com-« mandant de la Place, trois autres employés jour-« nellement à faire observer la police dans les diffé-« rentes places à marchés, à la vérification des poids « et mesures et quatre autres à l'Hôtel-de-Ville; aussi « comment arrêter les désordres, les tapages, les que-« relles et les filouteries qui s'y élèvent et s'y com-« mettent à l'occasion du jeu et de la boisson ou à « la suite de toute autre espèce de débauche.

« La malpropreté de la ville, assurent également les Consuls dans la même lettre, n'est pas plus considé-« rable aujourd'hui qu'elle ne l'a été cy-devant; mê-« me elle doit être moindre par l'attention que nous « avons de faire passer l'eau du béal dans les diffé-« rentes rues tous les mardis et vendredis.... Cette « précaution est néanmoins insuffisante pour entretenir « les rues dans un véritable état de propreté, attendu « que les eaux n'entraînent que les immondices légè-« res et que les graviers, les pierres et les grosses « immondices s'arrêtent dans le ruisseau et nous n'a-« vons pas de gens préposés à leur récurement et un

(1) Lieux où l'on vendait du vin et ayant pour enseigne, un rameau de verdure ou une couronne de lierre.

(2) Regrattier, qui venait de seconde main au petit détail, se disait plus particulièrement de ceux qui vendaient du sel à petite mesure.

« seul charriot de propreté est tout notre avoir... Nous ne saurions exiger que les habitants balayassent jour nellement le devant de leur maison, les immondices incommoderaient beaucoup plus le public en tas qu'éparses dans les rues, pour la raison qu'on ne peut les faire enlever, le charriot étant presque continuellement occupé au nettoyement des rues où il y a des casernes, qui sans cela, ressembleraient bientôt à des cimetières, par la quantité d'ossements qui s'y accumuleraient, la troupe ne se nourrissant que de pieds et de têtes. (1).

De tous temps, un des principaux soucis de la municipalité toulonnaise fut le ravitaillement de la population, surtout en pain qui est, à proprement parler, la base de la nourriture en France.

Jusqu'en 1735, le prix du pain était fixé à Toulon d'après les épreuves faites par des experts agréés par la Communauté et la corporation des boulangers; ces épreuves étaient toujours plus avantageuses aux boulangers qu'au public.

Pour secouer ce joug, il fut passé en 1735, une convention entre la Municipalité et les boulangers, par laquelle il fut statué qu'à l'avenir les prix des trois sortes de pain: « blanc, moyen, bis », se réglerait sur le taux de celui de Marseille, moins un denier par chaque qualité, de façon que le pain vaudrait toujours à Toulon, un denier de moins qu'à Marseille.

Malheureusement, il était d'usage en Provence, d'asseoir sur la consommation du pain, la majeure partie des impôts que supportaient les communautés.

Laissons à la Municipalité toulonnaise le soin de nous indiquer elle-même comment cet impôt, connu sous le nom de « Piquet et Mouture », était perçu.

« Ces deux impositions, déclare-t-elle, sont levées dans les bâtimens que la Communauté a fait cons-

(1) Archives communales B. B. 412, pages 417 et suivantes.

« truire auprès de celle des portes de la ville qui « conduit aux moulins.

« Quiconque veut porter du blé aux moulins, soit « en charrette, soit à dos de mulet, est obligé de le « faire passer dans ces bâtimens. Là, un préposé de « la communauté pèze le blé dont il tient registre « du poids, et du nom du propriétaire boulanger, et « sur ce poids, il paye au préposé vingt-cinq sols par « quintal.

« De là, il passe à un bureau contigu où, d'après « le poids ci-dessus, le préposé pour la mouture lève « cinq pour cent en nature.

« On remet à celui qui a acquité ce double droit « un billet pour les meuniers, en vertu duquel seul « ils peuvent moudre du blé. Sans l'exhibition de ce « billet, le meunier encourroit une amende.

« Quand ce blé a été converti en farine, un autre « préposé qui se tient aux moulins donne un nouveau « billet au porteur de la farine, qui le représente à « l'employé qui se tient aux portes de la ville, et qui « en permet l'entrée.

« Ce porteur de farine se rend encore, pour sa « satisfaction, aux bâtimens du piquet, où la commu- « nauté tient un préposé pour le repos des farines, « et là il vérifie si le meunier lui a rendu en farine « le même poids du blé, à l'exception d'un pour cent « pour le pulvérisage à quoy le décret a été fixé » (1).

Les blés dont le cours était alors pour les:

Blé d'Ancone, de bonne qualité: 36 liv. la charge;

Blé de Venise, très ordinaire : 34 liv. id.

Blé de Narbonne 33 id.

Blé de Bourgogne très inférieur: 32 id.

Blé de Tunis, encore plus inférieur: 29 liv. la charge.

(1) Mémoire dressé par les Consuls de Toulon en exécution de la déclaration du Roy du 16 décembre 1764. Archives communales.

Ce même mémoire nous fait connaître que dans les revenus de la ville de Toulon s'élevant à 260.142 l. 19 s. 1 d., le droit de Piquet et Mouture. était compris pour 178.600 livres.

étaient en outre imposés de 3 l. 15 s. par charge (1), aussi les boulangiers pour remédier à cette redevance s'approvisionnaient-ils de préférence en blé de qualité inférieure et bientôt leur avidité, toujours plus grande, ne connaissant plus de bornes, alla jusqu'aux derniers excès, et le pain, qui n'était jamais bon, devint tellement mauvais, qu'il en résulta des maladies; ce qui ne les empêchait pas de réclamer une augmentation du prix du pain, prétextant qu'ils étaient « pauvres et obérés », qu'en « *l'espace de quarante ans, un seul est parvenu à amasser une fortune médiocre, encore a-t-il fallu qu'il devint l'entrepreneur et le fournisseur du pain pour l'armée navale espagnole pendant le séjour de deux ans (2) qu'elle fit en cette ville* », mais par contre, on voyait « souvent des misérables de ce corps être obligés de fermer boutique sans pouvoir payer leurs dettes » d'où il s'ensuit « nécessairement que leur profession ne fournissait leur nécessaire et encore moins à les enrichir » (3).

En dehors de la corporation des boulangiers, il y avait à l'arsenal de Toulon, une *boulangerie royale* (4), destinée à la fabrication du biscuit nécessaire aux

(1) De 125 à 130 kilos.

(2) Une escadre de 16 vaisseaux espagnols sous le commandement de l'amiral Don Navarro, entra à Toulon, le 22 février 1742. Elle y séjourna exactement 2 ans, puisqu'elle ne sortit, accompagnée de la flotte française, que le 22 février 1744, pour présenter le combat à une escadre anglaise forte de 42 vaisseaux qui croisait en vue de Toulon. Les deux adversaires se rencontrèrent vers 1 heure de l'après-midi près du cap Sicié; le combat dura jusqu'à 8 heures du soir, sans autre résultat que la perte d'un navire anglais qui coula le lendemain. Les flottes espagnole et française firent voile vers l'Espagne et allèrent mouiller à Carthagène.

(3) *Observations que le Corps des Maîtres Boulangiers adressent sur le nouveau règlement* (1781). Archives municipales II. H

(4) La Boulangerie du Roi édifiée au XVI^e siècle au nord des cales Henri IV (actuellement hangar des embarcations de la Direction du Port) fut, lorsque Vauban transforma l'Arsenal en 1680, installée dans trois maisons construites sur l'emplacement actuel de l'allée Est de la Place d'Armes. Ces maisons ayant été démolies lors de l'agrandissement du Champ de Bataille, la boulangerie fut transférée dans deux vastes bâtiments construits de 1699 à 1703 à l'ouest des remparts, dans la plaine de Castigneau; agrandie en 1778, elle était, à l'époque qui nous occupe presque telle que nous la voyons encore aujourd'hui. Quelques maisons du quai du Party servaient de magasins, on y cuisait également du pain pour la troupe.

armements des vaisseaux qui se faisaient dans ce port. On y fabriqua également de tout temps le pain de la chiourme, c'est-à-dire des forçats, et, ensuite, celui des soldats de la marine.

On y faisait aussi un pain de qualité supérieure dont s'approvisionnaient, non seulement, toutes les maisons qui tenaient, de près ou de loin, aux services de la marine, mais encore plusieurs particuliers. Toutes ces personnes, pour jouir de cette faveur, sans bruit et sans contestation, tenaient compte à la Ville, des droits imposés sur les farines, que ne payaient pas celles qui entraient dans les magasins du Roi (1); aussi la Marine faisait-elle peu attention à la mauvaise qualité du pain que la ville consommait.

Mais, en juillet 1782, les plaintes devinrent générales; ce n'était plus seulement les 3.000 ouvriers, de l'arsenal, disant, avec juste raison, qu'ils ne pouvaient obtenir contre leur argent du pain mangeable, mais aussi, tous les officiers et employés de la Marine. Les médecins dénonçaient celui qui se distribuait journalièrement en ville, comme susceptible de nuire à la santé des gens de mér.

Devant l'université de ces plaintes, après toutefois, avoir averti préalablement le Ministre de la Marine, que, bien que l'administration dont ils étaient chargés, n'avaient rien de commun avec celle de la province et de la ville de Toulon.

« il y a, néanmoins, des détails qui y sont relatifs.
« La grande et petite police bien ou mal dirigées, ont
« une influence journalière sur les choses et les per-
« sonnes employées au service du Roy. L'entretien et
« la sûreté des chemins intéressent le transport des
« matières et l'évasion des déserteurs, des gens de mer
« rebelles ou vagabonds. Les approvisionnements en
« grains de mauvaise qualité, la malpropreté des rues

(1) Mémoire au Roi, présenté par Malouet.

« et carrefours de Toulon sont des objets encore plus importants à la salubrité publique. Les désordres dont « nous sommes témoins », écrivent le commandant et « l'intendant de la Marine « à cet égard, ne nous permettent pas de garder le silence. Sept mille hommes « vivent ici à la solde du Roy, et s'ils sont nécessaires à la garde et aux travaux du port, ils ne sont pas moins utiles par leur consommation au territoire de Toulon. Il est donc de notre devoir de prévenir pour eux et pour nous-mêmes, les dangers qui résultent de la mauvaise qualité des grains que l'on transporte habituellement dans cette ville. Nous ne sommes pas moins vivement frappés des suites funestes que peuvent avoir pendant l'été, les exhalaisons infectes des immondices accumulées dans cette ville. La police appartient aux Consuls, qui, sous le prétexte de ne pouvoir se faire obéir, et de n'avoir pas de fonds à leur disposition, ne pourvoient ni au nettoyement des rues, ni à l'entretien des égouts et des pavés. Ils s'occupent cependant de bâtir une nouvelle église(1) dont on n'a pas besoin et qui coûtera cinquante mille écus, somme qui suffirait et au delà, aux réparations qu'exigerait ici la sûreté publique. »

Le ministre ainsi informé, le commandant et l'intendant de la Marine crurent devoir écrire en commun le 2 juillet 1782, à

« M. de La Tour (2), Intendant de la Provence,
« Trouvez bon, M., que nous ayons l'honneur de vous faire part de nos observations sur des objets importants qui intéressent également votre administra-

(1) L'église Saint-Louis, commencée en 1781 - terminée en 1788.

(2) Gallois de la Tour (Charles-Jean-Baptiste des) né le 11 mars 1715 Conseiller au Parlement de Paris en 1733, juge des requêtes en 1738. Président du Grand Conseil en 1740, succéda à son père en 1747 comme 1^{er} Président au Parlement d'Aix et Intendant de Provence. Bien que pendu, en effigie, à Marseille en 1792, il ne mourut que le 24 janvier 1802.

tion et celle qui nous est confiée. La communauté de cette ville est sous votre inspection et l'influence de sa police s'étend sur cette portion nombreuse de sujets du Roy employés dans son arcenal (sic). Leur solde et leur consommation vivifient le territoire de Toulon de telle sorte que la totalité de ses habitants peut être considérée comme pensionnaire du Roy. Nous ne pouvons donc nous dispenser de solliciter votre attention sur la subsistance et la salubrité de cette ville. Nous nous apercevons depuis long-tems que les approvisionnements en grains ne sont ni éclairés ni combinés d'une manière satisfaisante. L'octroi de la ville est cependant assis sur les consommations; les ouvriers et employés de l'arsenal payent à la décharge des habitans, six deniers par livre de pain, il serait juste que ce pain fut au moins de bonne qualité, et nous avons l'honneur de vous assurer qu'il est constamment d'une odeur et d'un goût désagréable, que nous avons été obligés de pourvoir directement à la fourniture des hôpitaux et qu'on est souvent infecté sur les quais, lors du débarquement et du transport des bleus destinés à la consommation de la ville. Cette négligence dans l'inspection des approvisionnements, dont nous ignorons les moyens et les formes, nous fait désirer, M. que vous veuilliez bien nous en rendre compte et établir un nouvel ordre auquel nous concourrons, si cela vous est agréable, en vous offrant les services des chefs de la boulangerie du Roy, pour l'examen des grains importés à Toulon. Il paraît dangereux de s'en rapporter, à l'avenir, aux intérêts des fournisseurs qui ne calculent que ce qui leur est utile; et nous voyons, avec inquiétude, que cette négligence pourrait devenir le germe d'une maladie épidémique dans un pays qui y est d'ailleurs sujet.

« A l'insalubrité des subsistances se joint un autre abus de police qu'il serait aussi facile qu'important de faire cesser, et nous vous prions instamment, M.,

« de vouloir bien vous en occuper, notre intention étant,
« si cela est nécessaire, d'ajouter à vos soins, nos sol-
« licitations directes auprès du gouvernement. Nous vou-
« lons parler de l'incroyable malpropreté des rues, et
« carrefours de la ville. On a la liberté de jeter les
« immondices à toutes les heures du jour et de la nuit,
« sans qu'aucun établissement public pourvoie au net-
« toyement; de sorte que les habitants, pour n'avoir
« point de latrines chez eux, en ont fait une de la
« ville entière. »

« Les rues mal pavées, mal nivelées, reçoivent ces dé-
« pôts infects dans leurs cavités et les chaleurs de l'été
« en exaltent la putridité. Dans cette position, le plus
« petit accident dans la température de l'air ou dans un
« surcroit de population, que les opérations politiques
« peuvent occasionner d'un instant à l'autre, suffirait
« pour rappeler la peste en Provence; cependant, Tou-
« lon est pourvu d'une multitude de fontaines et d'eau
« courante, il ne faut rien moins que l'insouciance de
« la communauté, pour n'en pas tirer le parti le plus
« avantageux à la salubrité et à la décoration de la
« ville, dont toutes les rues pourraient être inondées
« plusieurs fois par jour.

« On nous dit que les revenus publics ne suffi-
« raient pas à ces réparations, mais dès qu'elles sont
« motivées aussi impérieusement par la considération
« de la sûreté publique, il n'y a pas de ville pauvre
« — et Toulon n'est pas dans cette classe — qui ne
« puisse et ne doive trouver des ressources. »

« Tels sont, Mr les objets que nous avons cru devoir
« recommander à votre attention et à votre zèle pour
« le bien public. Il serait très agréable de vous avoir
« l'obligation d'une police plus active et mieux enten-
« due dans une ville où le service du Roy réunit un
« grand nombre d'hommes précieux (sic) à l'Etat ». »

M. de La Tour répondit le 4 du même mois, que
c'étaient « deux objets très importants et le premier
merite une attention encore plus sérieuse, je marque

« à MM. les Maire et Consuls de s'occuper, sans perte de tems, de l'un et de l'autre. »

et en effet, il écrivit aux Consuls de Toulon, de procéder à « la vérification de tous les bleus qui sont dans les magasins des négocians et chez les boulangers » et de « conférer avec M. le marquis de Coincy et le chevalier de Fabry sur les mesures prises. »

Cette lettre, écrite dans un but de conciliation, au lieu d'apaiser la querelle naissante, ne fit, au contraire que l'aviver, car les Consuls, blessés dans leur amour-propre, répondirent que :

« Les auteurs de ces plaintes sont d'autant plus considérés, que la qualité du pain est depuis quelque temps beaucoup moins inférieure qu'elle ne l'était il y a un mois; elles ne peuvent émaner que de la part de ces personnages inquiets, atrabilaires, qui moins occupés de leurs propres affaires que celles d'autrui, s'attachent uniquement et sans réflexion à contrarier et blâmer la conduite et les actions des gens en place, par la prétention orgueilleuse dans laquelle ils sont qu'il ne peut y avoir rien de bon que ce qui émane d'eux.

« Si la qualité du pain qui se débite à Toulon avait pu donner lieu à des maladies épidémiques, il y a longtems que nous en ressentirions les tristes effets, mais heureusement, malgré les excessives chaleurs que nous essuyons, il n'y a jamais eu moins de malades dans la ville qu'il y a actuellement. »

« Nous ne croyons pas devoir vous cacher que le chevalier de Fabry est si fort prévenu contre l'administration actuelle, qu'il serait imprudent qu'elle traitât quelque chose avec lui. Sa mauvaise humeur procède du dernier règlement qui fut fait sur l'entrée du vin forain qui détruisit le prétendu privilège que le corps de la Marine était parvenu à s'arroger contre les droits de la ville... du reste... ajoutent-ils, MM. le marquis de Coincy et le chevalier de Fabry, deux officiers généraux qui ne se sont, comme de raison,

« jamais attachés qu'à acquérir la connaissance de l'état militaire, sont-ils à même de nous éclairer sur une partie aussi essentielle de l'administration municipale ».

Après avoir exalté leur mauvaise humeur, les Consuls, pour se justifier, entrent dans quelques détails :

« Le terroir de Toulon, déclarent-ils (1) ni ceux qui « l'avoisinent ne sont point assez fertiles en blés pour « que les récoltes de cette denrée de première nécessité « puissent être mises en ligne de compte. La ville ne « connaît, du moins en temps de guerre, pour se pro- « curer des grains de bonne qualité, d'autre mère nour- « rricière que le Languedoc. Quand dans cette province « les récoltes manquent, toutes les ressources se bor- « nent aux blés de Bourgogne et d'Italie. Ceux qui « arrivent à Toulon, d'Arles par la Saône et le Rhône, « yu leur longue navigation sur ces rivières et aux in- « jures du temps auxquelles ils ont été exposés, sont « toujours dégradés de façon à n'entrer que dans la « classe des blés les plus ordinaires pour ne pas dire « des plus inférieurs ».

« Le commerce des blés est si borné à Toulon, qu'il « est tout réuni sur la tête de quatre personnes seule- « ment et parmi ces quatre personnes, il en est une « seule qui embrasse au moins les trois quarts de ce « genre de commerce.

« Ces particuliers ont invariablement établi parmi eux « de fixer le prix du blé en raison de celuy du pain, « sur le prix de vingt sols la charge à raison de cha- « que denier par livre de pain; c'est-à-dire quand le « pain vaut 33 deniers la livre, ils vendent leur blé 33 « livres la charge. Un exemple de cet abus pour faire « connaître les préjudices qui en résultent pour le comp-

(1) Pour la clarté du récit, nous avons cru amalgamer à leur réponse des extraits du " Mémoire sur les causes de la mauvaise qualité du pain que l'on mange à Toulon - 21 may 1742. Arch. Munic. H. H. 46, auquel ils se reportent fréquemment au lieu de reproduire séparément ces deux documents, dont bien des paragraphes se répètent.

« te des boulangers: Dans le courant de l'année 1780,
« époque de la reconstruction du pont dormant de la
« demi-lune de la Porte Royale (1), ce passage fut
« intercepté pendant environ deux mois et les boulan-
« gers, après avoir fait piquer leurs blés, furent dans
« l'obligation de leur faire faire le grand tour par la
« porte St-Lazare (2) pour les envoyer aux moulins, ce
« qui leur faisait faire un voyage de moins par jour... il
« fut jugé convenable pour les indemniser de cette perte,
« de leur accorder pendant un mois, une augmentation
« d'un denier sur le prix de la livre de pain; dès le
« même jour les commerçants en blés augmentèrent
« de vingt sols par charge le prix du blé et profitè-
« rent seuls du dédommagement dont on avait en vue
« de faire jouir les boulangers.

« Ces négociants, assurés que le besoin leur en fera
« trouver le débit, s'attachent pas d'y faire passer de
« préférence des blés d'une qualité supérieure, c'est
« au contraire pour eux une occasion favorable de se
« débarrasser d'une manière avantageuse, des grains
« dont ils ne sauraient que faire.

« Avec de semblables matières que l'on vend au plus
« haut prix, est-il possible qu'on puisse fabriquer du
« pain de la qualité que le public désirait? Il y au-
« rait de l'injustice à l'exiger des boulangers.

« La prudence exige que l'administration ferme les
« yeux sur la non fabrication des trois qualités de pain
« que les boulangers sont obligés de faire. La vigilance
« ne se porte que sur la bonne fabrication et la bonne
« cuite (sic), opération qui dépend uniquement des ou-
« vriers contre lesquels on sévit de la manière la plus
« rigoureuse, lorsqu'ils se négligent sur ces deux arti-
« cles. (3).

(1) Place St-Roch, à l'entrée de la Rue Nationale.

(2) Sur la place dite aujourd'hui Armand-Vallée.

(3) Archives Municipales. B. B. 418.

M. de La Tour, désireux d'éviter toutes querelles avec les autorités militaires et maritimes de Toulon, répondit aux Consuls : « Si je vous ai observé qu'il venait que vous fassiez part à MM^{es} les Commandants des circonstances qui surviennent relativement aux bleds, c'est par attention pour vous et pour que votre vigilance et votre zèle soient bien connus des personnes qui sont à la tête des corps militaires... vous ne devez pas être surpris de leur inquiétude, elle est une preuve de l'intérêt qu'ils prennent à la santé publique (1). »

Les Consuls, un peu penauds, « redoublèrent de vigilance » en infligeant force amendes aux boulangers pour emploi de farines avariées et firent même, dans leur zèle, punir quelques ouvriers boulangers, à qui, cependant, on ne pouvait demander de fabriquer du bon pain avec de tels blés, et, l'Intendance maritime étant, dans les derniers mois de 1782, fort occupée des approvisionnements pour les colonies et des escadres envoyées au secours des Américains, en lutte avec l'Angleterre, pour leur indépendance, la question resta pendante et aurait pu rester ainsi indéfiniment si, grâce on ne sait à quelle influence fâcheuse, la régie des vivres n'avait pas, à la fin du mois de mars 1783, fait réviser et diminuer la liste des personnes admises à prendre leur pain à la Boulangerie Royale, ce qui fit naître un grand mécontentement parmi les officiers de marine privés de cette faveur. Le chevalier de Fabry, se faisant l'écho de ce mécontentement, aurait désiré faire jouir un plus grand nombre de personnes de cette faveur, tandis que Mâlouet, d'un esprit beaucoup plus large, « trouvant que les agents divers que la marine emploie et retient dans les ports contribuent à enrichir par leur consommation le lieu de leur résidence » voulait étendre ce bienfait à toute « cette classe des sujets particulièrement consacrés au service de S. M.,

(1) Archives Municipales. B. B. 112.

« qui n'appartient pas à la cité qu'elle habite, passant « au moindre signe de la volonté royale, d'un port et « d'un hémisphère dans un autre », aussi écrivit-il, le 3 avril 1783, au Maréchal de Castries (1), alors Ministre de la Marine :

« Monseigneur,

« Le chevalier de Fabry m'a dit vous avoir écrit, « relativement à la réduction des privilégiés pour la « fourniture du pain de la boulangerie, et pour faire « admettre un plus grand nombre d'officiers de marine, « attendu la trop grande fermentation du corps et les « murmures contre M. Fournier, qu'on rend responsable « de cette réduction, j'ai dit à M. le Commandant et « Major de la Marine que mal à propos on imputait à « M. Fournier ce qui avait été fait; attendu que lors « de la fabrication des biscuits qui occupait, il y a « trois mois tous les fours, je lui avais donné ordre de « supprimer, sans exception, tous les priviléges, sauf « celui du Commandant et de l'Intendant, qui, étant « seuls obligés à une représentation, peuvent être seuls « exceptés, sans qu'on s'en formalise, que j'avais effacé « (sic) moi-même de l'état des fournitures les 200 per- « sonnes qui y étaient alors comprises, et que M. Four- « nier me pria instamment de rétracter cet ordre pour « ne pas l'exposer à ce qui lui arrive aujourd'hui; « mon avis est de réduire encore cette fourniture en nous « effaçant (sic) nous-mêmes, s'il le faut, plutôt que de « revenir à des exceptions qui feront toujours plus de « mécontents qu'il n'y aura de privilégiés; que nous « ne devons point intervenir auprès de vous, Mgr, pour

(1) Castries. (Ch. Eug. Gab. de la Croix, marquis de) naquit en 1727. Lieutenant à 16 ans, fit la guerre de la Succession d'Autriche et fut blessé à Rosbach. Lieutenant-Général en 1758, se distingua pendant la guerre de Sept Ans. Nommé ministre de la Marine en 1780, il conserva son portefeuille pendant 7 ans. Pendant la Révolution, il commanda une division de l'armée des Princes. Il mourut le 11 Janvier 1801 à Wolfenbüttel.

«nes, mais bien pour vous demander la protection du Roy pour la ville entière, ou au moins pour tous les gens au service de Sa Majesté, dont la subsistance doit être assurée. »

«Après ces observations... Mgr, j'ai l'honneur de vous prier de m'autoriser à écrire aux Consuls de votre part, que s'ils ne prennent pas de mesures promptes pour faire fournir du bon pain à la ville, j'ai ordre d'en faire distribuer de la boulangerie du Roy à tous les officiers, employés et ouvriers de la Marine, sans qu'il soit tenu compte à l'Hôtel de Ville du droit de piquet imposé sur les farines que consomment les boulangers. L'ordre alors sera établi de manière ou d'autre et personne n'aura à se plaindre. »

Le Ministre n'ayant pas, comme nous le verrons plus tard, saisi la gravité de la situation, abonda dans les idées de Malouet, à qui il répondit le 12 avril :

«Vos réflexions sont très justes, j'ai cru cependant faire jouir de la même exception Mgr l'évêque.... le plus important est de tâcher de procurer du bon pain à tous les habitants de cette ville. J'en vais (sic), écrire à M. Amelot (1) et en attendant que ce Ministre ait donné ses ordres sur cet objet intéressant, je vous autorise à écrire aux Consuls que, s'ils ne prennent pas les mesures les plus promptes pour faire du bon pain à la ville, vous en ferez faire dans la boulangerie du Roi pour tous les officiers, employés et ouvriers attachés à la marine, sans qu'il soit tenu compte à l'Hôtel de Ville, du droit de piquet imposé sur les farines, que consomment les boulangers. »

Fort de l'approbation ministérielle, Malouet s'adressa le 18 avril, aux Consuls de Toulon :

«Le Ministre (de la Marine), leur dit-il, instruit par des plaintes répétées et fondées que l'on consomme ici des bleus échauffés et qu'en général le pain y

(1) Ministre de la maison du Roi.

« est habituellement mauvais, a ordonné de pourvoir particulièrement à la subsistance de toutes les personnes au service de la Marine, si vous n'y pourvoyez vous-même et dans cette classe seront compris jusqu'aux ouvriers de l'Arsenal; M. le marquis de Castries me charge de vous prévenir que dans le cas où par un défaut d'inspection et d'approvisionnement de la part de la police de la ville, je recevrai de nouvelles plaintes des employés de la marine sur la qualité du pain, et après les avoir vérifiées, je suis et démeure autorisé par le Roi à en faire fournir de la boulangerie à tous les officiers, employés et ouvriers, sans retenue du droit de piquet qui ne sera plus payé à compter de ce moment-ci, pour quelque qualité de pain que ce soit, fabriqué à la boulangerie.

« Je ne doute pas, Messieurs, que la perte qui en résulterait pour votre ville, ne vous détermine dès ce moment-ci, à assurer à tous les habitants une fourniture égale et saine, sans augmentation de prix; car on n'a pu entendre dans la fixation des prix actuels que le pain serait fait avec des bleus échauffés ou de mauvaise qualité. »

Cette menace, qu'ils sentaient être réelle, affola les Consuls qui, en même temps qu'ils s'empressaient de venir assurer l'Intendant de la Marine

« que, malgré les embarras en tout genre qu'a occasionné l'arrivée de l'escadre, des troupes et des malades sans nombre qu'elle a versé dans la ville et ses environs, la fabrication du pain fut le principal de leur sollicitude » (1), s'adressaient à toutes les autorités civiles de la Provence, clamant leur détresse, et proposant, fort à propos, une solution qui, en effet, aurait mis fin au conflit.

« Notre communauté, écrivent-ils (2), est menacée de

(1) Lettre à Malouet, 19 Avril 1783 - Archives Municipales B. B. 112.

(2) Afin d'éviter des répétitions, nous avons fondu en une seule, les lettres écrites par les Consuls à :

M^r De La Tour, 22 Avril 1783 - Arch. Munie. B. B. 112.

M^r de Castillon, " " " " "

« voir soustraire de ses rôves tout ce qui est au service de la Marine, jusqu'aux ouvriers, ce qui emporterait la franchise de la moitié de nos habitants, soit par eux-mêmes, soit par leur famille; la ville se trouverait ainsi privée de sa principale ressource pour faire face à ses impositions vis à vis le Roy et le Pays.

« Nous serons encore souvent exposés à cette menace, par les abus qui se commettent dans la fabrication du pain; les plaintes sur la blancheur de cet aliment étant fondées.

« Les égards qui sont dus aux nombreux militaires résidant dans notre ville et en particulier au corps de la Marine, paraissent exiger de nous que nous prenions toutes les précautions possibles pour leur assurer une qualité de pain non seulement saine, mais en core supérieure. Dans une ville comme Toulon il faut du pain de première qualité.

« Ne pouvant parvenir à une bonne fabrication de pain par l'impuissance ou la mauvaise volonté de nos boulanger, nous pensons introduire à Toulon une nouvelle fabrication de pain de luxe comme celle d'Aix ou de Marseille (1), en traitant avec un particulier qui se soumettrait à nous fournir du pain de cette qualité.

(1) Le pain de luxe fut introduit (à Marseille) par un règlement de police du 9 mai 1777, homologué par arrêt du Parlement du 12 du même mois.

Cette nouveauté fut exécutée sur la représentation des gros fermiers de la province qui devaient être surchargés de grains de deux ou trois récoltes, et qui espéraient d'en avoir le débouché par la consommation de Marseille, en soumettant les boulanger à n'employer que la touselle (*) blanche de Provence dans la fabrication de ce pain de luxe. Elle fut permise indistinctement à tous les boulanger.

Le prix de cette qualité fut d'abord fixé à 4 deniers en sus du pain blanc ordinaire, mais insensiblement ce prix augmenta et on le débita aujourd'hui à 6 et 8 deniers de plus que l'autre.

Il est arrivé de ce règlement que si nous avons eu un pain d'une qualité supérieure qui n'est pas égale chez tous les boulanger, toutes les autres qualités sont devenues très inférieures et beaucoup au dessous de celles qu'on fabriquait auparavant, de sorte qu'il est peut-être plus utile au public de n'avoir pas de pain de luxe.

Lettres des Consuls de Marseille -- 22 avril 1783 -- Arch. M. BB 122.

(*) Touselle (en provençal: tuzella ou tuela): Variété de blé, dont l'épi est dépourvu de barbe.

« Notre projet mettra, pour l'avenir, la subsistance publique à l'abri d'inconvénients comparables, sans diminuer d'une certaine façon la fabrication du pain ordinaire, parce qu'il n'y aurait que la classe des citoyens aisés qui ferait usage de cette première qualité. Cet établissement exciterait aussi une sorte démulation entre les boulangers et le nouveau fournisseur, qui serait avantageuse au public, les premiers ne négligeraient rien pour faire une bonne fabrication et conserver leur clientèle.

« Nous sommes arrêtés dans l'acceptation des offres qui nous ont été faites à ce sujet, par la crainte que le privilège exclusif n'excite de l'opposition du corps des boulangers, qui nous ont déjà manifesté par écrit, leur intention de se charger eux-mêmes de cette fabrication, quand nous n'avons pu les obliger, malgré toutes les amendes que nous leur avons infligées, à fournir du pain passable.

« Si le Parlement voulait se prêter à l'homologation de la délibération que nous prendrons à ce sujet, il ferait tomber du même coup la menace de la part de M. Malouet et cesser les plaintes continues sur la mauvaise qualité du pain. »

Nous ignorons pour quelles raisons cette autorisation de fabriquer un pain de luxe fut refusée, mais ce qui est certain, c'est que désolés, les Consuls s'en furent trouver l'Intendant de la Marine pour lui déclarer leur impuissance à modifier la situation.

Malouet, touché de leur bonne volonté, offrit de fournir aux boulangers du grain et de la farine de bonne qualité, car on devait vendre les approvisionnements de guerre restant dans les magasins de l'arsenal; il poussa même la condescendance jusqu'à leur proposer de faire cette distribution à crédit, sous la garantie des officiers municipaux. Ceux-ci acceptèrent avec joie, et 500 barils, soit 3.000 quintaux de farine de 1^{re} qualité, furent ainsi livrés à des prix inférieurs à ceux des cours.

Tant que cet approvisionnement dura, on s'aperçut,

quoiqu'il n'ait pas été employé sans mélange, d'une amélioration dans la qualité du pain distribué; mais l'habitude de la fraude et du désordre étaient telles que huit jours après, les boulanger étaient revenus à l'emploi de la farine gâtée, bien que les Consuls en eussent fait saisir publiquement plusieurs barils inutilisables et, à nouveau, on vendit du pain infect.

Les réclamations se renouvelèrent et le 9 mai, le corps de la Marine tout entier porta plainte au Commandant qui la renvoya à l'Intendant pour y être pourvu.

Celui-ci chargea M. Possel, commissaire général du Port, de réunir, pour constater l'état et la qualité du blé vendu chez les boulanger de la ville, une commission composée, outre les officiers de la Majorité, MM. Chassaignes, Durjé, Delma, Tempai, d'Anglemont, désignés à cet effet, par le Commandant, de MM. Giraud-Daniel, faisant fonction de contrôleur, De Lepine, du Planty, directeur des vivres de la Marine; Barberel, premier médecin, Manne, chirurgien, Venel, aide-major de la marine, Simoni de Broutières, sous-aide-major; Fauquet, maître voilier; Bollot, maître menuisier; Gaudin, maître charpentier; Catalan, maître perceur; Miousse, maître calfat, et Piston, maître d'équipage du port, devant laquelle les médecins et chirurgiens déclarèrent qu'*« un des échantillons présentés avait mauve odeur, et était encore en pâte n'ayant pas assez resté au four, et qu'un tel pain ne pouvait qu'être nuisible à la santé; que la plupart des autres échantillons avaient une odeur qui annonçait que ce pain avait été fait avec du blé gâté et qu'un, entre autres, avait une forte odeur d'acide qui ne provenait pas d'une pâte trop levée, mais d'un blé vicié et corrompu. »*

C'est alors que Malouet mit à exécution l'ordre qu'il avait reçu le 12 avril, et enjoignit au Munitionnaire de faire fabriquer et de distribuer, à partir du 1er juin, « deux rations de pain par jour aux officiers supérieurs de la marine et une seulement à toutes les autres per-

« sonnes attachées au service de la Marine; le prix de ces rations devait être payé sur la solde sans autre retenue, ainsi qu'il était d'usage pour les troupes du roi. »

Cet ordre fit grande sensation dans la ville, et aussitôt qu'ils en eurent connaissance, les Consuls vinrent assurer l'Intendant de la Marine, que dans huit ou dix jours au plus tard, ils auraient un approvisionnement de blé de bonne qualité et une fabrication égale à celle de la Boulangerie du Roi; les marchands de blés vinrent également lui donner la même assurance.

Mais Malouet répondit aux uns comme aux autres, « que la fourniture ordonnée devait être considérée comme un supplément aux ressources insuffisantes de la ville, elle cesserait du moment qu'elle ne serait plus indispensable. »

Trois jours après cette distribution était dénoncée par les Procureurs du Pays (1), comme un attentat aux droits et priviléges de la province et un empêchement à la levée des deniers publics.

La Cour des Aides, sans autre examen ni information, rendit le 4 juin 1783, un arrêt portant « injonction au munitionnaire de la Marine de payer les droits de consommation, à quoi il serait contraint par corps, avec défenses à l'Intendant de s'y opposer sous peine de trois mille livres d'amende ».

Malouet écrivit aussitôt aux deux procureurs généraux en les priant de suspendre la signification de l'arrêt jusqu'aux ordres du Roi à qui il allait en référer, leur expliquant:

« Qu'il n'était pas rare de voir déposer sur les quais de Toulon des cargaisons de blé infect, dont l'odeur

(1) On Procureurs Généraux, dont l'institution remontait au XIV^e siècle. Ils étaient chargés, indépendamment de la police judiciaire, de veiller à la conservation du domaine royal, au maintien de la discipline ecclésiastique. Ils furent supprimés en même temps que le Parlement en 1790.

« se reproduisait ensuite dans les boutiques des boulangers et que si les dites boutiques cessaient d'être empoisonnées, les ouvriers ne seraient pas contraints à se réfugier dans l'arsenal pour avoir du pain, ce qui serait un souci de moins pour son administration, obligée de tenir des comptes ouverts avec les trois ou quatre mille hommes qui étaient dans le cas de prendre leur pain dans les magasins du Roi. Le Parlement avait été, il est vrai, saisi qu'on projettait des règlements; mais qu'en attendant le résultat des délibérations, la ville souffrait et la Marine demandait du pain; il eut été cruel de lui en refuser lorsqu'au moment d'une paix glorieuse pour la France, on était obligé de vendre à bas prix les vivres amoncelés dans les magasins de l'Arsenal. Que la Marine n'avait jamais eu l'intention de soustraire les ouvriers de son département au droit de consommation sur le pain, et que, la mesure extraordinaire à laquelle la Marine avait été obligée de recourir, cesserait aussi-tôt que les boulangers seraient approvisionnés de blés de bonne qualité, mais qu'en attendant, les vivres du magasins du Roi étant affranchis de tout droit, il n'y avait qu'un ordre interprétatif de Sa Majesté, qui put les y assujettir. »

Les Procureurs généraux répondirent que leur arrêt devait être exécuté et envoyèrent des huissiers à Toulon pour le faire afficher dans l'Arsenal, dont l'entrée leur fut interdite.

Cette fois, Malouet s'affacha et abandonnant le ton conciliant, il écrivit :

« Les Procureurs du Pays confondant toujours les consommations intérieures de la ville et celles de l'Arsenal, paraissent craindre qu'on ne veuille établir en faveur des officiers de la Marine, un titre d'exemption qui n'appartient effectivement qu'aux vivres et munitions de S. M. »

« Le Corps de la Marine ne réclame ni exemption, ni privilège; satisfait de celui de servir S. M. avec

« le zèle, le dévouement et l'honneur qui forment le caractère distinctif de la noblesse française, il s'est borné à demander du pain, à quel titre et condition qu'on voulut lui en fournir.

« Comme administrateur, je défends les hommes qui sont à ma charge, j'ai disposé, conformément aux ordres que j'ai reçus et dont je ne dois compte qu'au Roi et à son ministre.

« Dans les partis à prendre, point d'inconvénient pire que celui de compromettre la subsistance et la santé des sujets de S. M. résidants à Toulon. Cet objet est d'une tout autre importance que l'augmentation ou la réduction des revenus et des charges de la ville.

« Ce droit de piquet n'est point perçu chez le boulanger lorsqu'il fabrique et livre son pain, mais à l'entrée de la ville lorsqu'on y transporte le grain et la farine.

« Le pain distribué le 1^{er} juin fut fabriqué avec des farines entrées en magasins, franches de droit, sans aucune réclamation de la part de la communauté, elles étaient cependant destinées à être converties en pain, car des farines ne sauraient avoir d'autre usage et vous prétendez imposer ce pain dont la farine est franche.

« Vous prétendez aussi ordonner et avoir droit et action sur les magasins du Roi et sur l'emploi de ses munitions? Je conteste cette prétention; montrez-moi votre titre? S'il est légal, j'y défère; s'il est douteux, adressez-vous à l'autorité souveraine qui m'a commis et au nom de laquelle j'agis? mais si ce titre n'existe PAS, si AUCUNE LOI N'A PRONONCÉ QUE LES RATIONS DE PAIN DÉLIVRÉES DANS LES MAGASINS DU ROI, AUX OFFICIERS ET GENS DE MER, A SON SERVICE, SERAIENT SOUMISES AU DROIT DE PIQUET, QU'EXIGEZ-VOUS DE MOI? QUE JE CRÉE CETTE LOI, OU QUE JE ME SOUMETTE A CELLE QUE VOUS VOULEZ FAIRE? L'INTENDANT DE LA MARINE NE PEUT NI L'UN NI L'AUTRE. »

Le moyen de conciliation le plus naturel aurait été de retenir, sur la solde des ouvriers, le droit de piquet et de le réverser à la municipalité, ce qui aurait probablement contenté tout le monde, sauf les boulangers, et calmé, en même temps, les alarmes des Procureurs du Pays, mais il n'aurait pas fallu commencer par rendre un arrêt fulminant contre le munitionnaire et mettre en cause l'Intendant.

Ainsi présentée, l'affaire devenait une rivalité de corps, chacun défendant jalousement ses priviléges et les questions de fabrication du pain, de salubrité publique passaient au second plan, s'effaçaient même complètement devant le terrible axiome: *Périsse le peuple, plutôt qu'un privilège*, soutenu par le Parlement de Provence.

La lettre de Malouet provoqua un nouvel arrêt de la cour des Aides « décrétant le munitionnaire de prise « de corps, lui interdisant toute fourniture de pain aux « ouvriers et défendant à l'Intendant de la Marine de « s'opposer à l'exécution du dit arrêt, sous peine d'être « poursuivi extraordinairement. »

Nous laisserons la parole à Malouet, pour nous raconter ce qui suivit:

« Je fis, écrit-il dans ses Mémoires (1), placer des « gardes à la Boulangerie et chez le munitionnaire, et « je partis pour Paris, où l'archevêque (2) m'avait pré- « cédé, fort animé contre moi et ayant bien annoncé à « Aix qu'il obtiendrait justice de cet abus d'autorité de « ma part.

« Je trouvai le maréchal de Castries très fâché de « cette aventure. Il me dit que j'avais eu tort de le « compromettre ainsi avec les deux cours souveraines et

(1) *Mémoires de Malouet*, publiés par son petit-fils le baron Malouet. Paris, Didier 1868, 2 vol. in 8°.

(2) Boisgelin (Jean-de-Dieu Raimond de), né à Rennes en 1732, évêque de Lavaur en 1765, Archevêque d'Aix en 1770. - Député du clergé de la Sénéchaussée d'Aix aux Etats Généraux, se retira en Angleterre pendant la Terreur, Rentré en France à la signature du Concordat, il fut nommé archevêque de Tours en 1802. Mort le 22 Août 1805.

« les Etats, et que j'aurai dû le consulter. Il avait oublié sa lettre, je la lui montrai. M. le Maréchal, lui dis-je, vous vous croyez compromis ; regardez votre lettre comme non avenue ; il vaut mieux que je sois seul, d'autant que je suis très convaincu que j'aurais pu faire faire sans autorisation et dans la limite des attributions et des devoirs de ma place tout ce que j'ai fait.

« Il ne voulut pas être moins généreux que moi ; il me rendit sa lettre et me chargea de le mettre en état de faire un rapport au roi sur cette querelle, mais il m'engagea à tenter vis à vis l'archevêque d'Aix, toutes les voies de conciliation. Il écrivit au maréchal de Beauvau, gouverneur de Provence, de se rendre médiateur (1). M. de Beauvau nous indiqua une conférence au Val ; je n'ai jamais vu de plus éloquente colère que celle de l'archevêque ; il parlait avec une telle chaleur que Mme de Beauvau et Mme de Poix, appelées par le bruit de la discussion, voulurent assister à la séance. Je ne pouvais avoir de juges plus distingués sous tous les rapports ; tous me furent favorables, au grand étonnement de l'archevêque, qui était loin de s'avouer vaincu.

« Dès le lendemain, il revit tous les ministres et chacun lui promit, hors le maréchal de Castries, de lui donner gain de cause ; si bien qu'il expédia un courrier à Aix pour annoncer que les deux arrêts seraient maintenus et qu'il me serait enfreint d'être plus circonspect. »

L'arrêt du Roi fut rendu le 6 septembre 1783, il cassait les deux arrêtés de la Cour des Aides, avec défense d'en rendre de semblables et de s'immiscer dans l'administration des Arsenaux ; il reconnaissait que le

(1) Le caractère du médiateur désigné par le ministère était évidemment un juge d'impartialité, car le prince de Beauvau n'était pas seulement uni à l'archevêque par une amitié commune, il était son allié par le mariage (1760) de sa nièce avec le frère du prélat. (Note de Malouet).

pain délivré à titre de ration était et demeurait, comme il avait toujours été, exempt de droit de piquet et que ce droit ne pouvait être perçu que sur le pain qui était vendu et délivré autrement que par ordre et à titre de ration.

« Je partis, — nous dit Malouet, — le jour même « avec une expédition de l'arrêt qui m'était adressé « en mandement, pour le faire exécuter. Je m'arrêtai « à Gemenos (1), chez M. d'Albertas, premier président de la Chambre des comptes (2); il n'avait point « participé à l'irritation de sa compagnie, et convaincu que je revenais avec ma courte honte, il s'empressa de m'en témoigner ses regrets. Je le désabusai « en lui montrant l'arrêt du Conseil. Il en rit d'abord; « mais l'esprit de corps reprit le dessus, et il y eut « pendant quelque temps un refroidissement sensible « dans notre liaison. »

Satisfaits d'avoir eu gain de cause, le chevalier de Fabry et Malouet renoncèrent à être reconnus rationnaires et se soumirent d'eux-mêmes au droit de piquet, mais pour que l'arrêt du Conseil resta, entre leurs mains, une arme défensive contre les oubliers ou écarts de la police municipale, ils dressèrent une liste d'une vingtaine de personnes choisies parmi les employés, maîtres ou ouvriers malades, auxquelles le pain devait être fourni comme ration.

« D'après cela, il me paraît indifférent, — écrit Malouet au ministre de la marine, — que le munitionnaire vende à d'autres qu'aux rationnaires une plus grande quantité de pain en payant le droit de pi-

(1) Commune des Bouches-du-Rhône, appartenant alors à M^r J. B. d'Albertas. L'abbé Delille, qui avait passé à Gemenos le rude hiver de 1769 a consacré à ses jardins, alors célèbres, quelques vers de l'*Homme des Champs*.

(2) J. B. Suzanne d'Albertas, marquis du Bouc, né à Aix en 1748, succéda à son père en 1775 dans la charge de 1^{er} Président de la Chambre des comptes de Provence. Ayant échappé à la Révolution, il vécut dans la retraite pendant l'Empire. Louis XVIII le nomma préfet des Bouches-du-Rhône en 1814 et en 1815 l'éleva à la pairie.

« quet. Cette tolérance n'est point onéreuse au Roi,
« d'après la fixation du prix qui est fort au-dessus de
« la taxe de la ville et elle satisfera les principaux
« officiers accoutumés depuis longtemps au pain de
« la boulangerie. C'est un détail de manutention inté-
« rieure que l'administration ignorera et qu'on pour-
« ra toujours supprimer lorsqu'un service plus actif
« l'exigera. »

Fermer les yeux sur cette fabrication de pain clandestine, était assurément, aussi bien pour les autorités maritimes que civiles, les unes sauvant le prestige, les autres leurs intérêts, le meilleur moyen de faire oublier ce malencontreux différend, mais dans l'ombre, des tenaces rancunes veillaient et le maréchal de Castries, subissant l'influence de certaines pressions occultes, ordonna, le 28 octobre 1783, que la livraison du pain de la boulangerie, serait strictement limitée aux rationnaires seuls.

On pourrait supposer, que toutes les parties en cause, désirant la concorde, cette affaire fut ainsi terminée, mais c'est mal connaître le Parlement de Provence; encouragé par la décision du Ministre de la Marine, il rêvait de prendre une revanche complète, aussi le 27 novembre suivant, ses Chambres de Comptes, Aides et Finances assemblées sous la présidence de M. de Coriolis, il décida d'envoyer à Paris, le comte de Thiars, pour présenter au Roi « de très humbles et très respectueuses remontrances » sur l'arrêt de son Conseil, en date du 6 septembre 1783.

Cette fois, ne pouvant plus attaquer l'Intendant de la Marine, sur la fameuse distribution de pain du 1^{er} juin, le Parlement se considéra « inculpé aux yeux du public, dans un arrêt du Conseil que l'on a affiché de répandre par la voie de l'affiche et de l'impression, que l'auteur de cette impression et de cette affiche était sans droit et sans pouvoir, que n'ayant qu'un ministère circonscrit dans l'arsenal, il s'est constitué une sorte de territoire dans les villes de

« Marseille et de Toulon; que cet excès de pouvoir dégénère en injure contre un corps de magistrature qui doit constituer la confiance du peuple. »

Si les observations de son représentant furent impuissantes à modifier l'arrêt du Conseil du Roi, elles attirèrent du moins à Malouet, la lettre suivante de son Ministre :

« J'apprends par une lettre que je reçois de M. de La Tour, Intendant de Provence et par les représentations que lui ont faites les procureurs du Pays, que vous avez fait afficher l'arrêt du Conseil du 6 septembre dans l'intérieur de la ville de Toulon. Ils observent, avec raison, que vos pouvoirs étant circonscrits dans les limites de l'Arsenal, vous n'avez pu en sortir sans entreprendre sur la juridiction de Mr l'Intendant. Je suis fâché que vous ayez donné lieu à ce nouveau mécontentement. Il est bien nécessaire qu'un administrateur se pénètre des formes établies pour ne jamais les contrarier. Vous jugez que les manquements de cette nature ne peuvent qu'être vivement sentis. »

Mais Malouet n'était pas très courtisan et fort de son droit, il répondit aussitôt au maréchal de Castries.

« Il y a cent ans que l'on affiche ici, dans les mêmes lieux, tous les ordres, avis, jugements de police, actes publics, d'administration de la marine, l'usage immémorial est de les attacher auprès des logements des principaux officiers militaires et d'administration qui sont tous distribués dans l'intérieur de la ville.

« La juridiction de l'Intendant, quant aux délits, se borne à l'enceinte de l'arsenal et des bureaux, mais quant à la police des subordonnés, elle va les chercher, les avertir, les arrêter partout où ils sont.

« Que signifient donc tous les reproches d'entreprises, d'innovations! excès! abus de pouvoir! oppression des peuples! violation de priviléges? un homme sensé ne peut pas s'effrayer de se trouver aux prises avec

« des phrases retentissantes de bien public, de droit
« et de privilège qu'il n'a ni la volonté, ni les moyens
« d'offenser.

« La Cour des Comptes devrait être rassurée sur
« l'objet de ses réclamations, de son aveu, les choses
« sont dans l'état où elle le désire, et l'INTENDANT
« DE LA MARINE EST EGALLEMENT SATISFAIT
« D'AVOIR PROCURÉ, en exécutant les ordres du
« Roi, DU PAIN MANGEABLE A TOUS LES HA-
« BITANTS DE TOULON; ainsi tout le monde est
« content.

« Les Consuls de Toulon partant pour les Etats, m'ont
« déclaré que le Corps de la Ville et la Communauté
« ne les avaient chargé d'aucune plainte ou représen-
« tation relativement à l'arrêt du 6 septembre et à
« toute l'affaire du pain; c'est cependant en leur nom
« et pour leur compte que l'on fait tant de bruit.

« Mais il y a eu, dans toute cette affaire, tant de
« chaleur de la part de ces Messieurs de la Cour, qu'il
« n'est pas étonnant qu'elle finisse comme elle avait
« commencé.

« Lorsqu'une fois les promoteurs d'une discussion
« sont parvenus à la présenter pour le rapport public,
« ils ne cessent de répandre dans les différents corps,
« l'esprit et la chaleur qui les animent, et les membres
« les plus modérés d'une Compagnie s'abandonnent alors
« au caractère de l'écrivain violemment qui parle en son
« nom.

« On reconnaît assez généralement M. Pascalis (1),
« avocat de la province, comme l'auteur de tout ce qui
« a été écrit dans cette affaire, ainsi que du dernier
« arrêté. C'est un homme d'esprit très ardent, qui ne
« me connaît pas, avec qui je n'ai jamais eu rien à

(1) Pascalis (Jean Joseph Pierre) né à Eyguières (Bouches-du-Rhône)
avocat au Parlement, assesseur d'Aix, procureur du Pays, Adversaire
de Mirabeau dans le procès de celui-ci contre sa femme, Mme de
Marignane. Pendu par la populace, à un reverberé du Cours à Aix,
le 14 Décembre 1790.

« à démêler, mais qui tend à la célébrité par tous les moyens qui se présentent.

« Quelques autres intérêts particuliers qu'il est inutile dans ce moment-ci de développer, ont fort contribué à cette fermentation. »

C'était également l'avis du commandant en chef de la Provence, le comte de Thiard qui, le 2 janvier 1784, l'exprimait ainsi aux Consuls de Toulon.

« Si lorsqu'on a fait des plaintes de la mauvaise fourniture des boulangers de Toulon, la police y eut apporté un prompt remède, il n'aurait pas été nécessaire de recourir aux ordres royaux pour établir des rationnaires.

« La Cour souveraine, les procureurs du pays, ont pris connaissance de cette affaire, ils ont fait des représentations qu'exigeaient les circonstances ; ce que vous avez de mieux à faire, est de vous tenir tranquilles.

« JE DÉSIRE ET J'ESPÈRE QUE CETTE DISCUSSION, QUI A ÉTÉ POUSSÉE AVEC TROP DE CHALEUR soit terminée (1).

EPILOGUE

Pendant ce temps, la lutte continuait entre les boulangers « encouragés par la douceur des peines infligées » (2) et les Consuls de Toulon, qui écrivaient, le 18 mars 1783, à l'Intendant de Provence, M. de La Tour :

« Jusque à présent, nos négociants (3) s'étaient borné à improuver toutes les démarches que nous faisions pour parvenir à faire fabriquer une bonne qualité de pain, mais notre vigilance les a mis dans le cas de laisser tomber entièrement le masque et de se

(1) Archives Municipales de Toulon B. B. 122.

(2) Lettre de M. de Castillon, 27 juillet 1783 - Arch. Mun. B. B. 121.

(3) Négociants en grains.

« montrer directement contre nous en prenant sous leur protection ceux dont la profession est plus spécialement subordonnée à notre inspection, sans ménagement pour le public qui fait retomber, avec fondement, sur eux seuls la cause de la mauvaise subsistance et ne cherchant qu'à rendre sans effet toutes les précautions que nous prenons pour que le public ne soit pas trop la victime de leur avidité » (1).

Pour remédier à ce mal, la Municipalité toulonnaise proposait la création d'un marché public de grains, qui se tiendrait à Toulon les mardis et jeudis de chaque semaine, espérant amener ainsi sur la place tous les blés des environs; mais elle préconisait surtout la diminution du nombre des boulangers autorisés à exercer dans la commune.

« La consommation journalière de Toulon, expliquaient les Consuls, est d'environ 120 charges de bled. Le nombre des boulangers, il y a deux ans, était porté à quatre-vingt, ce qui ne leur permettait que la fabrication d'une charge et demy de bled par jour. Il est réduit aujourd'hui à soixante; ce nombre est encore trop considérable pour qu'ils puissent honnêtement et raisonnablement gagner leur vie. Il conviendrait de borner ce nombre à quarante, ce qui les mettrait à même de convertir jurement trois charges de bled en pain. Une pareille fabrication sans être trop vive ni trop animée, les mettrait à même de gagner leur vie par le bénéfice honnête qu'elle leur procurerait. » (2).

Les boulangers, enhardis par les arrêtés que le Parlement de Provence avait rendu contre Malouet, osèrent adresser « des placets demandant de nouvelles épreuves, de nouveaux tarifs, et où ils annoncent à la police qu'on a beau les condamner, ils n'exécuteront pas les Ordonnances de la Municipalité (3). »

(1) Archives Municipales B. B. 113.

(2) Archives municipales B. B. 36-37.

(3) Lettre à M. de Castillon, 27 juillet 1783. Arch. Mun. B. B. 121.

Une telle audace choqua les autorités provinciales, qui chargèrent le Procureur général, M. de Castillon «de les instruire et de leur faire savoir qu'elles ont «été surprises des termes peu mesurés dont ils se sont «servis à l'égard des officiers de police.»

Le Parlement de Provence ayant vu son prestige battu en brèche par l'Intendant de la Marine, reporta tout son ressentiment sur le corps des boulanger toulonnais, cause première de ce qu'il considérait comme un affront et rendit, le 17 novembre 1783, un

« ARRÊT QUI DÉFEND AUX BOULANGERS DE « LA VILLE DE TOULON NON FONDÉS EN LET- « TRES PATENTES, DE SE RÉUNIR ET D'AGIR « COMME FORMANT UN CORPS AUTORISÉ (1). »

Dans lequel, après avoir rappelé que la mauvaise qualité du pain à Toulon avait nécessité «une fournitute de pain de la Boulangerie de l'arsenal, aux Officiers, ouvriers et employés de la Marine» et qu'un instant on «craignit que cette fourniture extraordinaire et accidentelle ne fut érigée en règle» mais que l'on avait «reconnu que ce système AURAIT «RENVERSE LA CONSTITUTION DE PROVENCE, «qui jouit, non par octroi, mais par son droit constituatif, de la faculté d'asseoir ses impositions sur les consommations, et en privant la Communauté de Toulon de son revenu presque unique, on aurait enlevé «à la Provence entière le principal moyen d'acquitter «les tributs et de suppléer à l'impuissance causée par «la STERILITÉ DE SON SOL ET PAR L'INCON- «TANCE DU CLIMAT; le Parlement rend hommage aux «Corps militaires» établis à Toulon, qui ont «prouvé combien est facile le sacrifice de l'intérêt à «ceux qui prodiguent leur vie pour la gloire des armes du Souverain et pour la défense de la Patrie.

« Mais, ajoute-t-il, il faut que la préparation du pre-

(1) Imprimé à "Aix, chez Joseph David, 1783" In 4° de 9 pages.

« mier et du plus nécessaire des aliments soit partout « également bonne, afin que le citoyen trouve dans « tous les magasins, le pain dont les règlements lui ga- « rantissent la bonté et, pour remédier à l'altération et « aux fraudes introduites dans cette fabrication, ayant « pour causes :

1^o l'emploi de blé d'une qualité inférieure ou mê- « me absolument mauvaise;

« 2^o du changement de tissu des soies des moulins « domestiques, appelés « Bluteaux (1) » et de l'abandon « ou cessation de la fabrication du pain moyen, suite « nécessaire de ce changement.

« Les précautions que les Consuls de Toulon oppo- « seront au premier de ces abus, ayant été le signal « d'une résistance combinée et les Boulangers ayant « osé annoncer par un dernier acte, l'opposition la « plus hardie aux mesures prises contre le second; il « résulte que ni les Ordonnances rendues par la Poli- « ce, ni les Arrêts de la Cour n'ayant pu arrêter la « cupidité qui anime l'esprit d'indépendance et de ca- « bale, on ne peut se dissimuler que quelque réduit « que pût être dans la suite le nombre des contreve- « nants, l'esprit de corps viendrait toujours à leur se- « cours, l'unique moyen d'obvier à tout, est d'isoler « les Boulangers, en rendant cette profession libre dans « Toulon et fixant le nombre de ces artisans à qua- « rante, réduction qui sera effectuée par le laps de « temps ou abandon volontaire de la profession de la « part des boulangers actuels. »

La municipalité toulonnaise triomphait, mais sa joie était tempérée par la perspective de la *NOTE A PAYER* qui suivant la délibération du 18 décembre 1783, s'éle-va « à 1029 livres 7 sols, y compris les deux voya-

(1) ou Blutoir : Tamis pour passer la farine et la séparer du son. Autrefois ils étaient faits d'étamine ou de crin et avaient la forme d'un cône tronqué ; aujourd'hui ils sont ordinairement cylindriques et faits avec une toile de fil de fer.

« ges à Aix, faits par MM. Julien et Mourchou, d'après les ordres de M. le Premier Président. » (1).

Nous ignorons, n'ayant pu retrouver l'état détaillé qui devait être annexé à cette délibération, si dans cette somme se trouvaient englobées celles faites par M. Porte, agent de la Communauté à Aix, qui, le juin 1783, écrivait aux Consuls :

« Voici ce que nous avons fait pour accélérer l'envoi à tous les Ministres des six copies de l'arrêt qui n'est pas fort court.

« La séance de la Cour fut finie à onze heures et demy, près de midi et le courrier de Paris part d'ici après-dîné (sic), à 5 heures, je priais les greffiers et secrétaires, leur promis à dîner et je leur tînt (sic) parole; nous avons travaillé, nous étions huit à écrire, jusqu'à trois heures un quart que nous avons été dîné. »

Après s'être congratulé lui-même pour l'habileté et le zèle qu'il avait déployés en l'occurrence, il ajoutait :

« Si vous croyés accorder une gratification à M. l'Assesseur pour l'expédition prompte, il faudrait lui faire un cadot(sic) d'une petite pièce de vaisselle, et il est certain que, dans l'occasion, il pourrait nous donner un coup de main. Je crois que le moins qu'on puisse y mettre, c'est de trois à quatre louis, il m'a demandé le plus grand secret ! !! » (2).

— • O • —

(1) Archives Communales B. B. 96.

(1) Archives Communales B. B. 123.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

—•○•—

D^r Charles SEGARD

Le docteur Charles SÉGARD, né le 2 mars 1854, est mort le 28 février 1918, ayant quitté la Marine depuis 14 ans, dans le grade de médecin en chef de 1^{re} classe, qu'il avait à 43 ans, renonçant ainsi à atteindre le rang le plus élevé de la hiérarchie médicale, qui se présentait à lui sous un jour administratif qui ne cadrait pas avec son amour passionné de son art et des lettres.

Le Docteur Charles Ségard fut un enfant gâté de la Marine et des Muses. Il obtenait ses grades et ses décosations, en particulier celle d'officier de la Légion d'honneur, au prix d'examen passés brillamment et de dures campagnes lointaines aux Antilles, à Madagascar, en Chine, avec une avance formidable sur ses camarades d'âge et de promotion.

Faisant autorité en médecine, comme professeur et aussi comme collaborateur des Richet, des Fontan, dans les Éléments de Médecine suggestive; il sut ne pas se laisser absorber par des études et travaux médicaux et laisser libre cours à ses délicieuses productions littéraires qui l'avaient désigné pour l'Académie du Var dès 1885. Il en fut longtemps le Président.

Il était à la fois poète au goût sûr et délicat et prosateur d'une fécondité et d'un charme merveilleux. Sa plume, toujours châtiée, se plaisait à écrire pour l'enfance, au St-Nicolas, au Musée des Familles, à la,

Revue Bleue, au Soleil du Dimanche, au Monde Illustré... et aussi, dans un genre différent: à la *Revue Scientifique*. Il serait bien difficile de rappeler les titres de tous ses ouvrages, citons cependant: *Bébés et papas*, *Messire l'Ogre*, *La Succession du Roy Guilleri...* qui ont fait les délices de nos jeunes enfants, la traduction en vers de *L'Evangeline* de Louis Fellou, une autre de *La Francesca di Rimini*, de *Silvio Pellico*, *La nuit chinoise...* Mais son œuvre principale paraît être la légende dramatique en cinq actes et en vers: *Geneviève de Brabant*. Adaptée à la scène avec musique de Karren, cette œuvre magnifique fut jouée sur de grandes scènes à Toulon et à Paris, et valut à son auteur des éloges que nul ne songea à trouver exagérés.

—•O•—

D^r Maurice GUIBAUD

Le Dr Maurice GUIBAUD est né à Toulon le 21 novembre 1874; fils d'un capitaine de frégate, il se sentit d'abord attiré vers la Marine et se destina à la Médecine navale. Reçu à l'Ecole de Bordeaux en 1895, il soutint en 1898 devant la Faculté de Médecine de cette ville, une thèse de doctorat qui fut remarquée pour son originalité: *Contribution à l'étude expérimentale de l'influence de la Musique sur la circulation et la respiration*.

Embarqué sur la *Caravane*, il consacre ses loisirs à la traduction du volumineux traité de l'auteur anglais Patrick Manson, *Les Maladies des pays chauds*; le travail était presque terminé, lorsque la *Caravane* est abordée et coulée par un navire japonais; le manuscrit est perdu, mais le Dr Guibaud ne se décourage pas, il recommence son long travail et il est récompensé de sa persévérance par le succès de sa traduction dont deux éditions sont rapidement épuisées.

Après de nouveaux voyages sur le *Tage* et sur la *Meurthe*, à travers l'Atlantique et dans les eaux de la Nouvelle-Calédonie, il rentre en France et donne sa démission, pour se spécialiser dans la stomatologie et l'Art dentaire.

Il fit des études de chirurgien-dentiste à Paris, sous la direction du Professeur Nogué, aux Traité de Stomatologie duquel il a, depuis lors, collaboré. Installé à Toulon en 1905, il se multiplie dans les milieux artistiques et littéraires; il est reçu membre titulaire de l'Académie du Var en 1908. Sous les pseudonymes d'Arthur Moryce et de Maurice Duvernoy, il a écrit divers contes et nouvelles.

Mobilisé pendant la guerre comme médecin de 1^{re} classe de la Marine, il a été chargé de divers services et le 11 mai 1918, il a succombé en quelques heures à une maladie contagieuse contractée au chevet des marins qu'il soignait.



M. BOTTIN

M. BOTTIN, d'Ollioules, membre titulaire de l'Académie du Var, est décédé le 24 juillet 1918.

Né à La Roquette-sur-Var (Alp.-Marit.), le 10 mars 1842, il manifesta, dès sa jeunesse, un goût très vif pour l'archéologie. Sa situation de receveur des Postes à Utelle, à Vallauris, à St-Vallin de Thiey, enfin à Ollioules, lui laissait des loisirs qu'il consacra à l'étude de la préhistoire. Dès 1869, il avait fait des recherches fructueuses et il ne tardait pas à enrichir le Musée de Cannes, de fossiles et de silex.

Ses principales publications sont, en 1882 : *Quelques monuments préhistoriques des Alpes-Maritimes*; en 1884: *Grotte Lombard et Brèche à gros ossements à St-Vallin*; en 1886: *Dix tombes de l'époque préhisto-*

rique ternaire ; Sur neuf tumuli de la période néolithique ; — Les monuments néolithiques aux environs de St-Vallin; en 1892: Camp celto-ligure et romain de la Courtine (Ollioules). En 1896, 1899, 1902, 1906 et 1909, il publie d'autres travaux sur les tombes néolithiques d'Audon et de St-Vallin, sur quelques grottes et une pierre christianisée dans les gorges d'Ollioules, sur les grottes du torrent du Derteou; sur des meules gallo-romaines trouvées au Beausset; sur les villages gallo-romains situés à l'ouest de Toulon; sur le territoire des communes d'Ollioules, Evenos, Sanary et Six-Fours.

Il était membre de diverses sociétés savantes: Société des Sciences naturelles et historiques de Cannes, Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes (dont il fut plusieurs fois lauréat); il fut un des membres fondateurs de la Société préhistorique de France.

Nommé en 1893, membre associé de l'Académie du Var, il avait été élu membre titulaire en 1894.

—••—

Amiral RICHARD-FOY

L'amiral RICHARD-Foy est décédé à Toulon en décembre 1918 ; il était né en 1847. Entré à l'Ecole navale dès l'âge de 17 ans, il a poursuivi une brillante carrière sur presque toutes les mers du globe. Il a écrit divers articles dans l'*Illustration* et la *Revue des Deux Mondes*; sous le pseudonyme de Marc de Champlay, il a publié divers romans, *Loulotte*, *La brise de grand Foc*, *Fleur de neige*, *Le fond d'un Cœur*.

Entré à l'Académie du Var en 1917, il s'était montré un des membres les plus assidus aux séances et avait pris une part active dans la constitution du Comité Caïus Marius, qui se propose de commémorer à Pourrières les deux grandes victoires de l'idéal latin sur la barbarie teutonne.

M. JAUBERT Dominique

M. Dominique JAUBERT, le doyen de l'Académie du Var, est décédé à Toulon en 1918.

Il était né à Brignoles le 14 décembre 1840.

Avocat à 20 ans, il plaide en cour d'assises; il reste inscrit au barreau de Toulon, mais se mêle à la politique comme conseiller général, puis comme candidat à la députation et au Sénat. Il fonde successivement deux journaux: *Le Nouvelliste* et *L'Indépendant du Var*.

Il a publié plusieurs ouvrages économiques ou politiques: *Le Programme radical*, *L'Impôt sur le Revenu*, *La Crise nationale*, *La Féodalité financière* et il a rédigé plusieurs articles dans le *Bulletin de la Réforme sociale* de Le Play.

Il a écrit des études historiques, *Les menagers de Provence*, *Histoire de la Reine Jeanne*, *Gestes de Provence*. En 1910, il avait abordé les questions religieuses et publié *Les Mystères de l'au-delà*.

Il était membre de l'Académie du Var depuis 1875.

—•O•—

Capitaine de Vaisseau PAILHÈS

Le capitaine de vaisseau PAILHÈS, ancien président de l'Académie du Var, est décédé à Toulon en 1918. Né en 1847, il était entré au *Borda* à limite inférieure d'âge; il en était sorti premier et avait reçu un prix d'honneur donné par Napoléon.

Au cours d'une brillante carrière maritime, il a été successivement aide-de-camp d'amiraux chefs d'escadre, du gouverneur de la Martinique, enfin du Ministre de la Marine.

Le commandant Pailhès était un artiste et un lettré, il a collaboré à *L'Intermédiaire des Chercheurs et des*

Curieux. Possédant à fond la connaissance des langues anglaise et italienne, il a fait de nombreuses traductions, dont quelques-unes ont été publiées dans le *Bulletin de l'Académie du Var*.

Poète à ses heures, il excellait surtout dans l'épigrame.

Rappelons qu'il a tranché, par la découverte d'un texte de Dumont-Durville, la fameuse question posée dans le monde des artistes: quelle était la position des bras de la Vénus de Milo ?

Il était membre de l'Académie du Var depuis 1894.



D^r Paul RAUGÉ

Le Dr Paul RAUGÉ est mort en 1918, victime d'un accident. Né à St-Etienne le 6 juin 1853, il avait fait ses études de médecine à Lyon, où il avait été interne des hôpitaux; prosecteur, puis préparateur du Cours de médecine opératoire.

En 1878, il avait présenté à Paris sa thèse de doctorat : *Traitemennt de l'hygroma du genou*.

Il était venu s'installer à Toulon et il avait été reçu membre de l'Académie du Var en 1901. Il avait déjà, à cette époque, publié environ soixante articles ou brochures scientifiques, dont on trouve le détail dans le *Dictionnaire biographique du Var*.



RAPPORT

à l'Académie du Var
de M. le Professeur Raphaël Dubois
sur le projet de création à Toulon
d'une Ecole technique supérieure des pêches et des
cultures marines

Séance du 4 décembre 1918
Présidence de M. Gondoin, Sous-Préfet de Toulon.

Grâce principalement aux efforts persévérandts de M. Bouisson, député des Bouches-du-Rhône, Commissaire général de la Marine marchande, et de M. J. Kerzoncuf, Directeur du Service des Pêches maritimes au Ministère de la Marine, des crédits importants vont être affectés à la création d'un OFFICE SCIENTIFIQUE DES PÊCHES dans le port militaire de Lorient.

Des instructions ont été également données par le Ministère de l'Instruction Publique pour essayer de restaurer l'enseignement des pêches dans les écoles primaires du littoral. Celui-ci avait été organisé par un arrêté du Ministre de la Marine du 24 septembre 1909, et une nouvelle réglementation avait été édictée le 2 juin 1914.

Malheureusement, les résultats avaient été à peu près nuls: « On est obligé, dit M. Kerzoncuf, dans son beau livre sur les Pêches maritimes, œuvre encore trop peu répandue (1), de constater que la conception française n'a pas jusqu'ici donné les résultats qu'on en attendait.

(1) Joseph Kerzoncuf, *La Pêche, son évolution en France et à l'étranger*. Chez A. Challamel, éd., rue Jacob, Paris 1917. v. p. 252

A part deux ou trois écoles, qui doivent leurs succès à la ténacité de leurs directeurs, presque toutes se sont effondrées et ont été délaissées par leurs élèves. ».

Dans diverses communications, particulièrement à l'Académie du Var et à la Société d'Histoire Naturelle de Toulon, j'ai développé les raisons pour lesquelles la conception française avait échoué et pourquoi, même modifiée, elle était exposée à un nouvel échec.

Je me contenterai de rappeler ici les principales.

Les élèves des classes élémentaires sont trop jeunes et déjà surmenés par des programmes trop chargés pour recevoir avec fruit l'enseignement professionnel nautique et celui des pêches maritimes prévu par le programme officiel complet, très compliqué, du 24 septembre 1909, qui ne paraît pas avoir été modifié.

Cette difficulté n'a pas échappé aux organisateurs du nouvel enseignement, puisqu'ils suppriment dans les écoles du littoral l'enseignement de l'agriculture pour le remplacer par le stérile programme de 1909.

Il convient de faire remarquer immédiatement que les écoles primaires du littoral sont fréquentées, en général, par un plus grand nombre d'enfants d'agriculteurs ou de personnes de diverses autres professions que d'enfants de gens de mer, et qu'il ne convient pas que l'intérêt des uns soit sacrifié à celui des autres.

« Enfin, dit avec raison M. Kerzoncuf, le pêcheur, lorsqu'il n'habite pas une petite ville, peut, en effet, entre deux marées, ou lorsque le temps est trop mauvais pour sortir, cultiver une parcelle de terre et récolter quelques légumes, en nourrissant quelque bétail. Le pêcheur côtier peut ainsi vivre sa vie sans trop de difficultés, malgré la modicité de ses gains, parce qu'il lui est possible d'utiliser ses loisirs à la culture de la terre.

La pêche et la mariculture surtout, ne sauraient donc pas exclure l'agriculture. L'enfant peut rendre à la famille et à soi-même de grands services en appliquant les notions d'agriculture acquises à l'école avant d'être

embarqué pour la pêche, ce qui ne peut avoir lieu qu'après sa sortie de l'école. D'ailleurs, on ne fixe bien les notions théoriques chez l'enfant que par les applications immédiates. Il ne faut pas oublier que tous les pêcheurs du littoral de Provence sont des côtiers et que la terre y est féconde en fleurs, en fruits, en produits végétaux de toute nature. Les écoles primaires élémentaires ne peuvent rendre qu'un service, en ce qui concerne la mer, mais il est considérable: c'est de la faire aimer, d'aider au recrutement des gens de mer, « d'assurer, comme le dit encore si bien M. Kerzoncuf (p. 256), la conservation de la race laborieuse et solide des pêcheurs côtiers, qui est de la plus haute importance pour une nation maritime ».

D'autre part, on ne peut pas songer à improviser des instituteurs spéciaux pour toutes les écoles primaires du littoral. Il faudra, pour cet enseignement spécial, plusieurs années de préparation dans les Ecoles primaires supérieures. Celles-ci ne peuvent donner qu'un enseignement direct des plus restreint, étant fort rares et fort espacées sur le littoral; elles sont donc incapables de contribuer dans une mesure utile à la diffusion de l'enseignement nautique et des pêches maritimes. Après les maîtres, il faudra former les élèves et ce sera fort long.

Il en serait tout autrement avec le système que j'ai préconisé depuis longtemps. Il consisterait à utiliser pour leur instruction maritime la présence dans de grands ports de guerre, comme Toulon, des gens de mer appelés de tous les points du littoral pour le service de la marine militaire, soit comme jeunes recrues, soit comme réservistes. On pourrait délivrer aux plus méritants des diplômes de *moniteurs des pêches et de mariculture* et en faire des maîtres, qui iraient ensuite porter la lumière jusque dans les plus obscures bourgades de pêcheurs et parler le langage qui conviendrait pour être écoutés et compris. Ces diplômes devraient être exigés pour toutes les fonctions se rapportant aux

pêches et à la mariculture. Dans les grands ports de guerre se trouvent déjà réunis tous les éléments susceptibles de constituer un corps enseignant de premier ordre, sans qu'il soit nécessaire de créer de nouveaux fonctionnaires. Toulon présente encore cet autre avantage, c'est de posséder dans sa rade, à Tamaris-s-mer, un laboratoire déjà en grande partie outillé pour les recherches scientifiques théoriques et pratiques intéressant les pêches maritimes et la mariculture. Cette dernière trouverait dans l'anse du Lazaret, au bord de laquelle est situé le laboratoire, un magnifique champ d'expérience, présentant sur les autres points du littoral, des avantages incomparables.

Malgré l'insuffisance si regrettable de ses ressources et de son personnel, le Laboratoire maritime de biologie de l'Université de Lyon, fondé et dirigé par le professeur Raphaël Dubois, a pu collaborer utilement au service des pêches maritimes, qui lui a accordé pour cet objet des subventions importantes. Il serait facile d'obtenir des Pouvoirs publics que ce Laboratoire fut rattaché au Ministère de la Marine pour compléter l'organisation de l'Ecole supérieure technique des pêches et de mariculture. L'Université de Lyon pourrait se réservé le droit d'y envoyer les personnes désireuses d'y faire des recherches scientifiques et d'en recevoir les animaux utilisés dans les laboratoires lyonnais. Il n'est pas inutile de rappeler que si le Laboratoire de Tamaris a pu subsister, c'est grâce, en grande partie, aux subventions fournies par le Ministère de la Marine (1).

(1) Parmi les nombreux travaux faits au laboratoire de Tamaris s.m. M. R. Dubois, pour sa part, a publié sur la biologie des animaux marins cent cinq mémoires originaux et deux volumes. Sur ce nombre trente-sept se rapportent à des recherches ayant un caractère pratique intéressant les pêches maritimes : travaux sur la culture des éponges, des huîtres perlières, des moules, sur les perles fines, etc. Il ne faut pas oublier que dans beaucoup de cas, il est difficile de faire la part de ce qui est purement théorique et de ce qui est simplement pratique, car relié au progrès des sciences pures que l'on doit ceux des sciences appliquées.

L'idée que nous avons émise sur les ressources en maîtres et en élèves que présentent nos ports de guerre est celle qui paraît avoir prévalu dans le choix du port militaire de Lorient, qui vient d'être adopté pour la création de *L'Office Scientifique des Pêches*.

Il n'est pas douteux qu'un tel établissement rendra les plus grands services. Le premier de ce genre devait être créé sur les côtes occidentales de France, en raison de leur importance prépondérante pour les pêches, surtout celles de haute mer, pour la mariculture et les industries qui se rattachent à ces deux branches.

Est-à-dire que l'instruction des gens de mer des côtes de la Méditerranée et de la Corse soit négligeable? Nous avons montré par nos écrits et par des conférences publiques (1) qu'elle était importante également et urgente, mais qu'elle devait être différente, et c'est pour cela, en partie, que la création d'une Ecole technique supérieure des pêches à Toulon s'impose à notre avis. Celui-ci a été partagé par des autorités et des groupes toulonnais importants et compétents. Dans un esprit de renaissance nationale et d'intérêt régional, l'Académie du Var et la Société d'Histoire naturelle de Toulon, à l'unanimité de leurs membres présents, ont émis les vœux suivants, pour être transmis en haut lieu:

« 1^o Qu'il soit, dans le plus bref délai, créé une « Ecole technique supérieure des pêches et cultures « marines dans la région de Toulon, en raison des conditions particulièrement et exceptionnellement favorables qu'elle présente pour le recrutement d'un personnel enseignant spécial et de nombreux élèves déjà spécialisé, ainsi que par ses nombreuses ressources naturelles et autres de toute nature; que cette Ecole « technique supérieure délivre des diplômes de moniteurs des pêches et de mariculture exigibles de tous

(1) *Les essais français de culture marine en Méditerranée, leur avenir après la guerre*. Conférence faite à l'Association française pour l'avancement des sciences à Paris le 9 avril 1916, par M. Raphaël Dubois, professeur de physiologie générale à l'Université de Lyon.

« les fonctionnaires en rapport avec les pêcheurs, les « éleveurs ou parqueurs et de tous ceux qui seraient ap- « pelés à enseigner les matières se rapportant à ces « questions, soit dans les écoles de l'Etat, soit en dehors « d'elles;

« 3^e Que l'organisation et la direction de cette Ecole « supérieure soient confiées à celui qui, le premier, en « a démontré la nécessité et qui, par une longue pratique « que de la science théorique et appliquée de la biologie marine, peut mener à bonne fin cette œuvre d'intérêt national et régional, économique et scientifique, « à M. le Docteur RAPHAEL DUBOIS, professeur de physiologie générale à l'Université de Lyon, Directeur « fondateur du Laboratoire de biologie marine de Toulon-maris-s-mer, membre d'honneur de l'Académie du Var « et de la Société d'Histoire naturelle de Toulon.»

En suite de ces voeux, M. le professeur R. Dubois a remis à M. le Vice-amiral Lacaze, Préfet maritime, Gouverneur de Toulon, trois propositions d'arrêtés qui lui ont paru de nature à faciliter la création en question et à en hâter l'organisation.

Ces propositions ont été transmises en haut lieu, après examen approfondi et explications complémentaires, par M. le Vice-amiral Lacaze, avec avis très favorable.

Voici le texte des propositions en question :

Projet de création d'une Ecole Technique de Pêches Maritimes et de Mariculture à Toulon.

Le Ministre de la Marine, après accord avec le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, arrête :

1^o) Il est créé à Toulon une **Ecole technique supérieure des Pêches Maritimes et de Mariculture** pour l'instruction des inscrits maritimes, des gens de mer et de toutes autres personnes s'intéressant à l'exploitation des produits naturels de la mer.

2^o) Un directeur nommé par le Ministre de la Marine pour une durée renouvelable de cinq années sera chargé d'organiser et d'assurer le fonctionnement de l'Ecole sous le contrôle direct du Mi-

nistre, auquel un rapport détaillé sera adressé semestriellement ;

3^e) L'enseignement sera donné sous forme de cours libres et de conférences, à la participation desquels pourront être appelées toutes les personnes reconnues compétentes par le Directeur de l'Ecole: naturalistes, administrateurs, ingénieurs hydrographes, médecins de la Marine, officiers marinières, armateurs, capitaines de bateaux de pêche, mariculteurs professionnels, usiniers ou ingénieurs des industries se rattachant aux pêches et à la mariculture.

L'enseignement portera sur les matières suivantes:

Hydrobiologie: Végétaux et animaux marins utiles et nuisibles : mœurs, habitat, migrations, nourriture, reproduction, noms vulgaires et scientifiques ;

Mariculture : Pisciculture et piscifacture, homariculture, ostréiculture, mytiliculture, etc.;

Pêches maritimes de littoral et de haute mer : engins, amorces, embarcations, navigation;

Océanographie et Météorologie : Fonds, courants, variations saisonnières, influences cosmiques;

Hygiène du pêcheur, soins à donner d'urgence en cas d'accidents (submersion, blessures, etc.), alimentation, vêtements professionnels, lutte contre l'alcoolisme ;

Droit Maritime : Notions pratiques ;

Industries se rapportant aux pêches et à la mariculture : commerce, conservation, transports, etc.;

4^e) Le Directeur-Professeur choisit en toute liberté ses collaborateurs, fixe le nombre, la nature et la durée des cours et conférences, les fonds qu'il convient d'allouer à chacun et pour chaque objet. Il rend compte au Ministre de leur emploi. Aucun traitement fixe n'est attribué au Directeur ou à ses collaborateurs: ils touchent seulement des allocations variables suivant leur qualité, le nombre, l'importance et la durée des leçons, les déplacements et les frais de séjour des conférenciers non résidants dans la région de Toulon, etc.

En cas de contestation, le Ministre appréciera ;

5^e) Pour assurer la création et le fonctionnement de l'Ecole, une somme globale annuelle de vingt cinq mille francs sera prélevée sur les ressources

disponibles actuellement inscrites au budget de la Marine et à celui de l'Instruction Publique; ou sur celles qui pourront être inscrites au prochain budget pour cet objet, à titre de subvention pour l'Ecole **Autonome Technique supérieure des pêches et de mariculture de Toulon** (enseignement);

6º) Le Préfet Maritime de Toulon accordera toutes facilités pour l'aménagement des locaux nécessaires, des parcs pour l'enseignement et les essais techniques de la mariculture, les embarcations, le recrutement des conférenciers et des élèves. La fréquentation de l'Ecole sera obligatoire pour les jeunes recrues et fera partie de leur instruction générale;

7º L'Ecole technique délivrera, après examen, des brevets de **Moniteurs des Pêches et de Mariculture, d'Ingénieurs techniciens** des industries maritimes se rapportant aux produits naturels de la mer. Les brevets seront obligatoires pour tout candidat aux emplois dans l'Administration de l'Inscription maritime : syndics, prud'hommes, etc., patrons de pêches, concessionnaires du domaine maritime pour l'élevage et le parage des animaux marins, etc...

L'Amiral Préfet Maritime de Toulon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Ministre de la Marine.

—•O•—

MINISTÈRE DE LA MARINE

Arrêté concernant la direction de l'Ecole Technique Supérieure des Pêches Maritimes et de Mariculture créée par décret du

Le Ministre de la Marine,

Vu le Rapport de l'Amiral Préfet Maritime de Toulon ;

Vu l'urgence d'encourager sous toutes ses formes le développement de l'instruction technique en France ;

Vu le vœu émis par l'Académie du Var et par la Société d'Histoire naturelle de Toulon, dans sa séance du mois de mars 1917 ;

Vu sa compétence spéciale, ses services rendus depuis de nombreuses années au Service des Pêches maritimes, ses nombreux travaux de biologie marine théoriques et pratiques, ses conférences pu-

bliques et ses publications sur la création d'une Ecole technique supérieure des Pêches maritimes et de Mariculture ;

Arrête :

Le docteur Raphaël Dubois, professeur à l'Université de Lyon, directeur-fondateur du Laboratoire maritime de Biologie de Tamaris-sur-mer, ancien directeur-fondateur du Laboratoire maritime de spongiculture de Sfax (Tunisie), est nommé pour une période de cinq années, renouvelable, directeur de l'Ecole technique supérieure des Pêches Maritimes et de Mariculture de Toulon.

Le Ministre de la Marine.

••••

MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Arrêté concernant la création d'une Ecole Technique de Pêches Maritimes et de Mariculture.

Le Ministre de l'Instruction Publique :

Vu la proposition formulée par l'Amiral Préfet maritime de Toulon, et transmise avec avis favorable au Ministre de la Marine ;

Vu la nécessité et l'urgence de relever le niveau de l'enseignement technique en France ;

Vu les subventions importantes fournies depuis de nombreuses années par le Service des Pêches Maritimes au Laboratoire de Biologie de Tamaris s/mer pour compléter sa construction, son outillage et aider à son fonctionnement ;

Vu les travaux importants concernant la technique de la biologie marine, de la mariculture et des pêches maritimes de son directeur actuel, M. le professeur Raphaël Dubois, de l'Université de Lyon ;

Arrête :

Le Laboratoire Maritime de Physiologie de l'Université de Lyon à Tamaris-s-mer est mis à l'entière disposition de M. Raphaël Dubois, son directeur actuel, nommé directeur de l'Ecole technique supérieure des Pêches maritimes et de Mariculture de Toulon.

Le Recteur de l'Université de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Ministre de l'Instruction publique.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit que d'un projet, qu'il a paru plus simple de présenter sous cette forme que l'on ne peut considérer comme devant être définitive. Ce sont de simples indications sommaires destinées à éclairer particulièrement les personnes qui voudront bien accepter de faire partie du COMITÉ DE PATRONAGE pour la création à Toulon, d'une ECOLE TECHNIQUE SUPÉRIEURE DES PÊCHES, DE MARICULTURE ET DES INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT. Celle-ci serait destinée à exercer spécialement son influence depuis La Ciotat jusqu'à la frontière italienne et sur le littoral de la Corse, de la Tunisie et de l'Algérie, c'est-à-dire dans les régions présentant des ressources et des besoins similaires ou analogues.

La Section de la Ligue Maritime française de Toulon (Commission de la navigation et des pêches), exprime le vœu qu'il soit donné aussi rapidement que possible une suite au projet de création d'une Ecole technique supérieure des pêches et de mariculture à Toulon et que le Laboratoire de biologie de Tamaris-s-mer soit mis à la disposition entière du directeur de l'Ecole, nommé par le Ministre de la Marine, c'est-à-dire de M. Raphaël Dubois, qui, depuis de nombreuses années, a poursuivi avec succès d'importantes recherches intéressant les pêches et la mariculture en France et en Tunisie.

Les membres de la Commission de la Navigation et des Pêches (Ligue Maritime française) : Section de Toulon :

Commandant A. RICQUER, Président de la Ligue Maritime Française (Section de Toulon) ;

MM. AUGIER, Commissaire en chef de la Marine ; VERSON, ex-Commandant aux Messageries Maritimes ; RECOUX, Mécanicien Inspecteur de la Marine.

(Séance de la Commission du 20 décembre 1918).

TABLE DES MATIÈRES

Bureau de l'Académie du Var pour 1918.....	II
Conférences faites sous les auspices de l'Académie	III
Procès-verbaux des Séances de l'Académie.....	IV
La Paix par la Science et le Protectorat rhénan, Conférence faite par le Dr R. Dubois.....	1
Les étrennes aux Enfants de France aux Orphelins de la Guerre, poésie de M. Jean Aicard.....	41
L'Organisation de la Vie Nationale, par M. le Dr J. Regnault	43
Une lettre de Lord Byron, par M. le Ct Rat.....	53
Le Tigre aux Aiglons, poésie de guerre, par M. F. Armagnin	58
Labour Suprême, Gloire à St-Martin!, Pour les Morts de chez nous, poésies de M. F. Fabié.	59 à 64
Petits Poèmes d'Amour et de Rêve, poésies par M. J. Gondoin	65 à 79
A propos de pain. Conflit entre l'Intendance Mari- time de Toulon et le Parlement de Provence (1782-1784), par M. A. Jacques Parès.....	80
Notice Biographique: Dr Charles Ségard; Dr Maurice Guibaud; M. Bottin; Amiral Richard-Foy; M. Jaubert Dominique; Capitaine de vaisseau Pailhès; Dr Paul Raugé.	117
Rapport à l'Académie du Var, de M. le Professeur R. Dubois, sur le projet de création à Toulon d'une Ecole technique supérieure des pêches et des cultures marines	123

Publications de l'Académie du Var

- Années 1832 à 1865.—29 volumes in-8°.
1868.—1 volume in-8° de 358 pages
1869.—1 volume in-8° de 556 pages
1870.—1 volume in-8° de 358 pages
1871.—1 volume in-8° de 391 pages
1872.—1 volume in-8° de 334 pages
1873.—1 volume in-8° de 480 pages
1874-75-76.—1 volume in-8° de 406 pages
1877-78.—1 volume in-8° de 475 pages
1881.—1 volume in-8° de 334 pages.
1882-83.—1 volume in-8° de 534 pages
1883-85.—1 volume in-8° de 508 pages
1886.—1 volume in-8° de 332 pages
1887-88.—1 volume in-8° de 480 pages
1889-90.—1 volume in-8° de 508 pages
1891-92.—1 volume in-8° de 480 pages
1893-94.—1 volume in-8° de 432 pages
1895.—1 volume in-8° de 228 pages
1896.—1 volume in-8° de 180 pages
1897.—1 volume in-8° de 264 pages
1898.—1 volume in-8° de 196 pages
1899.—1 volume in-8° de 198 pages
1900.—Livre d'or du Centenaire, 1 volume in-8° de 230 pages
1901.—1 volume in-8° de 258 pages
1902.—1 volume in-8° de 180 pages
1903.—1 volume in-8° de 496 pages
1904.—1 volume in-8° de 264 pages
1905.—1 volume in-8° de 270 pages
1906.—1 volume in-8° de 128 pages
1907.—1 volume in-8° de 156 pages
1908.—1 volume in-8° de 184 pages
1909.—1 volume in-8° de 216 pages
1910.—1 volume in-8° de 144 pages
1911.—1 volume in-8° de 120 pages
1912.—1 volume in-8° de 122 pages
1913.—1 volume in-8° de 128 pages
1914-15.—1 volume in-8° de 144 pages
1916-17.—1 volume in-8° de 144 pages
1918.—1 volume in-8° de 140 pages

Ces volumes sont en vente, sauf les années 1832 à 1895 qui sont épuisées.
S'adresser à M. le Président de l'Académie du Var, rue Hoche, 5, à Toulon